LE DEVOIR

fais ce que dois

la météo: Nuageux avec éclaircies et possibilité de légères chutes de neige. Poudrerie par endroits. Maximum près de – 5. Aperçu pour samedi: nébulosité variable, poudrerie par endroits.

25 CENTS

Vol. LXIX - No 15 | Montréal, vendredi 21 janvier 1977 | Sainte Agnès

La CECM et les "irréductibles"

Pas de prime à la désobéissance (Morin)

par André Tardif

Invoquant le respect de la loi "tant et aussi longtemps qu'elle ne serait pas modifiée ou abrogée" et parlant de "prime à la désobéissance", le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, a refusé hier d'accéder à la demande de subvention de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), qui voulait instituer un programme spécial d'enseignement bilingue à l'intention des "irréductibles de la loi 22".

Il s'agit de 837 enfants, en majorité d'origine italienne et dont 748 sont d'âge préscolaire, qui occupent illégalement depuis septembre dernier 38 écoles anglaises de la CECM où ils reçoivent un enseignement parallèle, Ils avaient tous échoué aux tests d'aptitude linguistique, et selon la loi 22 sur la langue officielle, ils doivent fréquenter une école française.

Les commissaires de la CECM adoptaient, en réunion spéciale la semaine dernière, une résolution visant à permettre à ces enfants de récupérer leur année scolaire grâce à un programme spécial d'enseignement bilingue évalué à $1 million, invitant le MEQ à le financer.

Qualifiant ce montant d' "astronomique" et ajoutant qu'il ne pouvait "récompenser les parents qui désobéissent à la loi", M. Morin a dit qu'il "ne saurait être question d'autoriser le versement de certaines sommes d'argent à la CECM en vue de la réalisation de son projet".

Il s'est cependant dit prêt à rechercher avec l'organisme les moyens qui permettraient de concilier le respect de la loi avec les activités propres à assurer l'intégration de ces enfants à l'école élémentaire, en traitant particulièrement du cas des 748 enfants en âge de fréquenter la maternelle.

"D'autres raisons militent également à l'encontre du projet de la CECM. Comment ne pas croire en effet que de nombreux autres enfants ayant échoué les tests voudront se prévaloir des mêmes "privilèges" et quels arguments le ministère et la CECM pourraient-ils invoquer pour leur opposer un refus?" a-t-il demandé.

"Implicitement, la solution proposée constitue — bien que telle ne soit sûrement pas l'intention de la CECM — une prime à la désobéissance."

Tout en notant que 63 des enfants avaient été admis dans des classes anglaises régulières "à l'encontre des directives émises par les autorités de la CECM et en violation flagrante de la loi", M. Morin a fait une distinction au sujet des 95 enfants de six ans ou plus, obligés de fréquenter l'école.

Il s'est dit prêt à entériner le projet de la CECM leur permettant de fréquenter deux écoles bilingues du centre-nord, s'il était assuré que ces écoles se conforment au programme de francisation commencé en 1974. La CECM avait alors entrepris de mettre fin progressivement au régime bi-

Voir page 6: Les "irréductibles"

Le député péquiste appréhende l'inaction

par Louis La Rochelle

QUÉBEC (PC) — Le rôle du député ministériel et les relations entre le parti et son aile parlementaire sont deux des grandes difficultés qui n'en finissent plus d'inquiéter les simples députés, membres du Parti québécois, à l'Assemblée nationale.

Ces deux questions sont d'ailleurs largement évoquées dans un document "pour étude seulement" dont ont été saisis hier les membres du caucus péquiste réunis à Québec.

Le document, dont la Presse canadiennne a obtenu copie, est le fruit d'une réflexion commune entreprise le 13 décembre dernier par huit députés péquistes: MM. Jérôme Proulx, député de Saint-Jean et whip-en-chef, Jean-François Bertrand (Vanier), Gilbert Paquette (Rosemont), Pierre-Marc Johnson (Anjou), Elie Fallu (Terrebonne), Denis Vaugeois (Trois-Rivières), François Gendron (Abitibi-est) et Gérald Godin (Mercier).

C'est ce dernier et son collègue de Rosement qui sont d'ailleurs les rédacteurs du document.

Les auteurs du document s'inquiètent en premier lieu du "rôle du député en tant que législateur" et de "sa participation à la réflexion préliminaire des mesures législatives du gouvernement".

"A cet égard, lit-on dans le document, le groupe de travail croit que les 71 députés du Parti québécois constituent les meilleurs cueilleurs de données sur les diverses propositions gouvernementales ou sur les diverses avenues qui s'offrent au gouvernement avant qu'il ne se branche sur ce qui deviendra loi".

Selon le groupe de députés, les députés ministériels souhaitent "être mis au courant au préalable des grandes orientations du gouvernement et du cabinet".

Tout en admettant que c'est au cabinet qu'appartient la prérogative d'élaborer les nouvelles lois le groupe observe "qu'il est assez frustrant pour les députés de la majorité d'apprendre à l'Assemblée nationale seulement, comme n'importe quel back-bencher de l'opposition ou après les journalistes, le contenu de telle ou telle loi".

Le groupe de travail estime que si le gouvernement néglige d'informer à l'avance et en permanence les députés de la majorité, "il manquerait son coup à l'égard de la valorisation du travail de chacun des députés".

La diffusion de l'information au sein du caucus permettrait au contraire, selon le document, d'éviter "que les députés se trouvent dans des situations fausses ou intenables face à leurs électeurs ou pis encore, que laissés à eux-mêmes dans l'ignorance, ils n'en viennent à formuler des remarques ou des critiques que l'opposition interpréterait volontiers, et c'est d'ailleurs son jeu, comme un manque de cohésion du gouvernement ou du parti".

Le groupe de députés ne semble pas douter des bonnes intentions à cet égard, "mais, écrivent-ils, deux précautions valent mieux qu'une".

Les "huit" proposent d'ailleurs:

— que le caucus soit saisi des priorités législatives du gouvernement avant que celles-ci ne soient confiées au Comité de législation;

— que le caucus soit consulté sur la façon de piloter les projets de loi à l'Assemblée nationale et sur les amendements qu'il serait possible de leur apporter;

Après avoir observé que le clivage entre

Voir page 6: Les députés

Jimmy Carter prend la mesure de son fauteuil présidentiel dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche et il semble plutôt satisfait, bien qu'encore surpris de s'entendre appeler "Monsieur le président", a-t-il confessé. (Téléphoto AP)

Carter promet un nouveau départ

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — M. Jimmy Carter est devenu hier, le 39e président des États-Unis après avoir prêté serment devant une centaine de milliers de personnes massées au pied du Capitole. Celui qui n'était, il y a un an encore, qu'un planteur de cacahuètes, a promis à ses compatriotes "un nouveau départ" après les épreuves endurées ces dernières années.

Puis, contrairement à toutes les traditions, c'est à pied que Jimmy Carter a parcouru les trois kilomètres qui séparent le Capitole de la Maison-Blanche après la cérémonie. Souriants et détendus, Jimmy Carter et son épouse se sont rendus main dans la main à leur résidence, suivis de leur fille Amy, neuf ans, qui sautillait. Le nouveau président a refusé d'utiliser la voiture présidentielle blindée.

C'est à midi trois que, debout derrière une vitre à l'épreuve des balles, flanqué de son épouse Rosalynn et du président-sortant Gerald Ford, M. Carter a posé la main gauche sur une bible que lui avait offert sa mère il y a 20 ans et a levé la main droite en répétant après le président de la Cour suprême, M. Warren Burger, le serment traditionnel: "Moi, Jimmy Carter, je jure solennellement que j'exécuterai fidèlement mes fonctions de président des États-Unis et que je préserverai, protégerai et défendrai, au mieux de mes capacités, la constitution des États-Unis. Que Dieu me vienne en aide".

Devant les 100,000 personnes recueillies par un après-midi glacial devant la tribune dressée sur les marches du Congrès et quelques centaines de millions de téléspectateurs à travers le monde, l'homme à la carrière politique météoritique a ensuite énoncé les principes philosophiques sur lesquels reposeront son action. (voir texte en page 2).

Il a déclaré que les États-Unis maintiendront ce qu'il a appelé "une force tranquille" qui ne reposera pas uniquement sur les arsenaux militaires mais sur la "noblesse des idées". Il s'est engagé à promouvoir un "nouveau départ" et un "nouvel esprit" entre tous les Américains après les erreurs du passé qu'il n'a pas citées mais qui ont pour noms Vietnam et Watergate.

M. Carter a également insisté sur le combat qu'il entend mener contre la misère, l'ignorance et l'injustice. Poursuivant sur un thème qui lui est cher, celui de la moralité en politique, il a fait savoir qu'il ne tolérerait pas que les services secrets continuent de se comporter à l'étranger comme ils l'ont fait par le passé. "Nous savons que la confiance dont jouit notre pays est essentielle à sa force."

Il a également annoncé qu'il s'efforcerait de freiner la course aux armements par la conclusion d'un nouveau traité sur la limitation des armements stratégiques (SALT) avec l'URSS. "Nous allons faire un pas de plus vers notre objectif final: l'élimination de toutes les armes nucléaires de la terre". Il a toutefois mis en garde ses compatriotes contre tout optimisme exagéré. En outre, les États-Unis ne baisseront pas leur garde et seront vigilants face à toute tentative de domination du monde.

Son discours de treize minutes a été interrompu à sept reprises par des applaudissements nourris, notamment lorsqu'il a rendu hommage à son prédécesseur, M. Gerald Ford qui a murmuré des remerciements avant de se lever et de serrer la

Voir page 6: Jimmy Carter

Le jugement Marceau

Québec financera l'appel de l'AGAQ

Il se confirme que le gouvernement du Québec soutiendra financièremem l'Association des gens de l'air qui, en annonçant leur décision d'en appeler du jugement Marceau, ont demandé aux "représentants de la collectivité québécoise" une aide matérielle sans laquelle ils ne seraient pas en mesure de poursuivre leur action judiciaire.

La décision de verser des fonds aux Gens de l'air, prise il y a déjà quelques semaines au bureau du premier ministre, est maintenant acquise, des crédits ayant été débloqués à cette fin cette semaine par le ministère des Affaires intergouvermentales. Toutefois, il est précisé dans l'entourage du premier ministre que les fonds seront mis à la disposition de l'AGAQ qui en disposera à sa guise. Au surplus, une aide technique et juridique serait consentie aux Gens de l'air, indique-t-on au ministère de M. Camille Laurin de qui relève le dossier linguistique. Les modalités seront définies ces jours-ci par le premier ministre.

C'est dans la nuit de mercredi à jeudi, au terme d'une longue réunion, que le conseil d'administration des Gens de l'air, repoussant une recommandation que lui faisait son comité exécutif, en est venu à la conclusion qu'il fallait en appeler du jugement qui maintient l'ordonnance ministérielle d'août dernier par laquelle M. Otto Lang interdit l'usage du français dans la circulation aérienne au Canada, sauf dans sept aéroports du Québec pour les vols à vue.

L'AGAQ a mandaté son procureur, Me Guy Bertrand, qui saisira la division des appels de la Cour fédérale de sa requête dans les délais prescrits.

"Ce sont les incidences culturelles et socio-économiques de la décision du juge Marceau qui ont été à la base de la décision du Conseil d'administration. Étant conscients de l'intérêt de tous les Québécois d'obtenir du gouvernement fédéral des éclaircissements sur l'étendue de ses obligations vis-à-vis des droits des francophones, nous concluons qu'il faut obtenir du plus haut tribunal une interprétation définitive de l'égalité linguistique définie à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles du Canada. Sur le plan du droit, nous croyons que le jugement Marceau est très mal fondé. Sur les plans moral et politique, il est aberrant de penser qu'une telle ordonnance soit maintenue alors qu'elle est née d'une concession politique majeure consentie à la suite d'une action illégale.

"L'AGAQ est consciente que la lutte qu'elle mène est collective et concerne tous les Québécois, et que son résultat marquera profondément l'avenir des francophones au Québec. Conséquemment, l'AGAQ adopte la politique de la main tendue et réitère son offre de participation au programme de simulation aux conditions minimales déjà proposées."

Le député libéral Serge Joyal, partisan de l'appel, a participé aux délibérations du conseil d'administration de l'AGAQ.

Obront devant la CECO

$84 millions sont passés entre les mains du "grand argentier"

par François Barbeau

William Obront n'était pas l'argentier de la mafia montréalaise à cause de ses beaux yeux: il a disposé, de 1964 à 1975, de quelque $18,000,000 répartis dans ses neuf comptes de banque personnels.

Cette fortune, qui a été étalée hier devant les membres de la Commission d'enquête sur le crime organisé, ne représente que la pointe de l'iceberg, puisqu'elle ne tient compte que de 22% des chèques qui étaient faits au nom de William Obront et qui, selon les enquêteurs, ont sans doute été changés au comptoir. En faisant le calcul, ces derniers en arrivent à la somme impressionnante de $84 millions perçus par Obront en 11 ans.

La preuve déposée hier, et expliquée devant la commission par un comptable, M. Jean-Claude Forest, indique que ces chèques ont été versés au cours des années par 14 compagnies et 46 individus, dont 15 avaient des casiers judiciaires plus ou moins chargés.

Ces dépôts étaient effectués dans l'un ou l'autre des neuf comptes d'Obront, dont deux étaient au nom de George Demetre et l'un à celui de Léo Robidoux, respectivement secrétaire et chauffeur d'Obront.

L'enquête n'a pas touché hier aux comptes des 38 entreprises et sociétés de William Obront: restaurants, bars, salaisons, immeubles, déchets de métal, etc.

Depuis deux jours, le procureur de la CECO, Me Ron Cohen, s'était attardé à décrire le rôle que jouait M. Obront dans la mafia. Jusqu'à maintenant, il avait été question de l'argent qu'Obront prêtait, il n'avait pas été dit un mot de ses revenus.

Pourtant, les revenus dont il a été fait état hier ne sont pas ceux qu'Obront déclarait au fisc durant cette période, loin de là. De 1964 à 1972, M. Obront a déclaré à l'impôt des revenus de $296,156, soit une moyenne annuelle de quelque $32,000 et il a payé des impôts de $97,000, ce qui lui laisse un revenu net de $198,000, soit en moyenne $22,000 par an. Et c'est avec ces revenus qu'il pouvait se permettre de perdre au jeu $50,000 dans une seule et même journée.

Tous ces chèques qui étaient versés à son compte représentaient les revenus provenant de quatre sources distinctes: le

Voir page 6: Grand argentier

au sommaire

■ Appauvrie par la dénatalité, la CECM cherche à éviter un nouveau déficit — page 3

■ Le renouveau promis par Carter: un éditorial de Georges Vigny

■ La cloche, c'est la cloche: un commentaire de J.-C. Leclerc

■ L'AGAQ a réagi: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Quadrillé par les troupes, la capitale égyptienne retrouve le calme — page 9

■ À New York, René Lévesque s'inspirera du rapport Tetley — page 15

Un rapport du secrétariat d'État

Les études postsecondaires restent un privilège

par Lise Bissonnette

OTTAWA — N'en déplaise aux tenants de la gratuité scolaire, l'abolition des frais de scolarité ne serait qu'un fétu dans l'amas de barrières qui interdisent toujours à une vaste majorité de Canadiens l'accès aux études postsecondaires. Après une foule d'autres, une nouvelle étude, rendue publique hier à Ottawa par le Secrétariat d'État, vient le démontrer avec les plus récentes données statistiques.

Se fondant sur un respectable groupe de répondants d'environ 10% des étudiants de ce niveau, le rapport laisse entrevoir parmi un immense lot de chiffres un portrait encore et toujours très classique de l'étudiant type, tel qu'il se présentait au printemps 1975: c'était un citoyen ontarien ou québécois, âgé de 22.8 ans, mâle évidemment, célibataire, de parents ayant au moins un diplôme secondaire sinon universitaire et des revenus dépassant assez souvent $15,000. Cet individu loge chez ses parents ou en résidence étudiante, n'a que rarement déjà travaillé à temps plein sauf l'été, et ne ressent habituellement pas le besoin d'emprunter pour poursuivre ses études.

Si ce portrait semble désespérément immuable, il faut cependant noter que le système commence à bouger un peu sur ses marges, sinon à se démocratiser vraiment. Cela est particulièrement vrai pour les étudiants à temps partiel, et pour ceux qui choisissent des études postsecondaires courtes, se terminant au collégial.

Mais comme le démontre l'ensemble des travaux, dont une fort intéressante étude sur les budgets étudiants, une foule de facteurs économiques, sociaux, géographiques, font encore, indépendamment du talent, le tri impitoyable des "appelés" aux études supérieures.

Les provinces seront sans doute intéressées à étudier les données qui les concernent spécifiquement et qui n'apparaissent pas toutes dans ce rapport. Le Québec, faut-il dire, est loin d'y apparaître comme la région la plus défavorisée.

Le taux de scolarisation, pour l'ensemble des programmes collégiaux et universitaires, y est en effet de 27.4%, le niveau le plus élevé au pays, excédant la moyenne des provinces de près de 6%, et le taux ontarien de plus de 6%. Il est possible cependant que ce chiffre élevé dépende en partie du fait que les études collégiales au Québec, dans les cégeps, ne correspondent pas tout à fait à la définition de ce même niveau dans les "collèges communautaires" ailleurs au Canada.

Quoiqu'il en soit, le Québec et l'Ontario sont assez loin en tête de peloton et ont à eux seuls 72% des étudiants du postsecondaire au Canada, alors que les provinces atlantiques tirent de l'arrière. L'une des principales causes de défavorisation est donc géographique et matérielle, les provinces pauvres ayant moins d'équipement et voyant plus souvent les jeunes s'expatrier pour étudier et finalement ne plus revenir, comme le démontrent d'autres

Voir page 6: Les études

Paris suit de près la situation au Québec

QUÉBEC (par Jean-Claude Picard) — L'intérêt que porte la France au nouveau gouvernement péquiste est peut-être beaucoup plus vif que le laissait croire l'attitude toute empreinte de prudence diplomatique adoptée la semaine dernière par le ministre du Commerce extérieur, M. André Rossi lors de son passage à Québec.

Ainsi, le responsable de l'information du consulat français à Québec, M. Claude De Henzel, assistait mercredi à la conférence de presse hebdomadaire du premier ministre René Lévesque et a confié aux journalistes, que sa présence intriguait, qu'il accomplissait cette tâche à la demande de ses supérieurs et qu'il en sera désormais ainsi chaque semaine.

Or, il est tout à fait inhabituel que des membres d'un corps diplomatique, quel que soit le pays qu'ils représentent, assistent à ces conférences de presse routinières, la plupart du temps consacrées à des questions de politique intérieure. Ils réservent habituellement leur présence à celles où sont traitées des questions qui touchent directement leur pays, se contentant pour le reste d'informer leur gouvernement à partir d'informations recueillies dans les journaux.

Jusqu'ici, la France, comme tous les autres pays représentés à Québec, s'étaient conformés à cette pratique et n'a jamais, sauf erreur, délégué de représentants aux conférences de presse données par l'ex-ministre Robert Bourassa au cours de ses six années de mandat.

Il semble que l'arrivée au pouvoir du gouvernement péquiste ait modifié cette attitude puisque M. de Henzel, a reçu instruction d'assister directement à l'événement et d'en faire rapidement rapport à Paris.

La commission Chouinard prolongera ses audiences

par Guy Deshaies

La Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec a ajourné ses travaux jusqu'à mardi prochain à 10 h en constatant que les audiences seraient beaucoup plus longues que prévu même pour cette première partie de l'enquête qui ne porte que sur le bilinguisme pour les vols à vue aux aéroports de Saint-Hubert, Mirabel et Dorval.

Hier, après que le procureur de la Commission, Me Yves Fortier, eût fait savoir qu'il n'aurait pas terminé avec ses témoins à la date prévue de l'ajournement à savoir le 28 janvier les Commissaires ont décidé que les audiences se poursuivraient jusqu'au 11 février.

Mais l'avocat de la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA), Me Colin Gravenor, a déclaré à la Commission qu'il aurait lui aussi des témoins à faire entendre et qu'il serait bon qu'on sache quand ces témoins pourront être présentés devant la commission.

Le juge Julien Chouinard qui agit au titre de président de la commission pour cette première partie de l'enquête n'a pas jugé bon de rappeler à Me Gravenor qu'on n'était pas dans une procédure du système judiciaire adverse et que tous les témoins étaient ceux de la commission mais il a dit qu'il ferait connaître plus tard la date des audiences futures une fois que les procureurs se seront entendus sur la liste de leurs témoins.

Me Gravenor s'est plaint de la lenteur des travaux en faisant remarquer que durant cette première semaine d'audience un seul témoin avait été entendu, à savoir M. Archie Novokowski, directeur de la circulation aérienne au Canada, qui a expliqué le fonctionnement des systèmes de communications aériennes tels qu'ils existent au pays.

Hier c'est à l'aide de projections audio-visuelles que M. Novokowski a illustré ces explications et il a montré des diapositives commentées plaidant en faveur du bilinguisme aérien.

Selon les commentaires qui accompagnent ces images préparées par le ministère des Transports pour les pilotes l'usage du français au Québec est plus sécuritaire que l'unilinguisme anglais.

Me Gravenor ainsi que le procureur de la CALPA, Me John Leahanan, de Washington, se sont opposés à ces projections en arguant qu'elles comportaient des jugements de valeur sur la sécurité du bilinguisme. Me Gravenor a demandé que le texte des commentaires filmés ne soient pas versés en preuve et sa demande a été exaucée par la Commission.

Les avocats de la CATCA et de la CALPA ont fait valoir qu'ils ne pouvaient pas contre-interroger les voix entendues dans ce document audio-visuel.

Me Fortier a rétorqué que des témoins reprendraient à leur compte les propos entendus. Dans ce débat, M. Jean-Luc Patenaude, directeur québécois de la CATCA, est intervenu pour dire que le document avait été préparé par des contrôleurs de Québec en collaboration avec le ministère des Transports.

"Ce que cet individu déclare, a alors plaidé Me Gravenor, est peut-être vrai mais ça n'est pas pertinent à mes arguments".

Remarquons que l'individu en question représente 330 contrôleurs québécois membres de la CATCA dont Me Gravenor est le procureur.

Quoiqu'il en soit même si cette première semaine n'a pas été très spectaculaire à cause de la nature du témoignage très technique de M. Novokowski on s'attend que le débat s'engage à fond sur le bilinguisme à compter de la semaine prochaine.

Une vingtaine de personnes ont suivi régulièrement les travaux de la Commission depuis le début dont un pilote d'Air Canada, deux inspecteurs-pilotes du ministère, un pilote d'essai de la Pratt and Whitney, un contrôleur de l'aéroport de Saint-Hubert et autres experts surtout du ministère des Transports du Canada. On sait que l'Association des Gens de l'Air du Québec boycotte la Commission et on l'a qualifiée depuis le début de la "grande absente". En réalité ce n'est que l'avocat du ministère des Transports, Me Bernard Dagenais, qui représente le point de vue favorable au bilinguisme les procureurs de la Commission étant par définition impartiaux.

Combien d'années décisives vous reste-t-il ?

Combien de temps vous reste-t-il pour trouver des idées nouvelles en vue de faire plus d'argent ?
Vous tous qui avez l'esprit d'entreprise, hommes et femmes d'affaires, vendeurs, représentants, industriels, commerçants, financiers, venez voir ce que notre nouveau séminaire de motivation peut vous rapporter !

Sous le titre:

MA PHILOSOPHIE DE LA RICHESSE

Jean-Guy Leboeuf, consultant en formation de personnel, vous communique le résultat de 23 années d'observations, d'études et d'expérimentation. C'est le fondateur de l'Institut de Personnalité (plus de 21,000 gradués) l'auteur des volumes "Arrêtez d'avoir peur! et croyez au succès!" (83e mille) "Grain de sagesse" (en 3 tomes) et "Le Québécois et l'Indépendance Personnelle".

Venez assister à une
RÉUNION D'INFORMATION
ce soir, 21 janvier, à 7h30
Salon St-Charles
Étage des congrès
Hôtel Reine Elizabeth
Vous partirez enrichis d'idées nouvelles

FRANCHISES DISPONIBLES

Jean-Guy LEBOEUF,
B.A., L.S.C., M.Ed.
1 Place Ville-Marie, Suite 3235,
Montréal, Canada H3B 3M7
Téléphone: 871-1367
Télex: 05-267574

Pensez clairement, faites plus d'argent!

Jimmy Carter

"Cette cérémonie d'investiture marque un nouveau commencement"

WASHINGTON (Reuter) — Voici le texte du discours inaugural prononcé par M. Carter à l'occasion de son entrée à la Maison-Blanche comme 39ème président des États-Unis:

•

En mon nom et au nom de la nation, je tiens à remercier mon prédécesseur pour tout ce qu'il a fait pour panser les plaies du pays.

Par cette cérémonie, nous attestons ouvertement et physiquement une fois de plus la force intérieure et spirituelle de notre nation.

Comme avait coutume de le dire mon professeur de collège, Mlle Julia Coleman, "nous devons nous adapter aux temps changeants tout en maintenant des principes intangibles".

Ici devant moi se trouve la Bible utilisée pour l'investiture de notre premier président en 1789, et je viens de prêter serment sur la Bible que m'a donnée ma mère il y a quelques années, ouverte à cette intemporelle exhortation du prophète Michée:

"Il t'a montré, ô homme, qui est bien et ce que le Seigneur attend de toi, agir en justice, et aimer la miséricorde et marcher humblement avec ton Dieu" Michée 6:8.

Cette cérémonie d'investiture marque un nouveau commencement, une nouvelle consécration au sein de notre gouvernement et un nouvel esprit parmi nous tous. Le président peut sentir et proclamer cet esprit mais seul le peuple peut le nourrir. Il y a deux siècles, la naissance de notre nation a constitué une étape dans la longue quête de la liberté, mais le rêve éclatant et audacieux qui a enflammé les fondateurs de notre nation n'a pas encore été consommé. Je ne suis pas aujourd'hui l'annonciateur d'un rêve nouveau, je ne fais que demander un renouveau de notre foi dans le rêve ancien.

Notre société a été la première à se définir ouvertement en termes de spiritualité et de liberté humaine. C'est cette définition unique qui nous a donné cet élan exceptionnel — mais elle nous impose aussi une obligation spéciale: assumer ces devoirs moraux qui, lorsqu'ils le sont, semblent invariablement servir nos meilleurs intérêts.

Vous m'avez donné une grande responsabilité: celle de rester prêt de vous, d'être digne de vous et d'incarner ce que vous êtes. Créons ensemble un nouvel esprit national d'unité et de confiance. Votre force peut compenser ma faiblesse et votre sagesse peut aider à limiter mes erreurs.

Apprenons ensemble, rions ensemble, travaillons ensemble et prions ensemble, assurés qu'à la fin nous triompherons ensemble dans le droit. Le rêve américain persiste. Une fois de plus, nous devons avoir pleinement confiance dans notre pays et entre nous. Je pense que l'Amérique peut être meilleure. Nous pouvons être plus forts qu'avant.

Que nos erreurs récentes apportent un engagement nouveau aux principes fondamentaux de notre nation, car nous savons que si nous méprisons notre propre gouvernement, nous n'avons aucun avenir. Nous nous souvenons, en des dates particulières, des temps où nous étions unis, brièvement mais magnifiquement. Dans ces moments-là, aucune récompense n'était hors de notre portée.

Mais nous ne pouvons nous appesantir sur le souvenir de nos gloires. Nous ne pouvons nous permettre de dériver. Nous rejetons la perspective de l'échec, de la médiocrité ou d'une qualité

inférieure de vie pour quiconque.

Notre gouvernement doit à la fois être compétent et compréhensif.

Nous avons déjà atteint un degré élevé de liberté individuelle et nous luttons maintenant pour renforcer encore plus l'égalité des chances. Notre attachement aux droits de l'homme doit être absolu, nos lois justes, nos beautés naturelles préservées, le puissant ne doit pas persécuter le faible et la dignité humaine doit être rehaussée.

Nous avons appris que plus n'est pas nécessairement mieux, que même notre grande nation a des limites reconnues et que nous ne pouvons ni répondre à toutes les questions, ni résoudre tous les problèmes. Nous ne pouvons nous permettre de tout faire, pas plus que nous pouvons nous permettre de manquer d'audace en affrontant l'avenir. Ensemble, dans un esprit de sacrifice individuel pour le bien commun, nous devons donc simplement faire de notre mieux.

Notre nation ne peut être forte à l'étranger que si elle est forte à l'intérieur et nous savons que le meilleur moyen de favoriser la liberté dans les autres pays est de démontrer que notre système démocratique est digne d'émulation.

Poue être fidèles à nous-mêmes, nous devons l'être envers les autres. Nous ne nous comporterons pas à l'étranger en enfreignant nos propres lois et normes chez nous, car nous savons que la confiance que gagne notre nation est essentielle à sa force.

Le monde lui-même est maintenant dominé par un nouvel esprit. Des peuples de plus en plus nombreux et d'une plus grande maturité politique réclament ardemment leur place au soleil, non seulement pour le bien de leur propre condition matérielle, mais pour les droits fondamentaux de l'homme.

La passion de la liberté grandit. Canalisant ce nouvel esprit, il ne peut y avoir de tâche plus noble et plus ambitieuse à entreprendre pour l'Amérique en ce jour d'un nouveau commencement que d'aider à façonner un monde juste et pacifique qui soit véritablement humain.

Nous sommes une nation forte et nous maintiendrons cette force de manière qu'elle n'ait pas à être éprouvée par le combat, une force tranquille reposant non simplement sur la taille d'un arsenal mais également la noblesse des idées.

Nous serons toujours vigilants mais jamais vulnérables, et nous livrerons nos guerres contre la pauvreté, l'ignorance et l'injustice, car tels sont les ennemis contre lesquels peuvent être honorablement lancées nos forces.

Nous sommes une nation fièrement idéaliste, mais que nul ne prenne notre idéalisme pour de la faiblesse.

Comme nous sommes libres, nous ne pouvons être indifférents au sort de la liberté ailleurs. Notre sens moral nous dicte une nette préférence pour les sociétés qui partagent avec nous un respect scrupuleux des droits individuels de l'homme. Nous ne cherchons pas à intimider, mais il est clair qu'un monde que d'autres peuvent dominer dans l'impunité heurterait la décence et serait une menace pour le bien-être de tous les peuples.

Le monde est toujours engagé dans une massive course aux armements, destinée à assurer une force équivalente entre adversaires potentiels. Nous nous engageons à persévérer avec sagesse dans nos efforts pour limiter les armements mondiaux à ceux nécessaires à chaque nation pour assurer sa propre sécurité individuelle. Nous avancerons d'un pas cette année vers notre but ultime, l'élimination de toutes les armes nucléaires de cette terre.

Nous invitons tous les autres peuples à se joindre à nous, car le succès peut signifier la vie au lieu de la mort.

Parmi nous, citoyens des États-Unis, il y a un évident regain de confiance sérieux et réfléchi et j'y adhère avec l'espoir que lorsque mon mandat de président se terminera, on pourra dire de notre nation:

— Que nous avons abattu les barrières qui séparent les hommes de races, régions et religions différentes et que là où se trouvait la méfiance, nous avons bâti l'unité, dans le respect de la diversité.

— Que nous avons trouvé des travaux productifs pour ceux capables de les accomplir.

— Que nous avons fortifié la famille américaine qui est la base de notre société.

— Que nous avons assuré le respect de la loi et un traitement égal devant la loi pour le puissant et le faible, le riche et le pauvre.

— Et que nous avons permis à notre peuple d'être à nouveau fier de son propre gouvernement.

J'aimerais que les nations du monde puissent dire que nous avons construit une paix durable, reposant non sur les armes de guerre mais sur une politique internationale qui reflète nos valeurs les plus chères.

Ce ne sont pas seulement mes buts mais nos espoirs communs. Et ils ne seront pas mes réalisations, mais l'affirmation du maintien de la force morale de notre nation et notre foi en un rêve américain qui n'aura pas été entamé, qui continuera toujours de croître.

Les recherches sur les recombinaisons génétiques pourront reprendre à Harvard

Un jury de citoyens de la ville de Cambridge (Mass.) vient de recommander unanimement aux autorités municipales de permettre les recherches de recombinaisons génétiques à l'Université Harvard à condition qu'il y ait des mesures de protection plus strictes pour empêcher toute fuite de nouveaux microbes "artificiels" qui pourraient provoquer des désastres imprévisibles, rapporte le New York Times.

En juillet dernier, le conseil municipal de Cambridge avait créé une commotion dans tous les États-Unis en interdisant à l'Université Harvard la permission de construire un nouveau laboratoire de $300,000 destiné à de telles expériences de recombinaisons génétiques. Les débats qui avaient précédé cette décision avaient opposé les plus grands chercheurs des États-Unis, plusieurs étant détenteurs du prix Nobel.

Depuis lors, plusieurs autres villes universitaires américaines ont connu des débats similaires par crainte que les "microbes-Frankeinstein" créés par inadvertance dans les laboratoires ne puissent s'échapper et compromettre la santé publique ou l'équilibre écologique.

Le jury de Cambridge, formé de huit citoyens profanes en la matière et présidé par l'ancien maire qui est marchand d'huile, a tenu depuis juillet au moins 75 heures d'audience pour entendre les chercheurs favorables ou opposés à ces expériences et ils ont étudié des masses de documents techniques.

Son rapport, qui doit être soumis cette semaine au conseil municipal, est, paraît-il, considéré avec respect par les tenants des deux thèses opposées.

Au bout du compte, le jury est favorable à la poursuite de ces expériences extrêmement prometteuses mais il n'en soumet pas moins ces travaux à toute une série de mesures de sécurité extrêmement strictes. Notamment, le rapport exige que les universitaires n'utilisent pour leurs expériences que des organismes incapables de survivre hors de l'environnement protégé du laboratoire et certifiés à cette fin par le gouvernement fédéral.

On exige aussi la création d'un comité de sécurité où siégeraient non seulement des spécialistes mais auss un technicien de laboratoire et un citoyen indépendant de l'université. De la même façon, on demande des contrôles sévères des bactéries utilisées en laboratoire pour être certain que des organismes plus résistants n'y sont pas présents et on exige l'utilisation de toute la technologie disponible pour empêcher et détecter toute contamination indésirable. Le respect de ces mesures de sécurité serait enfin vérifié par un comité spécial relevant directement du conseil municipal.

Ce genre de travaux extrêmement prometteurs sont la suite logique de tous les efforts tentés depuis quinze ans pour percer les secrets du code génétique qui contrôle le développement de tous les êtres vivants. On est présentement en mesure de "greffer" expérimentalement des gènes dans des bactéries connues pour étudier les répercussions de façon aisée.

Cette technique permet d'étudier un gène en particulier dans un milieu plus simple et bien connu mais, en revanche, elle implique la création de microbes nouveaux aux propriétés souvent imprévisibles. Dans certains cas, les dangers sont faciles à prévoir mais, la plupart du temps, on risque de découvrir le péril une fois que le mal est irrémédiable.

C'est pourquoi, fait sans précédent en sciences, la plupart des chercheurs du monde avaient volontairement renoncé, en 1974, à certaines expériences manifestement dangereuses en attendant que la nature du péril et les mesures de sécurité nécessaires ne soient plus clairement définies.

Il existe maintenant des mesures de sécurité assez précises dans plusieurs pays mais la controverse a été relancée par plusieurs hommes de science qui croient que ces mesures sont insuffisantes et qui exigent des lois et des règlements formels en cette matière.

Au Canada, le Conseil de recherches médicales doit publier dans une ou deux semaines un projet de directives de sécurité qui s'appliqueraient dans notre pays pour les chercheurs qui veulent bien s'y soumettre. On espère que les réactions publiques permettront au Canada de formuler des règles officielles d'ici quelques mois.

QUE FERONS-NOUS DU
VILLAGE OLYMPIQUE ?
AIDEZ-NOUS
À TROUVER
LA SOLUTION.

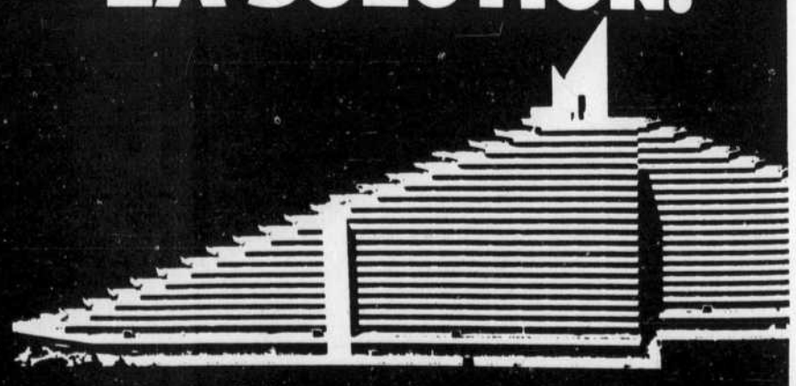

Pour que le Village profite le mieux à la collectivité québécoise, communiquez vos suggestions au Comité consultatif sur l'avenir des Installations Olympiques avant le 1er février
Comité sur l'avenir des Installations Olympiques
600 rue Fullum, 8ième étage
Montréal, Québec H2K 3L6

Bourassa gagne Bruxelles mais son programme n'est pas fixé

M. Robert Bourassa a déclaré au DEVOIR hier soir qu'il doit gagner Bruxelles au début de février et qu'il avisera sur place aux décisions à prendre quant aux propositions qui lui ont été faites, les unes émanant du secteur privé, les autres de la communauté universitaire.

L'ancien premier ministre a toutefois démenti les rumeurs diffusées hier suivant lesquelles il aurait accepté une chaire dans une université de Belgique. Tout au plus a-t-il envisagé de participer à des sémanaires organisés par l'Institut d'études européennes de Bruxelles où se retrouvent plusieurs hauts fonctionnaires du Marché avec lesquels il espère échanger et travailler.

M. Bourassa compte séjourner plusieurs mois en Europe et se familiariser avec les institutions fédérales, non seulement de la Communauté économique européenne, mais aussi de Suisse et d'Allemagne. Il veut d'autre part étudier de près la formule de fédération qui est envisagée en Belgique. L'ancien leader libéral du Québec attache à ce voyage d'étude et de documentation une importance telle qu'il évitera d'occuper des fonctions ou d'accepter des postes qui risqueraient de le distraire de ce projet.

Il sera fixé sur son programme européen à la mi-février.

Depuis le 15 novembre, l'ancien premier ministre a travaillé discrètement et régulièrement dans les locaux de la permanence du Parti libéral du Québec, rue Gilford. Il a conservé des relations avec ses anciens collègues, en particulier avec le leader intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque. Il a eu de nombreux entretiens avec diverses personnalités. Il a récemment déjeuné avec le maire de Montréal, M. Drapeau.

Pendant les vacances de Noël et du Nouvel An, M. Bourassa, sa femme et ses enfants ont fait un séjour en Floride, abrégé cependant par la vague de froid et les grèves dans les hôtels de la côte.

Ces jours derniers, l'ancien premier ministre a fait un séjour à New York où il s'est entretenu avec des représentants des milieux d'affaires.

A Montréal, il a aussi rencontré des hommes politiques fédéraux, dont M. Marc Lalonde.

Toujours soucieux de sa condition physique, M. Bourassa va régulièrement, sinon quotidiennement, faire "quelques longueurs" dans une piscine de son quartier.

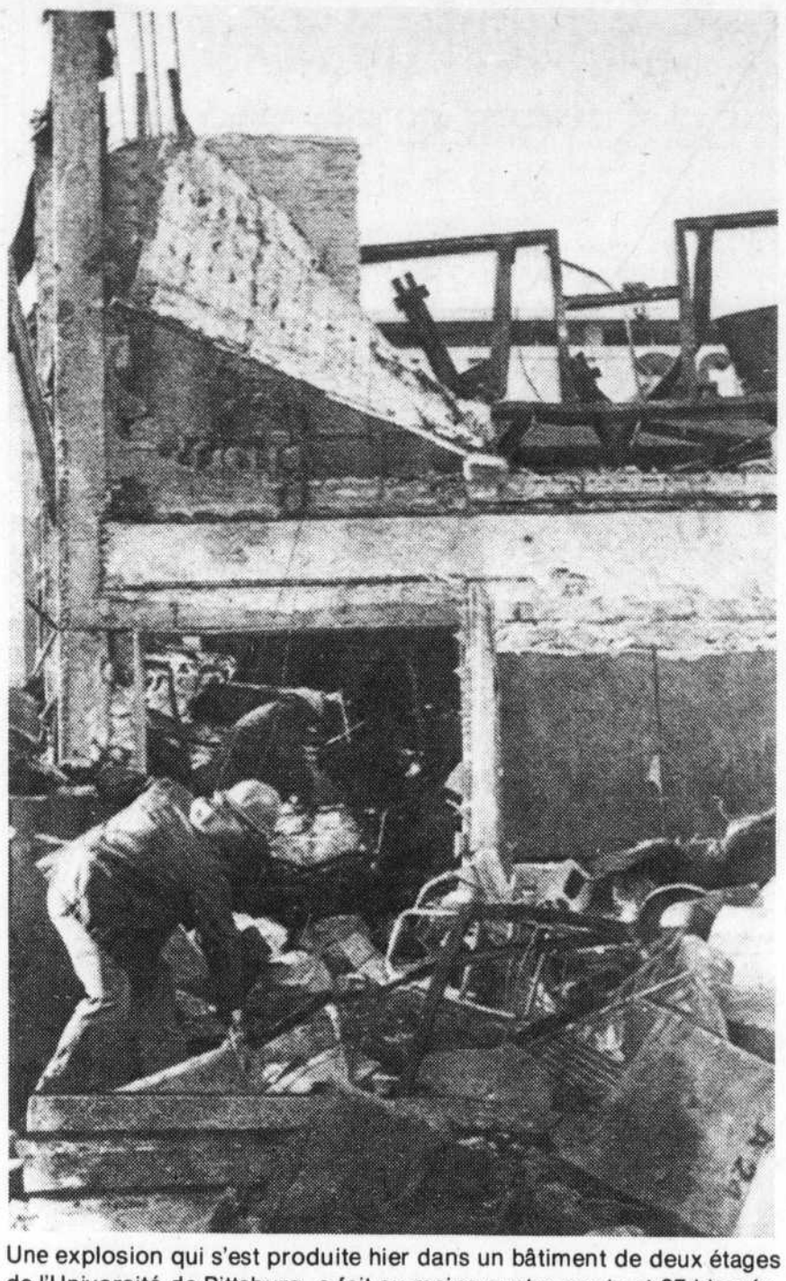

Une explosion qui s'est produite hier dans un bâtiment de deux étages de l'Université de Pittsburg, a fait au moins quatre morts et 27 blessés. Le bâtiment abritait des salles de classe et des laboratoires. On ignore encore la cause de l'explosion puisqu'aucun produit chimique dangereux ne s'y trouvait. (Téléphoto AP)

Québec devrait assumer le coût de la "dernière école de quartier"

par André Tardif

Victime de la dénatalité ainsi que d'un exode vers la banlieue, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), quand même la plus importante au Québec malgré une baisse d'inscriptions de près de 70,000 élèves au cours des six dernières années, se débat de plus en plus dans un marasme financier qui n'est pas sans inquiéter ses commissaires élus.

Ceux-ci, au cours d'une réunion bimensuelle régulière hier, se sont penchés sur plusieurs propositions et questions d'ordre pécuniaire, dans le but de rencontrer leurs prévisions budgétaires de $228 millions pour l'année en cours et d'éviter une répétition du déficit de $2,532,365 enregistré pour l'année 1975-76.

De 227,138 élèves qu'elle comptait au début de l'année 1970-71, la CECM n'en totalisait plus que 163,345 en septembre dernier, c'est-à-dire une diminution de 28.5%, et elle prévoit une nouvelle baisse de 10,000 élèves l'automne prochain.

Une proposition de la vice-présidente, Mme Colette Biche, visant la récupération d'un montant de $884,000 auprès du ministère de l'Éducation du Québec, a surtout retenu l'attention. C'est ce qu'il en coûte depuis l'an dernier pour maintenir ouvertes huit "dernières écoles de quartier", toutes françaises dont quatre dans le quartier nord d'Ahuntsic.

Il s'agit d'écoles élémentaires où la baisse de la clientèle laisse de plus en plus de places vacantes. Leur fermeture par contre priverait les enfants des quartiers concernés de leur dernière école, ce à quoi s'opposent les parents.

"Or, il faut y rendre les mêmes services qu'auparavant, autant en équipement qu'en pédagogie, malgré la baisse du nombre d'élèves, ce qui nous cause des problèmes d'ordre administratif et financier difficiles à résoudre", a expliqué Mme Biche.

Il y a deux ans, le Dr François Cloutier, alors ministre de l'Éducation, avait invité le Conseil scolaire de l'île de Montréal à lui soumettre un projet traitant de "la dernière école francophone d'un quartier", face à la fermeture accélérée d'écoles élémentaires dans la métropole.

L'an dernier, la CECM a encouru des dépenses de $442,000 pour maintenir ouvertes huit de ces écoles et prévoit en dépenser autant cette année. Le MEQ avait cependant refusé de subventionner ces dépenses parce qu'elles n'entraient pas dans son mode de financement per capita.

La résolution de Mme Biche, qu'elle a elle-même qualifiée "d'intervention à saveur financière", a été adoptée mais non sans un débat sur la problématique de "la dernière école de quartier", seul pôle de regroupement des jeunes et de leurs parents.

Les commissaires ont également adopté une résolution exigeant dorénavant des contributions annuelles accrues de la part d'élèves n'appartenant pas à la CECM, qu'ils soient de l'île de Montréal ou non (sauf entente avec leur commission scolaire), ou de l'extérieur du Québec. Les montants à percevoir varient de $220 pour un élève de la maternelle jusqu'à $2,000 pour un élève du secteur de l'enfance inadaptée.

Selon M. Viateur Ravary, directeur du Service des études, lorsque la CECM exigeait $840 par élève de l'extérieur au secondaire en 1970-71, elle n'avait que 80 inscriptions. Depuis qu'elle a réduit sa demande à $200, ce nombre est grimpé à 517 élèves, dont la moitié serait d'origine haïtienne.

Les commissaires ont aussi écouté attentivement un rapport du directeur général, M. Jean-Paul Tardif, où il expliquait qu'en fermant des locaux inutilisés dans certaines écoles, on avait pu réaliser des épargnes appréciables au poste des aide-concierges, chaque 100 pieds carrés soustraits à l'entretien représentant une économie de $60.

Par contre, ils ont battu par 12 voix contre trois une résolution de leur président, le Dr Luc Larivée, suggérant que les réunions bimensuelles commencent à 19 h au lieu de 14 h, afin de permettre à la majorité des citoyens détenant un emploi régulier d'aspirer à un poste de commissaire, lequel représente un émolument annuel de $4,550.

Il semble que les commissaires, appelés à consacrer entre 20 et 30 heures par semaine à leur tâche, ne veulent pas créer l'impression que l'assemblée bimensuelle est leur unique préoccupation.

Enfin, Mme Jacqueline Beauchemin, qui oeuvre au sien des comités de parents depuis quatre ans dans Montréal-Nord, a été élue commissaire en remplacement de M. Patrice Laplante, qui démissionnait récemment suite à son élection comme député péquiste.

Les principaux s'opposent au projet de restructuration

par Gilles Provost

La Fédération des principaux du Québec (FPQ), représentant 3,600 principaux d'école francophones, a exprimé hier son opposition au projet de restructuration scolaire présentement à l'étude à Montréal et affirme sa préférence pour des commissions scolaires unifiées qui assureraient, l'enseignement dans les deux langues et qui satisferaient aux divers besoins confessionnels manifestés par la population.

La FPQ estime en effet qu'il n'est pas fonctionnel et qu'il est inutilement coûteux d'instaurer, sur un même territoire, quatre commissions scolaires "superposées": neutre ou catholique de langue française et protestante ou catholique de langue anglaise.

Aux yeux de la FPQ, les garanties accordées par l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne protègent que la confessionnalité. Comme la loi actuelle du Conseil supérieur de l'Éducation du Québec rattache le caractère confessionnel de l'enseignement aux institutions, donc à l'école elle-même, la FPQ croit que les exigences de la constitution seraient respectées si on prévoyait des écoles confessionnelles au niveau élémentaire et des services multi-confessionnels au secondaire.

Le président de la FPQ, M. Gill Robert, a affirmé qu'une telle structure administrative unifiée pourrait très bien répondre adéquatement aux besoins, si ces mécanismes internes sont adéquats.

Interrogé sur les garanties offertes par une telle solution aux divers groupes linguistiques et religieux, M. Robert a affirmé que les commissions scolaires actuelles fonctionnent de façon tellement démocratique que tous les groupes peuvent se faire entendre et obtenir ainsi la garantie morale qu'ils pourront obtenir l'enseignement de leur choix".

Sur le plan linguistique, qui selon la FPQ, n'est aucunement protégé par la constitution, les principaux affirment que les cours des écoles publiques devraient tous être dispensés en français, à moins que les enfants soient de langue maternelle anglaise ou qu'ils aient déjà reçu des cours en langue anglaise.

"La fédération reconnaît que les écoles de langue anglaise se sont assuré un droit à l'existence qu'on ne saurait aujourd'hui contester, ce qui n'implique pas pour autant l'établissement d'un système administratif parallèle", a dit M. Robert.

Interrogé sur l'opinion de la petite minorité anglophone au sein de sa fédération, le secrétaire général de la FPQ, M. Robert Bureau, a répondu que ces derniers "n'ont pas pu manifester leur désaccord parce qu'ils ignorent encore la position de leur fédération."

Enfin, au niveau financier, la Fédéra-

Voir page 6: Principaux

Accoucher à la maison, LA solution?

par Renée Rowan

L'hôpital détient-il un "monopole abusif" sur l'accouchement? Accoucher à la maison peut-il être la solution pour toutes les femmes? existe-t-il des solutions "para-médicales"? Où trouver l'information?

Telles étaient les questions à l'ordre du jour d'une rencontre provoquée mardi par la revue Châtelaine sur un sujet apparemment brûlant d'actualité: l'accouchement. Plus de 350 personnes ont répondu à l'invitation.

L'assistance, entassée dans le sous-sol enfumé d'un centre d'éducation populaire de l'est de la ville, et composée en grande majorité de jeunes entre 20 à 30 ans, mais il y a aussi des plus âgés. On y remarque entre autres une quarantaine de femmes enceintes, plusieurs d'entre elles accompagnées; quelques femmes médecins, plusieurs infirmières de salles d'obstétrique, de centres prénataux, de CLSC, des étudiants en médecine, des représentantes de différents groupes ou mouvements comme le Centre d'autosanté pour les femmes, mais aussi, en bon nombre, des personnes tout simplement curieuses, intéressées par cette nouvelle tendance, avides d'information.

Dans un premier temps, on a entendu des couples-témoins venus raconter l'accouchement tel qu'ils l'ont vécu: pour quelques-uns, ça s'est passé dans des communes québécoises, entourés des membres de la communauté dont des enfants... ils ont choisi de faire de la naissance une fête familiale et humaine.

"Notre enfant est venu au monde chez nous, dans le calme et la sérénité, tel que nous l'avions voulu... nous étions seuls tous les deux, mon mari et moi", raconte une femme qui en est à son troisième accouchement à la maison. "Nous avons conservé le placenta... le médecin est venu le lendemain pour constater si tout était en ordre". La mère et l'enfant se portaient bien.

Depuis deux ans, écrit Ginette Paris dans Châtelaine, de plus en plus de femmes au Québec refusent de se soumettre au processus dépersonnalisé de l'accouchement en milieu médical. Plusieurs étaient là, l'autre soir, venues dire pourquoi.

"On ne s'appartient plus... on est la proie des médecins, des infirmières, de tout le processus technique (un gynécologue-obstétricien n'a-t-il pas laissé tomber au cours de l'entrevue avec la revue que "s'il pouvait se passer des femmes elles-mêmes, il le ferait à coup sûr")... on nous rase, on nous attache les mains, on n'a même pas le privilège, une fois sur la table d'accouchement de se tenir dans la position qui nous semble la plus confortable, la plus normale... on nous braque la lumière dans les yeux... il y a tant d'activités autour de nous qu'il n'est pas possible de se concentrer pour le travail qu'il y a à faire... on nous donne des injections dont on ne veut pas ou dont on a pas besoin... l'incision semble être de rigueur... je n'ai eu mon bébé dans mes bras que huit heures après l'accouchement... je ne vois mon bébé que quelques minutes par jour..."

Et la liste des griefs pourrait s'allonger encore. On sent à quel point la frustration est grande chez toutes ces femmes, même si une ou deux autres ont tenu, pour leur part, à souligner qu'elles avaient accouché à l'hôpital et avaient été satisfaites de la façon dont ça s'est passé.

"C'est le cri du coeur que l'on entend ici ce soir, note ma voisine de siège. Les femmes se sont jusqu'à maintenant abandonnées pieds et mains liés au médecin, éprouvant après coup une grande frustration... elles sentent aujourd'hui le besoin irrépressible de récupérer leur corps en même temps que leurs droits".

Il y avait beaucoup d'enthousiasme dans l'air, une inquiétude évidente, de l'émotion, des réserves aussi, mais plus que tout, une immense soif d'information. Est-ce légal d'accoucher à la maison? (Oui). Quelles mesures de sécurité faut-il prendre? Les médecins acceptent-ils de venir à domicile pour un accouchement? (très peu le font et avec beaucoup de réticence). Existe-t-il des sages-femmes? Où les trouver? Comment se préparer à accoucher chez soi? Existe-t-il des livres sur le sujet? (Oui, mais la plupart en anglais, dont **Birth**, de Catherine Millinaire. Des centaines de photos et illustrations concernant la naissance et les soins du corps. Familiarise avec plusieurs méthodes d'accouchement, avec ou sans complications. Témoignages abondants. Ed First Things First, P.O. Box 9041, Washington D.C. 20003).

L'animatrice de la soirée, Ginette Paris, des professionnels de la santé dans la salle, les couples-témoins, des regroupements comme le Centre d'autosanté pour les femmes, une responsable en périnatalité dans un CLSC ont tenté de répondre à ces questions et à bien d'autres, mais par la force des choses, c'est demeuré superficiel, incomplet, insatisfaisant. En d'autres mots, l'assistance est restée sur sa faim.

Une chose se dégage de cette soirée et qui rejoint la prise de position de chacun: "Pour la plupart d'entre nous, entre l'accouchement à la maison et l'accouchement en milieu hospitalier, la solution idéale se situe à un palier intermédiaire: soit la possibilité de choisir des conditions d'accouchement plus humaines, plus paisibles et plus familiales, dans le sillage de "l'accouchement sans violence" du désormais célèbre docteur Leboyer. Quitte à pouvoir compter, si besoin est, sur l'intervention rapide de médecins spécialistes et de leur attirail de combat, à quelques minutes d'avis".

On pense ici à ce type de clinique qui existe déjà à Paris, clinique spécialement aménagée pour permettre à un couple, accompagné de ses enfants s'il le désire, de s'installer confortablement pour procéder dans le calme à la mise au monde de son bébé... sages-femmes discrètement présentes, médecins disponibles à la moindre alerte.

Certains cas présentent des risques prévisibles

Interrogée à la sortie de cette soirée, le Dr Suzanne Parenteau-Carreau, qui fait de l'éducation populaire dans le domaine de la sexologie et de la planification familiale, qui est consultante médicale à Seréna et collaboratrice à Grossesse-Secours, a accepté de nous livrer ses premières impressions.

"Je comprends la frustration souvent justifiée des femmes et l'intérêt soulevé par l'accouchement à la maison. Celui-ci offre un climat plus chaleureux, plus intime, plus adapté à cet acte qui est loin d'être biologique.

Je ne suis pas prête à encourager toutes les femmes à accoucher à la maison. Certains cas présentent des risques prévisibles et ils doivent être réservés à l'hôpital. Mais tant d'accouchements sont normaux et se dérouleraient mieux à la maison.

On pourrait réduire les risques — ceux imprévisibles — au minimum par une préparation et un encadrement adéquat. Personnellement, je souhaite que le mouvement qui se dessine aboutisse à deux choses pour les femmes du Québec. Premièrement, que l'accouchement à la maison devienne une chose possible et normale comme en de nombreux pays modernes grâce à une éducation appropriée et possiblement à un service de sages-femmes; deuxièmement, que l'accouchement à l'hôpital soit humanisé, personnalisé, enfin considéré dans l'ensemble de ses dimensions autres que biologiques."

Le CN hausse ses tarifs voyageurs

Le Canadien national a annoncé hier qu'il a déposé à la Commission canadienne des transports une nouvelle échelle de tarifs majorant de 5% en moyenne le prix des transports voyageurs, à compter du 1er février.

M. Garth Campbell, vice-président au marketing voyageurs, attribue le besoin d'ajustement à l'accroissement des coûts d'exploitation. "Les charges salariales, à elles seules, ont grimpé de plus de 8% depuis la dernière hausse de tarifs en février 1976", a-t-il expliqué.

Il a précisé que la majoration variera de moins de 1% à quelque 8%, selon le jour de la semaine et la région du déplacement notant que le tarif est structuré de façon à demeurer concurrentiel. L'augmentation moyenne de 5 pour cent est beaucoup moins élevée que la hausse de 6.2% du coût de la vie au cours des derniers 12 mois.

Certains suppléments de places et de repas seront aussi révisés de façon à produire des recettes accrues de 5% en moyenne. Les tarifs d'excursion pour l'âge d'or et les voyages aller-retour demeureront en vigueur suivant la formule actuelle.

Un tarif coach, un jour rouge, entre Montréal et Sainte-Foy (Québec) sera de $9.25 au lieu de $8.50; Montréal-Ottawa, $6.50 au lieu de $6.00; Montréal-Toronto $18. au lieu de $17.25; Montréal-Halifax $33.50 au lieu de $33; Montréal-Vancouver $97 au lieu de 90 et Montréal-Winnipeg $52 au lieu de $48.

Rectificatif

Nous tenons à nous excuser auprès de Mme Marcelle Ferron et du président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean-Charles DesRoches pour l'erreur qui s'est glissée dans la légende de la photo apparaissant en page 3 de l'édition du 20 janvier. Cette photo montrait la lauréate du prix Philippe-Hébert, Mme Ferron, recevant des mains de M. DesRoches la médaille Beni Merenti des Patriotes rattachée au cinq grands prix que décerne annuellement la SSJB.

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX
COURS DU SOIR 77

INSCRIPTIONS: 24, 25, 26, 27 28 janvier 1977
de 19 h 00 à 22 h 00

INSCRIPTIONS AUX CENTRES SUIVANTS:
- Centre Katimavik
  1050, Côte-Vertu, Saint-Laurent
- École Paul-Gérin-Lajoie
  475, av. Bloomfield, Outremont
- École Pierre-Laporte
  1101, chemin Rockland, Mont-Royal
- Polyvalente Father Macdonald
  2355, rue Decelles, Saint-Laurent

COURS OFFERTS:
FORMATION GÉNÉRALE: français, mathématiques et sciences au Secondaire III, IV et V
FORMATION PROFESSIONNELLE: dactylographie, ébéniste-artisan, machiniste, mécanicien-automobile, soudure, sténographie, tenue de livres
FORMATION SOCIO-CULTURELLE: couture, crochet, batik, bridge, horticulture, macramé, photographie, radio-amateur, vannerie, yoga, natation, tennis, etc.
COURS DE LANGUES: allemand, anglais, espagnol et français
SERVICES ÉDUCATIFS D'AIDE PERSONNELLE ET D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE

INFORMATION: Centre administratif
850, boul. Laurentien
331-7410

LE 351 PLACE ROYALE

pour tous ceux qui voient plus grand qu'un gratte-ciel
- un immeuble restauré, au charmant cachet historique, situé face au fleuve, au coeur du Vieux Montréal, près des milieux d'affaires
- quatre étages, de 4,000 pi. ca. chacun, spacieux et bien divisés
- des bureaux aérés et ensoleillés qui sauront répondre à vos besoins
- une place différente, une place pour vous près du métro Place d'Armes

Pour plus de renseignements, contactez M. Jean Larivée à
288 - 2175

Le Chili et sa lutte actuelle

Rencontre en solidarité avec le peuple chilien

Exposition de Adonis, Sepulveda, le sub-secrétaire général du Parti Socialiste Chilien en visite à Montréal.

Projection du film "En Solidarité Montréal Septembre 76" film offert par des cinéastes québécois en solidarité avec le peuple chilien.

Chansons de la résistance

vendredi, 21 janvier à 19h00

Auditorium École Émile Nelligan
4750 Henri-Julien (métro Laurier)

Pour d'autres informations:

Association des Chiliens de Montréal

843-6309

éditorial

Le renouveau promis par Carter

Grandiose et pourtant chaleureux: aussi paradoxal que cela paraisse, c'est ainsi qu'on peut qualifier le climat de la cérémonie d'investiture de Jimmy Carter, 39e président des États-Unis.

C'est les yeux fermés et les dents serrées que le Georgien a suivi la prière précédant le moment de son serment constitutionnel, communiquant son émotion même aux plus basés. Était-ce, en chacun des présents, la conviction profonde de vivre un instant historique? Ou l'étourdissante impression d'avoir renoué avec le rêve américain?

Ce midi, sur l'esplanade du Capitole à Washington, grandeur et spontanéité se manifestaient concomitamment, réconciliant une nation représentée par cent mille personnes venues de tous les États. Ceux qui croyaient en Carter et ceux qui n'y croyaient pas semblaient avoir renoué soudain avec cet élan de générosité et de force sereine qui a fait, deux siècles durant, la grandeur de l'Amérique.

Précisément, Jimmy Carter, premier président du troisième siècle de l'histoire des États-Unis, les invitait à croire en un "rêve intact en perpétuel devenir".

•

Dans le message inaugural du président comme dans les commentaires télévisés tout au long des émissions spéciales, un motif obsessionnel revenait hier, celui d'un "nouveau commencement", d'un "nouveau début", d'un "esprit nouveau", d'une "consécration nouvelle", créant vite un climat éthéré où tout paraissait soudain possible. La démesure même du défi à relever cédait devant la foi. Foi en l'homme, foi en un engagement à l'échelle planétaire, Foi tout court aussi, celle qui prend généralement un F majuscule!

C'est curieux, à un moment, l'ombre de John Kennedy a semblé si proche, presque palpable...

Toutefois, ce renouveau ardemment souhaité ne signifie en aucune façon une rupture. Un peu comme en réponse au: "J'ai fait un rêve", de Martin Luther King, un peu comme en réponse au rêve des pères fondateurs, Carter déclare qu'il n'a pas aujourd'hui un nouveau rêve à annoncer mais qu'il perpétue le précédent avec une foi renouvelée. La continuité dans une confiance nouvelle... Ce leitmotiv dit assez la crise interne que l'Amérique vient de connaître, comme il dit la hantise de cicatriser cette plaie encore sensible aux intempéries. Mais ce refus de la rupture, non exempt d'une certaine hardiesse, se manifestant en même temps qu'une soif ardente de renouveau, dit aussi toute la paradoxale personnalité de Jimmy Carter lui-même. Hier, sur la tribune d'honneur face au Capitole, le monde a découvert Julia Coleman, professeur du jeune Jimmy au collère, et dont l'enseignement, dans la bouche du président, prenait soudain valeur de credo: "Il nous faut nous adapter aux temps qui changent mais nous en tenant aux principes intangibles".

Ces principes, faut-il le répéter, sont d'ordre moral et, comme le président l'a souligné lui-même, c'est en assumant ses engagements de spiritualité et de liberté que l'Amérique se trouve, par le fait même, à servir au mieux ses intérêts.

C'est dans cet esprit que Jimmy Carter, reprenant un thème qui lui est cher, pose que la condition de la puissance de l'Amérique au-dehors est d'être une nation forte à l'intérieur de ses frontières. De ce fait, servir la cause de la liberté à l'étranger c'est prouver d'abord que le système démocratique américain génère le sens de l'émulation.

Est-ce la fin de cette curieuse dichotomie en vertu de laquelle des pratiques répréhensibles en sol américain ne soulevaient que peu d'objections lorsqu'elles étaient commises à l'extérieur? On le croirait car, avec des accents d'une sincérité que le "circonstanciel" peut difficilement conférer, Jimmy Carter affirme: "Pour être sincères envers nous-mêmes, nous devons être sincères envers les autres. Nous ne nous comporterons pas à l'étranger en violation de nos règles et de nos critères (appliqués) chez nous."

Ce n'est plus la poursuite aveugle du "plus" que véhicule Jimmy Carter, c'est la recherche du "meilleur". Et pour une nation attachée à la liberté, la montée d'une "passion de la liberté" à travers le monde implique des responsabilités. Précisément, ce sont ces responsabilités-là qui supposent une Amérique puissante. Et là, habilement, le président change de registre, mêlant dans un style où le pathétique affleure, le moral et le concret, le philosophique et le pratique: "Nous sommes une nation puissante et nous nous maintiendrons suffisamment puissants pour ne pas avoir à le prouver dans le combat"...Une sereine puissance qui ne serait pas simplement fonction de l'envergure de l'arsenal mais aussi de la force des idées. Puis, tout aussi habilement, après avoir posé la nécessité d'être invulnérable, Jimmy Carter renoue avec le registre précédent: la guerre à mener est celle contre la pauvreté, l'ignorance et l'injustice.

On croit avoir entr'aperçu comme une griffe, juste ce qu'il faut pour faire réfléchir: "Nous sommes une nation fièrement idéaliste, mais nous ne permettrons pas qu'on confonde notre idéalisme avec la faiblesse".

•

De cette cérémonie d'investiture, nous, du monde extérieur, aurons plus particulièrement à retenir une promesse de réceptivité. Car, prenant une initiative sans précédent, Jimmy Carter a fait aussi une déclaration radiotélédiffusée à l'intention des "citoyens du monde entier qui ne participent pas à notre élection mais qui peuvent être concernés par mes décisions"! Toute une vérité...

Ce message-ci a été retransmis par satellite dans 70 pays, traduit dans trente-six langues, et le texte en sera distribué dans 112 pays. D'une durée de cinq minutes, la déclaration présidentielle a été enregistrée à la veille de l'investiture, peu après l'arrivée de Jimmy Carter de Plains à Washington. Et de cette initiative — une délicate attention? — on retiendra en même temps que le fond, la forme qui, elle, suppose un président américain soucieux d'être au diapason du monde extérieur.

En une formule, le contenu signifie une politique de la main tendue, aux amis et aux alliés certes, mais à tous les autres qui sont aussi intéressés à la prendre. Intéressés au sens matériel du terme, mais aussi concernés par la promesse de l'administration Carter de "forger un ordre mondial qui réponde mieux aux aspirations humaines". C'est là qu'on est frappé par le choix des mots: "Les États-Unis rempliront leurs obligations pour aider à créer un ordre mondial stable, juste et pacifique".

Pour un premier message, dramatisé encore par la solennité du moment et par l'aspect inédit de l'initiative, c'est tout un engagement. Et cet engagement dit que l' "ordre mondial" qui, dans la perspective tiers-mondiste, doit être "économique" et "plus juste", doit aussi être générateur de stabilité et de paix. Ce qui pose un refus positif fondamental: non à la confrontation. En d'autres mots encore: pas d'ordre mondial acceptable pour l'Amérique s'il est recherché dans la confrontation. Et dans la mesure où le premier adjectif limitatif est "stable", avant même "juste" et "pacifique", on peut en toute vraisemblance imaginer que cet ordre mondial est à chercher du côté de l'amélioration et du perfectionnement du système de relations en place.

Le combat à mener collectivement, dit le président américain, est contre le spectre de la destruction nucléaire — ce qui peut donner des illusions à Léonide Brejnev —, mais c'est aussi pour garantir les droits fondamentaux de tout être humain à une vie exempte de misère et de faim, de maladie et de répression politique — ce qui doit rajuster les illusions de M. Brejnev à la baisse, compte tenu de l'effervescence actuelle à l'Est!

Cet effort commun auquel le monde extérieur est convié, se fera dans la confiance et le respect mutuels. Il y va de notre survie collective, dit justement Jimmy Carter. Il reste toutefois à donner un début d'application à ce généreux engagement de promouvoir une Amérique plus juste dans un monde plus humain.

Georges VIGNY

Le conflit de l'UQAM

Les étudiants dépossédés par un litige dont ils ne savent presque rien

par MICHEL DUQUETTE

■ L'auteur de cette libre opinion est étudiant en Science politique à l'Université du Québec à Montréal.

L'impression se confirme que l'UQAM s'apprête à passer à l'Histoire, au même titre que la civilisation grecque et les pharaons, pour n'avoir pas su résoudre ses problèmes existentiels. Si un minimum d'entente ne peut se faire jour au sein d'une institution, quel crédit est-on en mesure de lui accorder! Vous savez, pour un étudiant concerné (il y en a quand même 14,000 ici), le conflit actuel a quelque chose de profondément choquant à plus d'un point de vue. D'abord, on n'en sait presque rien et son déroulement semble dicté par quelque volonté irrationnelle. Ensuite, on discerne mal chez les détenteurs de l'autorité une quelconque volonté de règlement, le désir "normal" d'en finir et de mettre un terme à une situation ridicule et en fait, inacceptable: celle d'une institution publique d'enseignement supérieur dédiée à la transmission du savoir, à l'élaboration d'une recherche correspondant à un besoin réel de notre société et actuellement déchirée par une lutte d'une âpreté comparable aux conflits de l'époque héroïque du syndicalisme, il y a bien longtemps. Avouez qu'il y a de quoi se poser des questions...

D'autant plus que s'il y a une création récente de notre société qui, par la souplesse et l'audace de sa conception, annonçait des expériences riches et poussées sur la base de la concertation entre les niveaux administration, personnel et étudiants, c'est bien l'Université du Québec. Or, il s'avère maintenant que le dialogue et la "participation" y sont plus difficiles qu'ailleurs. S'est-on à ce point éloigné du modèle original? Quelle terrible évolution, quel échec! On en vient à se demander si l'UQ a bien fait de survivre à la "révolution tranquille" qui l'avait engendrée. Pourtant, l'entreprise est encore jeune; elle s'est imposée dans plus d'un domaine de la recherche scientifique et sociale. Dans des conditions extrêmes (tiraillements et grèves presque à tous les ans) que l'UQAM a vécues, quel courage et quelle foi a-t-il fallu à ceux qui ont oeuvré dans son développement et aux étudiants qui en ont assumé les programmes et les orientations! S'il est une chose que les conflits récents nous prouvent, en tout cas, c'est qu'on ne peut s'écarter si facilement ni si totalement des principes qui ont présidé à la création de cette institution sans saboter à long terme toute l'oeuvre en la dénaturant.

Et maintenant, combien d'entre nous devront renoncer à leurs études, ou tenter d'étudier à l'extérieur, ou végéter faute de travail, avant que ne cesse la dégradation des rapports à l'UQAM, avant que ne surgisse une volonté claire et honnête vers un règlement global, qui tienne également compte de la situation des étudiants? Comme il serait consolant de voir les diverses instances concernées faire preuve de créativité, d'audace et tout simplement d'humanité, car il en faut désormais pour considérer la réouverture et, à plus long terme, la survie de l'UQAM.

Si les obstacles sont de l'ordre des attitudes, et si ces attitudes sont antisociales parce qu'elles font abstraction du contexte et des buts de l'action universitaire qui motivent son existence et parce qu'elles sont prêtes à sacrifier à des impératifs administratifs et budgétaires, le déroulement de la carrière et de l'apprentissage de milliers de personnes, alors ces attitudes doivent être modifiées, tôt ou tard.

Je veux bien croire qu'à l'impossible nul n'est tenu. L'écart qui subsiste néanmoins entre les positions des deux parties en litige, l'impasse, les refus réitérés de négocier, tout cela survenant après le non moins pénible conflit de l'hiver 76, ne nous autorisent plus à espérer qu'on nous rendra nos cours, nos bibliothèques, ces moyens de formation et de promotion auxquels nous consacrons plusieurs années de notre existence dans l'espoir d'une vie meilleure. On n'est en effet pas très riche en général dans ce milieu-là et chaque mois qui passe est un peu plus difficile à boucler que le précédent. Et pour finir, nous n'avons de ce conflit, si important pour nous, qu'une vision vague, confuse, contradictoire, très fragmentaire, comme si l'on était en temps de guerre, ou tout comme.

Vues d'ici, les revendications des professeurs de l'UQAM n'avaient pas l'air si différentes de celles de leurs confrères plus heureux de Laval. Côté financier, je ne suis pas un spécialiste mais il doit y avoir moyen de construire trois pignons de moins sur la nouvelle bâtisse afin de garantir plutôt une meilleure qualité de l'enseignement et un climat sain dans la vieille. Mais comme je disais, ce n'est pas ça, mon travail à moi. D'autre part, en ce qui concerne "l'esprit nouveau" que d'aucuns voudraient voir instaurer dans le fonctionnement même de l'UQAM, rien n'oblige à conclure la discussion avant même de l'avoir commencée. Il y a sans aucun doute des étudiants intéressés à une telle problématique. Voilà pourquoi une rénovation dans le fonctionnement de l'UQAM, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, ne peut venir que d'une concertation entre les différents groupes qui la constituent, dans l'esprit d'une véritable démocratie universitaire.

bloc-notes

La cloche, c'est la cloche

Dès avant sa nomination comme ministre de l'Éducation, une large opinion souhaitait que M. Jacques-Yvan Morin fût désigné à ce ministère, rendu névralgique en raison de la loi 22, de la restructuration scolaire à Montréal et du conflit à l'Université du Québec. Le député de Sauvé, en effet, avait acquis la réputation d'être à la fois un juriste averti, et un homme public sensible aux problèmes sociaux et aux aspects humains de l'administration gouvernementale.

Il est encore trop tôt pour conclure ou prédire qu'il ne pourra surmonter les difficultés et les défis de la tâche, mais sa neutralité dans le conflit de l'UQAM a si peu aidé à dénouer l'impasse que le gouvernement a dû se résoudre à ouvrir une enquête — enquête utile certes, mais dont l'urgence à l'université ne sautait guère aux yeux en comparaison avec d'autres problèmes vitaux. Le ministre ne s'est pas réfugié dans une enquête en ce qui regarde l'épineux problème des enfants rebelles de la CECM. La réponse qu'il a donnée à la Commission des écoles catholiques de Montréal n'est pas davantage satisfaisante, ni quant à la loi qu'il prétend défendre contre la "désobéissance", ni quant à l'intégration qu'il recherche de ces enfants à la communauté française.

On cherche en effet vainement dans la décision du ministre et du ministère de l'Éducation en vertu de quelle logique juridique et de quel respect de la loi les écoliers que le bill 22 envoie à l'école française pourraient aller dans des écoles anglaises, sous prétexte qu'un programme de francisation y est en marche, alors qu'on refuserait à des enfants, à qui la loi n'impose ni l'école ni donc l'école française, d'être inscrits dans des maternelles bilingues.

M. Morin accorde un passe-droit à ceux qui de son propre aveu violent une loi qu'il ne saurait abandonner à l'illégalité; et il se montre d'une rigidité gratuite à l'égard de parents dont les enfants sont si peu astreints aux maternelles, d'une langue ou d'une autre, qu'ils pourraient les garder tout simplement à la maison. Le ministre dispense de le loi ceux à qui elle s'applique; et il l'impose aux enfants des maternelles qui, Dieu merci, ne sont pas encore soumis à "l'enseignement" dont parle la loi 22.

Du point de vue strictement légaliste auquel il s'est placé, le ministre ne devrait pas, pour les 95 écoliers que la CECM veut rassembler dans les écoles Saint-Philippe-Bénizi et Notre-Dame-de-la-Défense, substituer un programme de francisation à l'inscription pure et simple à l'enseignement en français prévue et imposée par la loi. Dans cette logique mécanique de la loi qu'il a choisi de défendre en attendant qu'elle soit changée, il eût dû plutôt envoyer les écoliers là où il veut inscrire les bambins de la maternelle, dans des écoles françaises.

Certes, le ministre veut faire passer les écoliers vers le français par le truchement du programme de francisation et il cherche à éviter que les enfants des maternelles bilingues se préparent aux tests et passent à l'école anglaise l'année prochaine. Mais les moyens qu'il prend pour en arriver à cette louable fin ne dérivent pas des rigueurs de la loi, ils en sont plutôt la contradiction.

Si la CECM et M. Morin ont voulu prouver que la situation est intenable sous le bill 22 et que ni le respect de la loi ni sa violation tacite ne sont de nature à résoudre le problème, ils ont réussi. Les parents attendaient sans doute autre chose.

De plus, il est fort étrange, pour ne pas dire scandaleux, que ces enfants, s'ils avaient fréquenté des classes françaises, eussent passé sans problème dans le budget scolaire, mais que, tombant dans des classes anglaises ou bilingues, ils paraissent réclamer un privilège de l'ordre d'un million de dollars. Dans le texte de sa déclaration, le ministre se borne à conclure que le compromis de la CECM ne correspondant pas aux exigences de la loi "il ne saurait être question d'autoriser le versement de certaines sommes d'argent à la CECM en vue de la réalisation de son projet", ce qui n'est pas plus logique que ses conclusions juridiques. Au cours de l'entrevue qu'il accorda à ce sujet, il ajouta que le budget supplémentaire de $1 million réclamé par la Commission représentait un "coût astronomique".

Voilà bien un genre de manipulation budgétaire qui n'est pas sans précédent à la CECM et au ministère et dont M. Jacques-Yvan Morin eût dû faire l'économie. Un certain Canada anglophone feint qu'il en coûte toujours trop cher de verser au Québec les paiements ou les subventions auxquels il a droit. Le même genre de diffamation et de discrimination sournoises ne doit pas être appliqué à ceux que le Québec prétend ne soumettre qu'aux lois communes. Le manteau de la langue française ou de la saine gestion budgétaire ne doit pas commodément servir de couverture à l'arbitraire de Québec ou aux douteux expédients administratifs de la CECM.

Quant aux maternelles, avant d'en faire des pièges linguistiques ou confessionnels, les autorités devraient les entourer d'un minimum d'humanité et de bon sens. Car, monsieur le ministre, il se trouve encore des maternelles dont le règlement ferme à clé les portes de l'école, cependant que des enfants de quatre ou cinq ans gèlent dehors, comme si le Québec ne devait pas changer de férule, "la loi, c'est la loi", la cloche c'est la cloche.

Manifestement, les juristes doivent se remettre au travail, et les pédagogues aussi.

Jean-Claude LECLERC

la parole du jour

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?" As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abime?... De quel côté habite la lumière, et les ténèbres, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

"Prends avis de toute personne sage et ne méprise pas un conseil profitable." — Tobie 4,18 (quatrième siècle avant JC)

L'AGAQ a réagi

La direction de l'Association des gens de l'air du Québec, en proie au dépit et au défaitisme par suite de la décision du juge Louis Marceau, s'est heureusement ressaisie. Le Conseil d'administration de l'organisme a écarté la recommandation que lui faisait son comité exécutif et décidé d'en appeler du jugement de la Cour fédérale qui maintient l'ordonnance ministérielle interdisant l'usage du français dans la circulation aérienne au Québec sous réserve des exceptions prévues.

Les motifs qu'invoque l'AGAQ à l'appui de sa décision seront appréciés diversement. Mais la question essentielle est resumée dans cette phrase du communiqué diffusé hier: "Étant conscients de l'intérêt de tous les Québécois d'obtenir du gouvernement fédéral des éclaircissements sur l'étendue de ses obligations vis-à-vis des droits des francophones, nous concluons qu'il faut obtenir du plus haut tribunal une interprétation definitive de l'égalité linguistique définie à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles du Canada."

Cet article 2, rappelons-le, porte que "l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada".

Le juge Marceau a reconnu dans son jugement que cet article est "la pierre angulaire" de la Loi, qu'il n'est pas simplement "l'expression d'un voeu pieux ou d'une déclaration de principe platonique et sans conséquence". Mais le magistrat a fait valoir que le Parlement, en adoptant cette loi il y a sept ans, "ne prétendait pas introduire, en pratique et immédiatement, un bilinguisme intégral". C'est pourquoi, pour justifier la régularité de l'ordonnance interdisant le français jusqu'à nouvel ordre dans les communications aériennes, la Cour fédérale invoque le paragraphe 2 de l'article 9 où l'obligation d'instituer l'égalité parfaite des deux langues est assortie d'une condition: "Dans la mesure où il est possible de le faire".

Or le débat va certainement porter sur cette "mesure du possible". Quelle que soit la qualité du jugement du juge Marceau — dont la tâche consiste à interpréter les textes législatifs, non à les infléchir — il est en effet impérieux de soumettre à une autre instance le problème de l'interprétation de la Loi sur les langues officielles.

Au plan politique, l'AGAQ considère qu'il est "aberrant" que l'ordonnance interdisant le français dans le ciel du Québec soit maintenue "alors qu'elle est née d'une concession politique majeure consentie (à CATCA et CALPA) à la suite d'une action illégale" (la grève de juin dernier).

Les Gens de l'air reconnaissent en outre dans leur communiqué que la lutte menée en faveur du français est collective et concerne tous les Québécois, que son résultat "marquera profondément l'avenir des francophones au Québec". Il fallait en effet que l'AGAQ n'oublie pas que son action difficile n'intéresse pas seulement l'usage du français dans l'aviation, ce qui est déjà important, qu'elle rejoint aussi les préoccupations d'une collectivité. Il importait donc que ses décisions fussent dictées par l'intérêt général des francophones, non pas simplement par les impératifs plus limités de la bataille d'un seul groupe, comme s'il s'agissait d'un syndicat, libre de déterminer sa stratégie quand il affronte un employeur.

On note au surplus que l'AGAQ réitère son offre de participation aux expériences de simulation "aux conditions minimales déjà proposées", c'est-à-dire la mise en oeuvre du bilinguisme à Saint-Hubert, à Mirabel et à Dorval pour les vols à vue. Le ministère fédéral des Transports, s'appuyant sur des études déjà publiées, a conclu que rien ne s'oppose plus à l'usage du français à Saint-Hubert et à Mirabel. Il appartient maintenant à la Commission d'enquête, saisie de ces études, d'entériner ces recommandations et d'en autoriser la mise en oeuvre dans un rapport intérimaire. L'AGAQ consentira-t-elle à voir là la réponse attendue aux "conditions minimales?" On ne peut que l'espérer.

Michel ROY

lettres au DEVOIR

Une mise au point de John Ciaccia

M. Claude Ryan

A l'émission "le Pour et le Contre" du 13 janvier dernier, une certaine madame Andrée Ferretti a déclaré que j'avais écrit à diverses entreprises, les incitant à ne pas se soumettre aux dispositions de la Loi 22 ainsi qu'aux dispositions d'une nouvelle législation linguistique qui serait votée par le nouveau gouvernement du Québec.

Je tiens à préciser que ces accusations sont complètement fausses. Non seulement je n'ai jamais écrit de telles lettres, mais je n'ai également suggéré ou recommandé à quiconque de ne pas obéir à la loi. Je crois que le respect de la loi est à la base de notre société. Sans ce principe de base essentiel, l'anarchie régnerait dans notre société. Préconiser un tel irrespect serait un geste irréfléchi et illogique.

Quelle que soit notre opinion sur une législation, c'est le devoir de chaque citoyen de la respecter lorsqu'elle est dûment promulguée. La loi n'épargne personne.

Je trouve regrettable que Mme Ferretti ait fait de telles accusations qui sont sans fondement. Des déclarations de ce genre peuvent avoir des conséquences très néfastes autant au niveau de la réputation de la personne concernée qu'au niveau de l'impact possible d'une telle declaration sur le public.

Le temps est à la modération et non à inciter les gens à faire fi de la loi.

Le tort causé par des déclarations entendues à une émission diffusée à travers le pays ne disparaîtra pas pour autant par l'envoi d'une lettre à différents quotidiens. Je souhaite que la Société Radio-Canada soit suffisamment responsable pour veiller à ce que mon démenti soit porté à l'attention du public.

John CIACCIA, m.a.n.
député de Mont-Royal

Québec, le 20 janvier 1977

Une décision attribuable à l'absence des modérés

J'aimerais éclaircir certains points qui se rapportent au Congrès du R.C.M. du 15 janvier dernier et à l'expulsion des deux conseillers Keaton et Auf der Maur.

D'abord, il ne manquait que six dixièmes d'un vote pour que les deux conseillers soient réintégrés: 88 délégués ont voté pour cette réintégration, alors que seulement 45 ont voté contre. Est-ce assez, vraiment, pour quitter la salle en larmes, humiliés, et décidés à ne plus revenir?

Deuxièmement, ceux des délégués qui ont gardé leur sang-froid pendant ce "drame" ont tous accepté de reconsidérer le vote, et ont demandé aux gens de revenir pour voter. Si les conseillers Keaton et Auf der Maur avaient véritablement tenu à être réintégrés dans le parti, ils seraient revenus dans la salle avec leurs ardents supporteurs, car il ne leur manquait qu'un seul vote pour être réacceptés, et les délégués avaient certainement l'intention de modifier leur vote. Mais non. Ils ont préféré faire un éclat, taper du pied, faire leur petite scène. Ainsi, ils devenaient les victimes des idéologues sectaires et doctrinaires marxistes, et c'était pour eux la meilleure façon de montrer clairement que les "gros méchants" dans le parti prenaient trop de place.

M. Keaton affirme que le congrès de samedi n'était pas représentatif. En effet, où étaient les 27 "militants" de Côte-des-Neiges qui avaient voté pour sa réintégration et celle de son collègue au mois de décembre 1976? Pour le district de Côte-des-Neiges, il n'y avait que dix délégués présents au congrès, sur une possibilité de 30. Les autres ont-ils cru que ça ne valait pas la peine de venir voter pour eux, ou ont-ils simplement préféré s'offrir une belle journée de ski? (Les congrès, c'est tellement plate!)

Et pour les autres districts, comment se fait-il que ce soient les districts à tendance "modérée" qui aient été sous-représentés au congrès? Si l'unité du R.C.M. leur tenait tellement à coeur, pourquoi n'ont-ils pas daigné se déplacer pour venir défendre leur cause, et empêcher que le R.C.M. ne tombe aux mains des "groupuscules marxistes"? Pourquoi ceux qui étaient présents n'ont-ils pas ouvert la bouche de tout le congrès, alors que les résolutions socialistes passaient comme dans du beurre? Que vaut ce genre de militantisme, si on n'a même pas le coeur de participer à l'élaboration des orientations du parti?

Et puisque les "modérés" sont en majorité, comme ils l'ont toujours prétendu avec l'aide de quelques journalistes, pourquoi ne l'ont-ils pas démontré samedi? L'expulsion des 2 conseillers soulève plus d'une question...

Je ne souscris pas à la thèse de M. Paul Cliche, qui prétend que les radicaux ont démobilisé les vrais membres du parti. Les vrais membres du parti sont ceux qui prennent **vraiment** l'avenir du parti à coeur, et ceux qui militent **vraiment** dans leur quartier; ce sont ceux qui pensent qu'il est aussi important de définir une orientation politique claire et cohérente pour le parti, que de travailler concrètement à faire appliquer ces politiques (qui ne se résument pas à "débarquer Drapeau de d'là!). Ceux qui ne s'occupent du parti que lorsque c'est "excitant" ne sont pas les "vrais membres" du parti.

L'échec des deux conseillers à se faire réintégrer est la conséquence de cette brillante absence des modérés. Il serait peut-être bon, à partir de là, que l'on commence à voir les choses comme elles sont, et que l'on cesse d'accuser les "méchants socialistes" de ne rien faire d'autre que de faire peur au monde.

Louise O'NEILL
militante dans le district
de St-Louis

Montréal, le 17 janvier 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Une dimension escamotée par les juges Deschênes et Marceau?

La Loi fédérale sur les langues officielles et les droits acquis du français au Québec

■Avocat, l'auteur de cet article pratique sa profession au sein d'un étude montréalaise. Il a été pendant deux ans adjoint auprès de M. Mitchell Sharp lorsque ce dernier était Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

par

ROBERT DECARY

collaboration spéciale

Beaucoup de choses ont été dites, ces mois derniers, au sujet de l'étendue de la protection et/ou de la reconnaissance qu'accordait à la langue française la Loi fédérale sur les langues officielles.

Un argument, d'importance majeure me semble-t-il, a été négligé tout au long de ces débats juridiques et politiques. Tous ont pris pour acquis que la Loi des langues officielles trouvait application — avec plus ou moins de vigueur selon chacun — lorsque l'usage de la langue française dans les institutions fédérales situées ou opérant au Québec, était contesté par des groupements anglophones ou même par le gouvernement fédéral. Avec respect pour l'opinion contraire, je crois que ladite Loi ne saurait s'appliquer qu'aux cas de contestation de l'usage de la langue **anglaise** au Québec et de la langue **française** dans les autres provinces; et que l'usage de la langue **française** au Québec, tout comme l'usage de la langue **angliase** dans les autres provinces — toujours dans le cadre des institutions fédérales — trouvent leur fondement juridique non pas dans la Loi sur les langues officielles mais dans la possession d'état, c'est-à-dire dans les droits acquis et reconnus au cours des siècles.

Le juge en chef Deschênes avait effleuré cet argument de "possession d'état" mais n'avait pas cru nécessaire de se prononcer définitivement puisqu'il concluait que le droit de parler français au Québec était reconnu par la Loi sur les langues officielles. Le juge Marceau l'a carrément écarté, ne motivant par sa décision sur ce point, le confondant avec l'argument de la Loi sur les langues officielles et ne voyant pas comment les Gens de l'Air "pourraient prétendre en tirer quelque argument de portée juridique".

Si l'un et l'autre de ces savants magistrats avaient abordé directement cette question, ils en seraient venus, à mon avis, à la conclusion que l'usage de la langue française, au Québec, tant dans les activités de juridiction fédérale que dans les activités de juridiction provinciale, est un droit acquis qu'aucun Parlement — et encore moins un ministre — ne peut limiter ou abolir; que la Loi fédérale sur les langues officielles n'a jamais eu pour but ou pour effet de limiter ou abolir l'usage de la langue française au Québec dans les institutions fédérales, pas plus que de limiter ou abolir l'usage de la langue anglaise dans les institutions fédérales opérant dans les autres provinces; et que si la Loi sur les langues officielles avait l'effet, que lui donne le juge Marceau, de limiter et/ou abolir l'usage de la langue française dans les communications aériennes au Québec, cette Loi serait inconstitutionnelle.

Le droit de vivre en français au Québec, s'il n'a pas été reconnu expressément par une loi impériale ou fédérale (pas plus d'ailleurs que n'a fait l'objet de semblable loi le droit de vivre en anglais dans les autres provinces du Canada — et qui, pourtant, oserait prétendre que ce droit n'est pas reconnu dans lesdites provinces!) n'en constitue pas moins une réalité historique et un droit implicite que le "conquérant" de jadis n'a jamais niés et que le Parlement du Canada n'a jamais non plus niés.

Quoique la langue française ne soit expressément reconnue, au niveau fédéral, qu'au Parlement et que dans les tribunaux fédéraux (pas plus, et pas moins, d'ailleurs, que la langue anglaise), le fait est que le gouvernement fédéral a toujours reconnu, et accepté, implicitement, que la langue français soit la langue, ou tout au moins l'une des deux langues, de droit et d'usage au Québec; tout comme il a toujours reconnu, et accepté, implicitement, que la langue anglaise soit la langue, ou tout au moins l'une des deux langues, de droit et d'usage dans les autres provinces du Canada.

Un postulat mal compris de la Loi fédérale

Il est difficile, voire impossible d'interpréter la Loi sur les langues officielles en dehors du contexte des "districts bilingues" dont elle prévoyait l'établissement mais qui n'ont jamais été, pour des raisons politiques, mis en oeuvre. Il n'est certainement pas possible, en tout cas, de l'interpréter en écartant dès le départ toute référence aux districts bilingues, sous prétexte qu'ils n'existent pas: c'est malheureusement ce qu'a fait le juge Marceau, et, avec respect, c'était là mettre à l'écart une intention évidente, avouée, du législateur, de tenir compte des éléments géographiques et démographiques, et c'était là, dès le départ, fausser la réalité qui servait de cadre à la loi.

Il est remarquable de constater que les deux rapports qui ont été préparés jusqu'à date au sujet des districts bilingues, reconnaissaient le fait que la langue française était la langue parlée au Québec. Il est remarquable de constater aussi que les problèmes d'ordre politique auxquels ont donné lieu ces rapports consistaient en la détermination de régions où, dans les autres provinces, la langue française aurait un statut égal à celui de la langue anglaise, et, où, au Québec, la langue anglaise aurait un statut égal à celui de la langue française. En d'autres termes, les deux rapports prenaient pour acquis qu'au Québec la langue des institutions fédérales serait, partout, au moins la langue française, et que dans les autres provinces la langue des institutions fédérales serait, partout, au moins la langue anglaise. Tout ce qu'il reste à déterminer, dans la Loi sur les langues officielles, c'est dans quelles parties du Québec l'on aura aussi le droit de parler anglais, et dans quelles parties des autres provinces l'on aura aussi le droit de parler français.

La Loi sur les langues officielles prend donc pour acquis le fait français au Québec et le fait anglais dans les autres provinces et ne cherche en aucune façon à modifier ces deux réalités. Loin de les modifier, elle en fait son fondement et a pour seul but d'y greffer des droits au profit de ceux qui, au Québec, ne parlent pas français et qui, dans les autres provinces, ne parlent pas l'anglais.

Aussi serait-il inexact, sur le plan juridique, d'interpréter la Loi sur les langues officielles comme étant le seul fondement du droit ou du non-droit à l'usage de la langue française dans les institutions fédérales situées ou opérant au Québec. Et serait-il encore plus inexact de se fonder sur ladite loi pour interdire, de quelque façon que ce soit, l'usage de la langue française dans lesdites institutions.

Toute autre interprétation, en plus de contrevenir à la Loi sur les langues officielles, à son esprit et à l'intention du législateur, serait contraire à l'ordre public et aux libertés publiques au Canada, serait contraire au droit légitime, qui lui a été conservé par la Grande-Bretagne lors de la conquête du Canada, que possède tout francophone de pouvoir s'exprimer en français dans l'exercice de son travail au Québec et constituerait, au Québec, une condition de travail abusive et illégale.

Le Parlement fédéral n'a pu à la fois chercher à promouvoir l'usage et le statut de la langue française à travers le Canada, et à la fois permettre que des institutions fédérales puissent, au Québec, refuser de reconnaître le statut de la langue française et forcer des francophones à renoncer à l'usage de leur langue.

Des interprétations inadmissibles

En d'autres termes, l'on ne saurait imputer au Législateur fédéral l'intention, sous le couvert d'une politique officielle de bilinguisme, d'instaurer au Canada, sous quelque forme que ce soit, un unilinguisme qui ne s'y trouve pas déjà; certains doutes peuvent subsister quant à savoir qui pourra être appelé à être bilingue, et où, mais ces ambiguités et ces doutes, relatifs à la connaissance et à l'usage d'une seconde langue officielle, n'ont rien à voir avec la connaissance et l'usage de la première langue officielle. Il ne peut s'agir de déterminer quand un francophone doit cesser de parler français au Québec, ou quand un anglophone doit cesser de parler anglais dans les autres provinces; il s'agit de déterminer quand un francophone doit aussi parler anglais au Québec, et quand un anglophone doit aussi parler français dans les autres provinces.

Pour faire dire à la Loi sur les langues officielles qu'elle permet d'empêcher les Québécois francophones de vivre en français au Québec, ou pour lui faire dire que vu l'absence d'une reconnaissance expresse elle fait obstacle à la reconnaissance implicite de la langue française dans les institutions fédérales situées ou opérant au Québec, il faudrait non seulement faire violence à l'esprit de la loi et ajouter à la Loi un principe qui ne s'y trouve même pas esquissé, mais aussi imputer au Législateur fédéral l'intention d'avoir voulu, subrepticement, nier aux Québécois francophones un droit fondamental que même les "conquérants" de jadis n'avaient jamais osé leur nier.

La Loi sur les langues officielles, en imposant le bilinguisme à certaines institutions fédérales en certains endroits du Canada, reconnaît implicitement la possibilité d'unilinguisme, qu'il soit français ou anglais, dans les autres endroits du Canada. Le bilinguisme se greffe, par définition, à un unilinguisme déjà existant et implique, de toute nécessité, le respect de la langue première à laquelle il entend greffer la langue seconde.

Le débat sur la langue du ciel

Le débat relatif aux communications aériennes au Québec n'est pas et n'a jamais été un débat sur le bilinguisme. Il n'a jamais porté sur le droit et/ou l'obligation de parler une deuxième langue, soit l'anglais, au Québec, mais il a porté sur l'absence de droit de parler la langue première, soit le français, au Québec. La Loi sur les langues officielles aurait peut-être été pertinente si quelqu'un s'était objecté à ce que des pilotes et contrôleurs utilisent la langue anglaise au Québec, mais là ne fut pas la question (car les pilotes et contrôleurs francophones du Québec n'ont jamais encore cherché à priver qui que ce soit de l'usage de la langue anglaise). La Loi, dans la mesure où quelqu'un s'objectait à l'usage de la langue française au Québec, ne pouvait être d'aucune utilité puisqu'elle n'avait jamais eu pour but ni pour effet de modifier le statut, au Québec, de la langue française.

Il est malheureux que l'ambiguité des dispositions de la Loi et le défaut d'établir des districts bilingues aient fait perdre de vue la portée réelle de la Loi et fait oublier la double réalité linguistique qu'elle prenait pour acquise et qu'elle couronnait en quelque sorte. Le Législateur fédéral a tout fait pour confondre les tribunaux, et l'on ne saurait reprocher à ces derniers, en face d'une confusion tout autant législative que politique, d'appliquer à une situation donnée une loi qui lui est inapplicable ni même d'en arriver, ce faisant, à une application différente.

L'attitude regrettable d'Ottawa

Et ce qui est regrettable, tout autant qu'inexplicable, en fin de compte, c'est que ce même gouvernement fédéral qui avait su, en 1968, avec beaucoup de courage et d'acharnement, si bien percevoir, reconnaître, accepter, consacrer et imposer la réalité française du Québec, se refuse, moins de dix ans plus tard, à défendre lui-même ce pour quoi il s'était tant battu et s'obstine à isoler, dans la position qu'il a prise aux côtés de ceux qui croient encore que la langue française a sa place dans le système fédéral, du moins au Québec, le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer.

En se lavant les mains de toute cette affaire et en abandonnant aux tribunaux la responsabilité politique de déterminer les droits des Québécois francophones de parler français au Québec, le gouvernement fédéral risque fort, vu l'ambiguité de sa Loi et le défaut d'établir des districts bilingues, de se retrouver avec une décision judiciaire qui vienne détruire, par une application erronée, une législation dont l'effet se voulait tout autre et qui pourrait encore, peut-être, constituer l'oeuvre-maîtresse dudit gouvernement.

Il serait pour le moins paradoxal qu'on se servît d'une Loi dont le but était de promouvoir l'usage de la langue française à l'extérieur du Québec, pour restreindre, voire interdire cet usage au Québec même. Car ce qui est en jeu, ne l'oublions surtout pas, ce n'est même pas le sort de la langue française dans les provinces anglaises du Canada, c'est le sort de la langue française au Québec, sur le plan des institutions fédérales. Avant de se battre pour l'usage du français à Vancouver, ne conviendrait-il pas de reconnaître le droit de parler français au Québec?

Il sera opportun, en terminant, de rappeler ce propos admirable que tenait le juge en chef Deschênes, le 6 avril 1976, dans l'affaire du Protestant School Board of Greater Montreal:

"Nous vivons en effet un tournant majeur de l'histoire du Canada et du Québec. Il n'y a plus de vainqueurs ni de vaincus, plus de conquis ni de conquérants, mais deux peuples appelés par accident de l'histoire à partager en permanence un même coin de l'Amérique. Ils possèdent tous deux leurs traditions et leur culture qu'ils sont tous deux décidés à préserver..."

Le difficile passage de la science pure à la politique

Pourquoi l'application du libéralisme de Friedman au cas chilien fut une tragique erreur

par

LUC-NORMAND TELLIER et ERIC WEISS-ALTANER

■Les auteurs de cette libre opinion sont tous deux professeurs au Rassemblement en Études Urbaines de l'UQAM. M. Tellier est vice-président de l'Association des Économistes Québécois, tandis que M. Weiss-Altaner, de nationalité chilienne, a étudié aux États-Unis et a travaillé au Mexique.

L'attribution du Prix Nobel au professeur Milton Friedman aura permis d'illustrer une fois de plus le caractère "engagé" de toute théorie économique. En effet, le tollé de protestations qui a accompagné cet événement aura démontré, d'une part, que l'oeuvre d'un théoricien de l'économie peut soulever les passions et, d'autre part, que la science économique, malgré sa rigueur et son haut niveau d'abstraction, sera toujours une science "politique". Pour certains, une telle constatation équivaut à discréditer définitivement l'économie, tandis que, pour d'autres, au contraire, la remise en question de la supposée objectivité scientifique de l'économique ne peut qu'aider à mieux situer cette dernière et à mieux la comprendre.

Quels sont les faits? Que reproche-t-on au juste au professeur Friedman? Et que reproche-t-on à ses théories? Au fond, on reproche à ces dernières d'avoir aggravé la situation économique du Chili et au Professeur Friedman d'avoir, plus ou moins délibérément, inspiré la politique économique de la junte militaire chilienne.

Une théorie, c'est, avant tout, une réduction de la réalité, une simplification du réel, l'isolement de certaines variables-clés entre lesquelles on cherche à établir des relations telles que l'ensemble du modèle résultant soit cohérent. Or cette cohérence constitue l'obsession première de la science économique, celle qui explique et qui justifie le recours systématique aux mathématiques qui caractérise, depuis Walras, la science économique moderne. Les mathématiques permettent en effet de prouver, de "tester", pour ainsi dire, la cohérence logique des théories économiques, de faire le tri, en somme, entre les modèles qui, du point de vue logique, sont valables et ceux qui ne le sont pas.

Malheureusement, un modèle valable, du point de vue de la cohérence théorique, n'est pas forcément un modèle "pertinent". La pertinence d'une théorie dépasse la simple cohérence interne de celle-ci; elle requiert, premièrement, que les variables choisies soient véritablement des variables-clés dans la situation concrète considérée, deuxièmement, que les variables choisies comprennent toutes les variables déterminantes dans la même situation et, troisièmement, que les relations établies entre ces variables soient celles qui ont le plus haut potentiel explicatif face à la situation considérée. Comme on le voit, presque par définition, une théorie économique, quelle qu'elle soit, ne saurait expliquer tous les phénomènes économiques puisqu'elle ignore plusieurs variables et plusieurs relations entre les variables, tout comme elle ne saurait s'appliquer de façon universelle à toutes les situations concrètes, puisque les variables-clés peuvent varier d'une situation à l'autre.

Ceci étant, l'on pourra comprendre que, sans s'attaquer à la cohérence interne des théories du professeur Friedman, cohérence qui peut expliquer qu'on lui ait attribué un Prix Nobel, l'on puisse contester, d'une part, la pertinence de l'application de ses théories dans le contexte chilien et, d'autre part, l'utilisation que l'on a pu faire de ses théories pour justifier des stratégies politiques hautement condamnables.

Disons, tout d'abord, avant de nous pencher sur le cas chilien, que l'oeuvre du professeur Friedman s'inscrit dans un courant de la pensée économique particulièrement important où la recherche de l'équilibre économique général par le biais de la libre concurrence a donné naissance, à cause de la richesse exceptionnelle d'une telle hypothèse théorique, à ce que S.C. Kolm a qualifié de "la construction intellectuelle de loin la plus élaborée de toutes les sciences humaines" .Cette construction intellectuelle a cependant des failles majeures qui font qu'on ne saurait y recourir qu'avec le plus grand discernement, chose que les militaires chiliens n'ont clairement pas faite, comme nous le verrons maintenant.

Pour bien comprendre le cas du Chili, il faut se situer dans le contexte de l'Amérique Latine et de la domination de cette dernière par les États-Unis. Depuis les années soixante, le Chili a, en effet, servi de laboratoire pour l'expérimentation des techniques de développement visant à assurer l'emprise des États-Unis et de leurs alliés locaux sur les pays du Tiers-Monde. Ainsi, entre 1964 et 1970, sous la présidence d'Eduardo Frei, le Chili a suivi la voie de l'Alliance pour le Progrès en cherchant à atteindre des objectifs de croissance économique tout en préservant

Voir page 6: Chilien

LE CONSEIL (FÉDÉRAL) CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

Vous invite à la Place Laurier à l'occasion de notre exposition

"LE CCSF VOUS INFORME"

PROGRAMME DE LA SEMAINE

Une artiste invitée — Clairette
KIOSQUES D'INFORMATION du CCSF et du centre de la Main-d'oeuvre du Canada

lundi le 24 et mardi le 25 12h00 à 1h00
lundi au mercredi 9h00 à 5h30
jeudi et vendredi 9h00 à 9h00

(entrée centrale) (boul. Laurier

CONFÉRENCE Lieu : Centre Dieu (2e étage)

DATE	HEURE	CONFÉRENCIER	SUJET
Mardi 25	2h00	Blanche Bourgeois	Le Divorce
Mercredi 26	2h00	Marthe Vaillancourt	Famille monoparentale
Jeudi 27	2h00	Main-d'oeuvre du Canada	À annoncer
	7h00	Madeleine Dubuc	Droits de la personne
Vendredi 28	2h00	Yvette Rousseau	Stéréotypes
	7h00	Yvette Rousseau	La Famille et son devenir

DISTRICT ÉLECTORAL DE:

ANJOU

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. Pierre-Marc Johnson

CANDIDAT: PARTI QUÉBÉCOIS

aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat	$ AUCUNE
2. Location de locaux	$ 1,113.00
3. Services	$ 2,860.33
4. Frais de voyage et louage de voitures	$ 245.50
5. Articles fournis	$11,823.57
6. Publicité	$ 2,595.60
7. Créances contestées	$ AUCUNE
TOTAL:	$18,638.00

Lucien Roy
Agent officiel

PUBLIÉ PAR

Le président d'élection du district électoral d'Anjou.

DISTRICT ÉLECTORAL DE:

NICOLET-YAMASKA

Rapport sommaire des dépenses électorales de

Dr Benjamin Faucher

CANDIDAT: PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

aux élections générales du 15 novembre 1976.

1. Dépenses personnelles du candidat	$ 843.00
2. Location de locaux	$ 353.43
3. Serrvices	$7,275.32
4. Frais de voyage et louage de voitures	$ 270.00
5. Articles fournis	$ 131.15
6. Publicité	$5,483.69
7.	$ nil
TOTAL:	$14,356.59

Robert Cadrin
Agent officiel

PUBLIÉ PAR:

Le président d'élection dudit district électoral Charles Léveillé

DISTRICT ÉLECTORAL DE:

VIAU

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. FERNAND SAUVÉ

CANDIDAT: LIBÉRAL

aux élections générales du 15 novembre 1976

1. Dépenses personnelles du candidat	NIL
2. Location de locaux	$ 650.00
3. Services	$ 7,978.79
4. Frais de voyage et louage de voitures	NIL
5. Articles fournis	$ 921.98
6. Publicité	$ 7,968.77
7. Créances contestées	NIL
TOTAL:	$17.519.54

M. Déry
agent officiel

PUBLIÉ PAR:

Le Président d'élection du district électoral de Viau Origène Vézina

DISTRICT ÉLECTORAL DE:

VIAU

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. Antonio Marciano

CANDIDAT: UNION NATIONALE

aux élections générales du 15 novembre 1976

1. Dépenses personnelles du candidat	$ 167.71
2. Location de locaux	$ 150.00
3. Services	$ 2,499.83
4. Frais de voyage et louage de voitures	596.49
5. Articles fournis	$ 1,225.08
6. Publicité	$ 7,333.72
7. Créances contestées	NIL
TOTAL:	$11,972.83

Jacques Di Biasio
agent officiel

PUBLIÉ PAR

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DU DISTRICT ÉLECTORAL DE VIAU ORIGÈNE VÉZINA

la météo

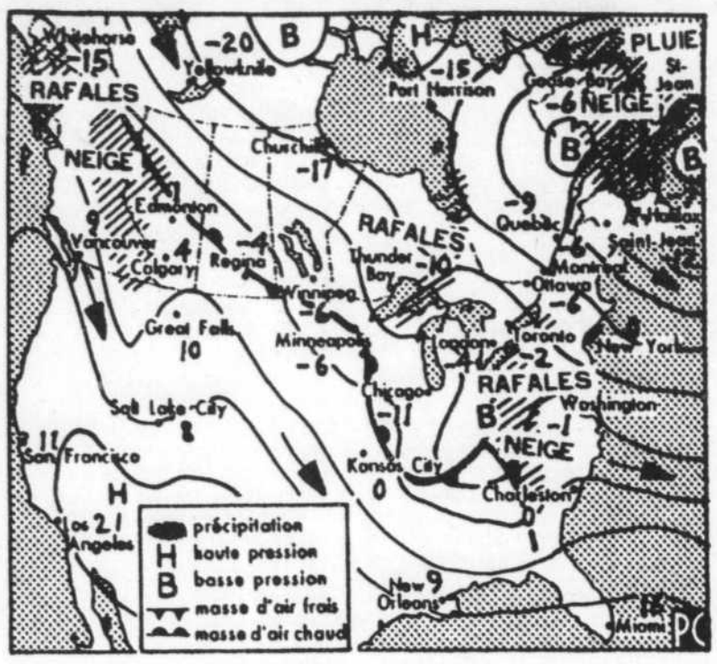

Une tempête s'est développée très rapidement au cours de la journée au sud de la province de Terre-Neuve. La tempête se déplacera vers le nord-ouest pendant les prochaines heures. La neige qui l'accompagne touchera surtout les régions de l'extrême est du Québec comprenant le Nouveau-Québec, Sept-Îles et la pointe est de la Gaspésie. La circulation Nord-Ouest qui s'installera sur la province pour les deux prochains jours transportera l'humidité jusqu'aux régions du Sud donnant des conditions assez nuageuses accompagnées d'averses de neige ou de neige intermittente. Les vents occasionneront de la poudrerie et seront encore d'intensité modérée samedi.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie: Nuageux avec éclaircies et neige intermittente. Vents modérés occasionnant de la poudrerie. Accumulation moins de 5 cm. Maximum près de moins 13.

Aperçu pour samedi: nébulosité variable et vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits.

●

Outaouais, Montréal: Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses de neige. Vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits. Accumulation négligeable. Maximum de moins 5 à moins 7.

Aperçu pour samedi: nébulosité variable et vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits.

●

Laurentides, Québec/Trois-Rivières: Nuageux avec des éclaircies et possibilité d'averses. Vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits. Accumulation négligeable. Maximum près de moins 10.

Aperçu pour samedi: nébulosité variable et vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits. Possibilité d'averses de neige.

●

Cantons de l'Est: Nuageux avec des éclaircies et neige intermittente. Accumulation négligeable. Vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits. Maximum près de moins 6.

Aperçu pour samedi: Nébulosité variable et possibilité d'averses de neige.

●

Chibougamau, Lac St-Jean: Nuageux avec des éclaircies et neige intermittente. Accumulation moins de 5 cm. Vents du nord Ouest de 35 à 45 km/hr occasionnant de la poudrerie. Maximum près de moins 12.

Aperçu pour samedi: nuageux avec éclaircies et neige intermittente. Vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits.

●

Baie-Comeau, Rimouski. Nuageux avec des éclaircies et neige intermittente. Accumulation près de 5 cm. Vents du Nord-Ouest de 35 à 45 km/hre occasionnant poudrerie. Maximum près de moins 10.

Aperçu pour samedi: Nuageux avec éclaircies et neige intermittente vents modérés occasionnant de la poudrerie.

●

Sept-Iles, Gaspésie: Neige et poudrerie. Vents du Nord Ouest de 40 à 60 km/hre. Accumulation de 5 à 10 cm. Maximum près de moins 10.

Aperçu pour samedi: nuageux avec éclaircies et neige intermittente. Vents modérés occasionnant de la poudrerie.

TABLEAU DES PRINCIPAUX DEPOSANTS COMPTES DE BANQUE PERSONNELS

W. O'Bront
TABLEAU #1

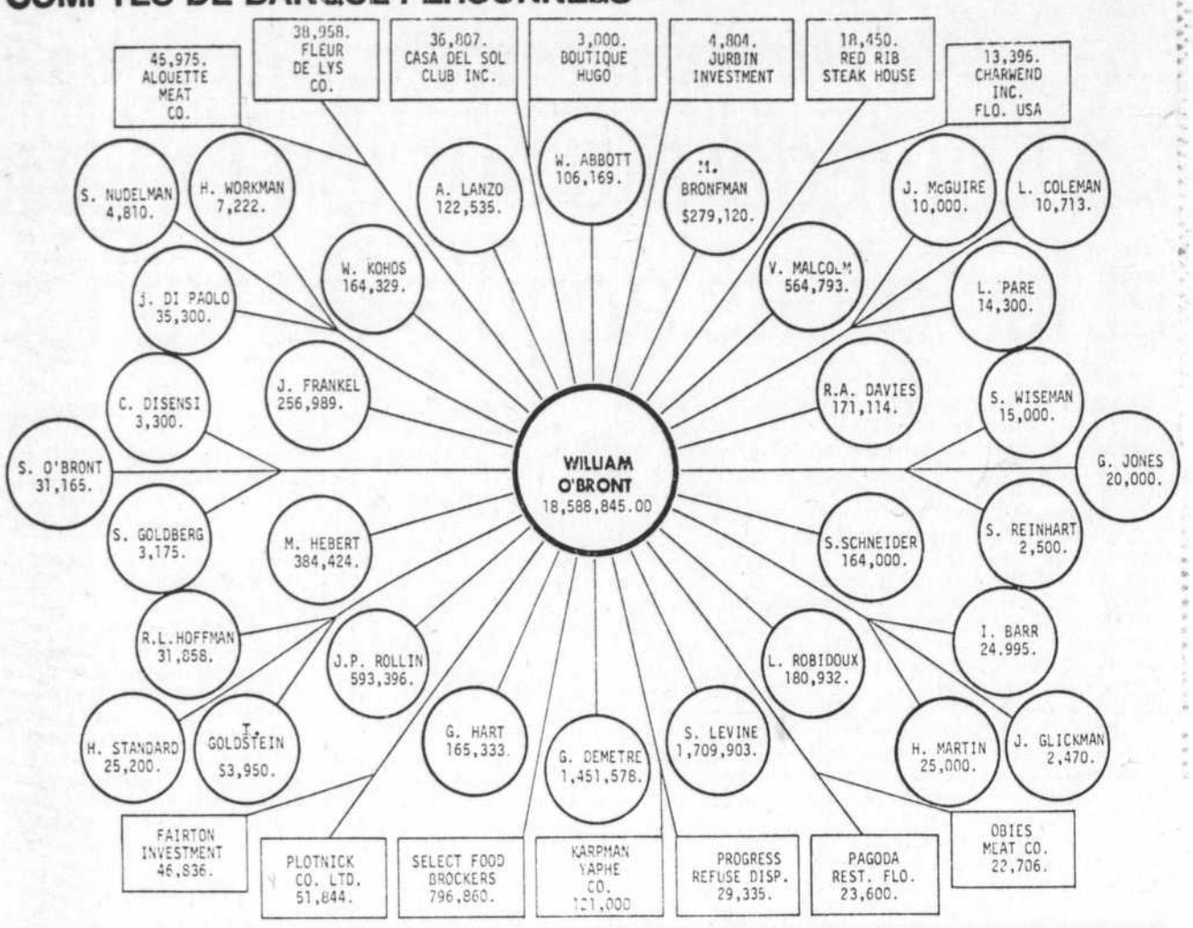

Ce tableau montre les sommes qui ont été versées de 1964 à 1975 dans les neuf comptes personnels de William Obront, et qui ne représentent, malgré leur importance, que 22% des montants qu'il a perçus au cours de cette période comme revenus de jeux, de prêts usuraires, etc.

suites de la première page

LES "IRRÉDUCTIBLES"

lingue dans ces deux écoles et de les rendre françaises.

"Toutefois, selon les renseignements reçus, cette année l'enseignement n'est donné en langue française pendant les trois quarts des périodes d'enseignement qu'au niveau de la maternelle", a dit M. Morin, rappelant que son appel au respect de la loi peu après sa nomination comme ministre, en décembre dernier, n'avait pas été entendu.

Au cours d'une réunion de la CECM hier, le président Luc Larivée, faisant allusion à la déclaration imminente du ministre, déclarait que les commissaires se réuniraient dans les plus brefs délais afin de discuter la décision de M. Morin, la question n'était pas à l'ordre du jour.

Pour sa part, la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer a décidé d'amorcer des procédures en justice afin de faire respecter la loi 22 par les parents des quelque 100 enfants italo-québécois qui occupent illégalement cinq écoles de son territoire. Les commissaires de Jérôme-LeRoyer ont estimé qu'ils n'avaient pas le choix et devaient appliquer la loi et la faire respecter.

Le procureur de la commission scolaire, Me Armand Poupart, a donc reçu instruction de "prendre toutes les mesures légales, y compris l'injonction, afin de faire respecter la loi".

Les commissaires ont toutefois bon espoir de faire entendre raison aux parents avant que n'arrive l'injonction. Ces parents sont d'ailleurs convoqués à une réunion d'information et d'explication avec les commissaires lundi prochain.

Dans une mise en demeure qu'elle a fait parvenir aux parents vendredi dernier, la commission scolaire leur avait déjà intimé l'ordre de voir à intégrer leurs enfants dans la classe française qui leur a été assignée, si l'enfant est inscrit en première année, ou à l'intégrer dans la classe française assignée ou à le garder à la maison si l'enfant est inscrit en maternelle.

Trois enfants seulement sont inscrits en première année. Les autres le sont en maternelle. Contrairement à ce qui s'est produit à la CECM, ces enfants n'ont pas été assimilés dans des classes anglaises des écoles, mais occupent d'autres locaux, tels les bibliothèques et les couloirs.

"Chez nous, à Jérôme-LeRoyer, les directeurs et principaux ne se sont pas fait les complices des contestataires", ont souligné les commissaires.

LES DÉPUTÉS

le Parti et son aile parlementaire ne serait pas opportun, les huit députés soutiennent, dans leur document, que le député ne doit pas se contenter de participer aux activités de son parti dans son comté.

Selon le groupe de travail, le caucus a un rôle important à jouer en tant qu'instance dans les politiques nationales du parti. On estime qu'un article, désigné sous le nom "affaires du parti", devrait être porté à l'ordre du jour des réunions du caucus, dans le but d'informer les députés sur les décisions de l'exécutif du parti, de préparer les réunions du conseil national et de fixer le mandat de ses représentants.

Enfin, le document émet plusieurs suggestions sur le fonctionnement du caucus, sur son ordre du jour et sur les services de recherches mis à la disposition du simple député.

GRAND ARGENTIER

jeu, les prêts usuraires, "l'accomodation" et le "kiting".

Pour les deux premières sources, a souligné M. Forest, pas besoin d'explications. "L'accomodation", a-t-il poursuivi, représente un prêt sans intérêt et à court terme (de un à trois jours) consenti dans le but de dépanner un ami.

Quant au "kiting", il s'agit d'une manoeuvre frauduleuse pratiquée par ceux qui connaissent à fonds les rouages bancaires et qui profitent de la complicité d'un gérant de banque plus ou moins honnête. Il consiste en un échange à répétition de chèques sans provision qui sont couverts par d'autres chèques, toujours sans provision, qui sont tirés sur d'autres comptes. C'est un moyen de financement qui ne coûte rien, a expliqué M. Forest, et ce petit jeu peut durer indéfiniment.

Outre ses neuf comptes personnels, William Obront avait un autre compte, dans lequel il a été déposé $5,439,317 au cours des années 64 à 75, et qui servait de garanties à des transactions financières effectuées aux noms de ses sociétés.

Avec toute cette fortune, M. Obront se retrouve derrière les barreaux, ayant été trouvé coupable de fraude et condamné à quatre ans de prison.

Avant qu'on explique l'origine de la fortune de William Obront, d'autres témoins, tout aussi intéressants, bien que peu loquances, avaient été appelés à la barre.

Le manque de loquacité de l'un d'eux, Paolo Violi, lui a d'ailleurs valu un an de prison, peine qui lui a imposée le commissaire Denys Dionne pour outrage au tribunal.

Paolo Violi, qui purge déjà une peine de six ans de prison pour extorsion, et une autre d'un an de prison pour outrage au tribunal, avait été conduit à la salle d'audience avec tout un déploiement de sécurité.

Plusieurs minutes avant son arrivée dans le box des témoins, la salle avait été envahie par des policiers costauds qui avaient scruté tous ceux qui y prenaient place dans les fauteuils réservés au public.

Puis, précédé d'un courant de nervosité, escorté par policiers de la SQ et ceux chargés plus précisément d'escorter des détenus du centre de détention jusqu'au tribunal, Paolo Violi est arrivé.

Avant même qu'on puisse lui demander de prêter serment, il a déclaré, d'une voix sourde, en anglais: "Je n'ai rien à dire". Après les admonitions du commissaire Dionne, qui lui conseillait d'écouter les questions qu'on voulait lui poser avant de déclarer qu'il n'avait rien à dire, Violi, entêté, a répété qu'il n'avait rien à dire.

Les admonitions se continuant, il a ajouté: "J'ai du respect pour la Cour, mais je n'ai rien à dire", puis, malgré toutes les mises en garde, après s'être fait assurer la protection de la Cour, après qu'on lui eut rappelé qu'il avait déjà été condamné à un an de prison pour son mutisme devant la CECO il y a quelque temps, Violi a encore répété ses cinq mots.

Son procureur, Me Bernard Laberge, gêné, a expliqué aux commissaires qu'il avait pourtant recommandé à son client de collaborer, en ajoutant que puisqu'il avait déjà été condamné pour cette offense, il ne pouvait l'être une seconde fois.

Sur ce, le commissaire Denys Dionne, invoquant une jurisprudence montrant hors de tout doute qu'au contraire l'outrage au tribunal pouvait être puni à plusieurs reprises, a demandé à Paolo Violi s'il pouvait expliquer à la Commission pourquoi il ne devrait pas être condamné pour outrage. Encore une fois, Violi s'est répété, ce qui lui a valu de voir une année de détention ajoutée aux peines qu'il purge déjà. Poli, il a dit: "Merci", puis est sorti de la salle en marmottant.

La séance a été ajournée en fin d'après-midi jusqu'à mardi.

LES ÉTUDES

résultats de cette étude.

Le taux de scolarisation postsecondaire, de 21.7% au Canada, reste l'un des plus élevés du monde occidental. Il représente par exemple près du double de celui de la plupart des pays européens mais il ne se compare guère avec celui des États-Unis qu'on évalue actuellement à près de 50% de la classe d'âge concernée.

Le sondage, fait par Statistique Canada à la demande du Secrétariat d'Etat, s'est adressé à 100,000 étudiants dont 60,000 ont fourni une réponse. Il y avait alors 661,000 étudiants inscrits dans des établissements de niveau collégial ou universitaire au Canada, dont 269,000 dans la seule catégorie des étudiants à temps plein de premier cycle universitaire. Mais le "temps partiel" devient une catégorie de plus en plus nombreuse: on en comptait près de 100,000 à l'université et près de 25,000 au collégial.

C'est parmi eux que le modèle "classique" de l'étudiant se retrouve moins souvent. l'âge y est plus élevé, les femmes plus nombreuses, de même que les personnes mariées, ayant charge d'enfants et, bien sûr, occupant un emploi. Et c'est plus souvent vers les programmes à temps partiel que se tournent les jeunes ou moins jeunes qui avaient abandonné leurs études pendant quelque temps. Le rapport contient des données intéressantes sur ces "drop out" temporaires, qui constituaient 13% de l'échantillon et qui donnent les "raisons de famille" comme première motivation de leur abandon, suivie de près par "le désir de se reposer un certain temps."

Le classicisme, c'est aussi la sélection des programmes. Dans chacune des provinces, les étudiants s'inscrivent en masse aux "sciences sociales" (20%) suivies par les sciences de l'éducation (10%). On savait déjà cela du Québec, et d'aucuns ont même voulu y voir les racines de la turbulence étudiante de même que le signe d'une civilisation trop peu scientifique, mais que faut-il dire de l'Ontario désormais, sachant que les étudiants en "sciences sociales et domaines connexes" y sont environ 60,000 contre 28,000 au Québec, alors que la population étudiante de notre voisin est loin d'être le double de celle du Québec. Un préjugé à reviser.

Comme on le savait déjà, l'étude démontre bien sûr que le niveau de scolarité et le revenu du père d'un étudiant ont une forte incidence sur ses chances de scolarisation. Près de la moitié des étudiants se dirigeant vers les professions libérales indiquent que leur père gagne plus de $15,000 par année, alors que ce taux tombe à 18%, c'est-à-dire très près de la répartition réelle des salaires au Canada, chez les étudiants qui termineront leurs études au niveau collégial. Et les étudiants à temps partiel ont beaucoup plus souvent un père gagnant moins de $6,000.

Même s'il semble ressasser des constatations déjà très connues de tous ceux qui s'intéressent aux systèmes d'éducation, le rapport a le grand avantage de fournir un portrait récent, et surtout de proposer des tableaux très affinés, par cycles d'études, par provinces, par programmes. A ce travail très précis, il ne manque que des comparaisons avec la situation des années antérieures, ce qui empêche de dégager des tendances.

Il apporte cependant des renseignements sur des thèmes moins connus, telle la mobilité interprovinciale des étudiants, qui est assez faible, même si les avocats d'une coordination fédérale de l'éducation au Canada en font un de leurs principaux arguments. Rarement plus de 10% des étudiants quittent leur province de résidence permanente pour suivre un programme d'étude, sauf pour les inscrits en maîtrise ou au doctorat, où double le taux d'expatriation, particulièrement sensible dans les provinces maritimes. L'étude révèle aussi qu'environ le tiers des étudiants songent à un moment ou un autre à s'établir dans une autre province que celle où ils résident.

On apprend également que seuls 2% des étudiants du postsecondaire au Canada, parlent une langue différente de celle de leurs parents. Les statistiques ne sont guère éclairantes, même s'il appert que le français fait un gain net de justesse au Québec et que l'anglais fait un gain sans appel dans le reste du pays. L'échantillon est faible (14,000 étudiants) et ne représente, comme le note le rapport que les "érudits de notre pays".

La coexistence des études et d'un emploi semble un phénomène désormais installé dans les moeurs: 43% de l'ensemble des étudiants avaient un emploi au moment de l'enquête. Il s'agit évidemment surtout des étudiants à temps partiel, dont 70% travaillaient à temps plein.

Cela peut expliquer en partie la relative aisance des étudiants, examinée en détail dans la dernière section du rapport. On y apprend par exemple que 54.5% de l'ensemble des étudiants n'ont jamais emprunté pour poursuivre leurs études, parce qu'ils n'en ont pas ressenti le besoin, selon leurs propres déclarations. Et plus de 80% des étudiants qui ont fait une demande de prêts gouvernementaux les ont obtenus.

Pour l'ensemble des étudiants, les frais de scolarité apparaissent au Québec beaucoup moins élevés qu'ailleurs, à cause de la gratuité de fréquentation des cégeps. Au niveau universitaire, la province se situe à peu près dans la moyenne.

Une étude détaillée des revenus et des dépenses des étudiants indique assez étonnamment que les revenus seraient en moyenne du double des dépenses, mais, indiquent les chercheurs, l'hypothèse de l'aisance financière n'est sans doute pas fondée pour autant. Un examen plus serré de la répartition de la richesse dans cette population ferait plutôt conclure que, comme partout ailleurs, un groupe restreint est fort à l'aise et se trouve ainsi à relever la moyenne.

Sans les salaires provenant des emplois d'appoint, conclut-on, le tableau serait tout autre. "Un grand nombre d'étudiants à temps plein n'auraient pu joindre les deux bouts sans travailler et un bon nombre d'entre eux étaient probablement obligés de travailler pour payer leurs études", dit le rapport. Enfin les étudiants qui travaillent s'en tirent beaucoup mieux, financièrement, que ceux qui ont recours aux prêts, gouvernementaux et autres.

JIMMY CARTER

main de M. Carter.

Des milliers d'Américains, parmi lesquels de nombreux sudistes qui avaient pris Washington d'assaut — et notamment plus de la moitié des 683 habitants de la ville natale du nouveau président, Plains, en Georgie — se pressaient le long de la route empruntée par le cortège officiel lorsque celui-ci s'est rendu au Capitole. Des applaudissements ont d'ailleurs éclaté lorsque l'un des multiples orchestres a commencé à jouer "Dixie", l'hymne de l'armée confédérée sudiste lors de la Guerre de sécession.

Avant la cérémonie, M. Carter, très décontracté, a longuement dévisé avec son adversaire malheureux à l'élection du 2 novembre. Mais celui qui allait être le 39e président des États-Unis quelques heures plus tard, avait commencé sa journée en regardant à la télévision un service religieux au Lincoln Memorial. Les principaux officiants étaient sa soeur, Ruth, un ministre baptiste de Plains, et le révérend Martin Luther King, père du leader des droits civiques assassiné en 1968. Un peu plus tard, accompagné de son épouse, il s'est rendu à la Maison-Blanche pour prendre le petit-déjeuner avec les Ford.

Jimmy Carter aréussi son entrée à la Maison-Blanche. Telle est la réaction générale, tant des spectateurs qui ont pu le voir, non sans étonnement, mais avec joie, descendre à pied, en famille, Pennsylvania Avenue, que des journalistes chevronnés qui comparent l'évènement à quatre ou cinq inaugurations antérieures.

M. Carter, a-t-on appris après coup, avait soigneusement prémédité son geste qui lui a gagné, au moins temporairement, le coeur de millions d'Américains. "Il y a trois semaines, j'avais prévenu le service secret (responsable de sa sécurité) de mes intentions", a-t-il confié aux journalistes en pénétrant dans la résidence présidentielle.

Sa longue marche à pied, du Capitole jusqu'à la Maison-Blanche tenant par la main sa femme Rosalynn, puis donnant l'image typique d'une famille américaine, la petite fille entre le père et la mère, visait à marquer que c'en était bien fini de la "présidence impériale" dont Richard Nixon est devenu le symbole détesté.

Puis ce fut la parade traditionnelle, un peu dans le style en plus coloré de celles qui marquent les grandes fêtes annuelles des pays du camp socialiste: des flonflons, des soldats, des majorettes, une cinquantaine de fanfares d'écoles secondaires venues de tous les coins du pays, des chars représentant la plupart des États, des gymnases exécutant leurs cabrioles devant la tribune officielle. Le tout dans une atmosphère détendue contrastant avec celle des deux inaugurations précédentes de Nixon, en 1969 et en 1973, placées sous le signe de la contestation et de l'opposition à la guerre du Vietnam.

Descendant de la tribune placée juste à l'extérieur des grilles de la Maison-Blanche, d'où il avait assisté au défilé, il effectua dans la demeure qu'il va occuper pour quatre ans au moins une arrivée des plus familiales: tenant par la taille sa femme Rosalynn, tandis qu'Amy, un peu intimidée, s'accrochait à la main de sa mère. Et il ne manqua pas de faire observer qu'il était "encore surpris de s'entendre appeler Monsieur le président".

Après avoir brièvement visité ses appartements privés, qu'il ne connaissait pas encore, le président est aussitôt redescendu au Bureau ovale, où ses premiers visiteurs ont été le nouveau ministre de la Justice Griffin Bell, dont la nomination a été approuvée non sans peine par la commission judiciaire du Sénat, et son principal conseiller politique, M. Robert Lipshutz.

Le couple présidentiel ouvre dans la soirée les sept bals organisés dans la capitale. La journée d'aujourd'hui est consacrée à une série de visites de délégations, essentiellement composées de ceux qui ont contribué à la victoire électorale du nouveau président.

PRINCIPAUX Suite de la page 3

tion des principaux estime que tous les citoyens devraient payer leur part du coût de l'éducation, selon leur capacité de payer et indépendamment du fait qu'ils aient ou non des enfants à l'école. Concrètement, on demande donc que le gouvernement provincial assume l'ensemble du coût de l'éducation à l'aide de l'impôt sur le revenu.

Dans l'immédiat, à titre de transition, on demande au moins que l'impôt foncier payé par chaque propriétaire puisse être déduit de son revenu imposable, comme cela se pratique en d'autres pays.

Les principaux ont souligné qu'ils n'ont pas l'intention de partir en guerre pour faire triompher leurs idées. "Nous sommes tellement convaincus de proposer la seule solution logique et applicable que nous pensons que les autorités ne pourront qu'abonder dans notre sens", a dit M. Robert.

CHILIEN Suite de la page 5

les libertés civiques et syndicales. Malgré certaines réussites, cette voie conduisit en 1970 à certaines dissensions au niveau patronal, puis, à la faveur des élections présidentielles, à l'arrivée au pouvoir d'une coalition socialiste dirigée par Salvador Allende. Pour Washington, cette élection d'Allende sonna le glas de l'option social-démocrate incarnée par l'Alliance pour le Progrès. Cette option ayant failli à la tâche, le seul modèle de développement que les États-Unis favoriseraient dorénavant serait le modèle autoritaire brésilien.

Washington lança donc une vaste stratégie de déstabilisation qui résulta, en septembre 1973, en une prise du pouvoir par les militaires sous la direction du général Pinochet. C'est à ce moment que, faisant abstraction de ces données fondamentales que sont, au Chili, les luttes politiques et sociales, le gouvernement chilien et ses conseillers américains décidèrent de s'inspirer du libéralisme du professeur Friedman et de ses disciples pour promouvoir officiellement un retour à l'entreprise privée, à la rigueur monétaire, à la concurrence et au marché libre. Une telle politique eut comme corollaire de nouvelles garanties à la propriété privée, l'abolition des entraves à la concurrence (comme les syndicats ouvriers et les tarifs douaniers) et la réduction du rôle économique de l'État. De plus, afin d'encourager la concurrence et l'investissement privé, tant chilien qu'étranger, la junte décréta des baisses de salaire et leva les obstacles au rapatriement des profits. Sur les marchés internationaux, les dévaluations de la monnaie chilienne tentèrent d'accroître les exportations, tandis qu'à l'intérieur, une politique monétaire restrictive visa à contrer l'inflation. Les entreprises achetées par l'État ou nationalisées avant 1973 furent vendues au secteur privé. Peu à peu, le rôle de l'État se réduisit à celui d'un État-policier. La répression servit à maintenir les salaires à un bas niveau, tandis que les entrepreneurs se voyaient garantir la liberté d'investir et de modifier les prix.

Loin de conduire le Chili vers une nouvelle croissance économique, l'ensemble de ces politiques provoqua la pire dépression et la pire inflation que le Chili ait jamais connues. Trois années de répression policière brutale ont débarrassé les entrepreneurs chiliens de toute contestation ouvrière ouverte. Des milliers de petites et moyennes entreprises ont connu la ruine par suite de l'effondrement du marché national dont elles dépendaient. Les classes moyennes salariée et professionnelle ont vu leur niveau de vie diminuer, alors que l'écart s'agrandissait entre l'oligarchie industrielle, agricole et financière et les autres classes sociales. L'aggravation des conditions de vie du prolétariat urbain et rural rendit de plus en plus nécessaire la répression physique et économique des masses ouvrières et l'instauration d'un régime de terreur qui, avec l'assassinat d'Orlando Letelier, s'étendit même à l'étranger. Au milieu de ce désastre, un seul indicateur économique se porte bien: celui de la balance des paiements.

Dans tout cela, quel rôle a joué la théorie du libéralisme économique? Celui de conseillère ou celui de paravent? Si l'on peut croire que certaines orientations aient pu être prises à partir d'un souci d'efficacité économique, il semble que la hâte avec laquelle on a procédé et le parfait mépris des implications sociales des options choisies prouvent que la raison politique l'a emporté sur la raison économique et que les théories invoquées ne servirent le plus souvent qu'à masquer les mobiles réels de la junte, à savoir la défense des intérêts de l'oligarchie chilienne et du colonialisme américain.

D'un point de vue purement économique, il est clair que le modèle de la concurrence pure et parfaite, malgré ses qualités théoriques incontestables, n'avait que peu de pertinence dans le contexte du Chili d'après Allende, car, d'une part, il ignorait des variables-clés, comme les inégalités de revenu et de richesse, les effets de domination interne et externe, le peu de mobilité sociale, les enjeux politiques des choix économiques, etc. et, d'autre part, il ne pouvait tenir compte de relations comme la lutte des classes, qui, dans la situation considérée, avaient une importance primordiale.

De fait, le modèle concurrentiel requiert dans la réalité une forme de consensus social que, pour des raisons historiques, culturelles ou idéologiques, certains pays, comme les États-Unis, le Japon et l'Allemagne occidentale, connaissent, alors que d'autres pays, comme le Chili, en sont fort éloignés. Or, tenter d'appliquer un tel modèle dans une situation quasi révolutionnaire ne saurait conduire qu'à l'instauration d'une certaine forme de fascisme où le consensus est remplacé par la répression et la torture.

Une telle tentative ne peut qu'être dénoncée tant pour des raisons politiques et humanitaires que pour des raisons de saine compréhension des théories économiques, de leurs forces, de leurs limites et de leurs dangers. La cohérence interne des théories économiques ne sera jamais un gage de leur pertinence empirique quoique le souci de pertinence ne devra jamais faire renoncer à la recherche de la cohérence logique. Comprendre cela, c'est déjà comprendre l'intérêt et les limites de la théorie économique.

21 janvier

par la PC et l'AP

Les forces allemandes lançaient une contre-offensive en Afrique du Nord il y a 35 ans aujourd'hui, le 21 janvier 1942. L'Afrika Korps du général Rommel s'emparera de Tobrouk le 21 juin suivant et atteindra El Alamein le 1er juillet. Le "Renard du désert" allait échouer cependant à El Alamein et les Britanniques commandés par le maréchal Montgomery lanceront à leur tour, le 23 octobre, une offensive qui conduira à la liquidation de l'Afrika Korps.

1976 — Premières liaisons commerciales par Concorde: Paris-Rio de Janeiro et Londres-Bahrein.

1973 — Une tentative de coup d'État est déjouée en Irak.

1964 — Ouverture à Genève de la sixième session de la conférence internationale sur le désarmement.

1954 — Lancement aux États-Unis du premier navire à propulsion nucléaire au monde: le sous-marin USS Nautilus.

1949 — Démission de Tchang Kaichek de la présidence de la République chinoise.

1924 — Le père de la révolution bolchevique, Vladimir Ilyitch Oulianov, dit Lénine, meurt à l'âge de 54 ans.

1919 — Adoption par le Sinn Fein de la déclaration d'indépendance irlandaise.

1793 — Louis XVI, ex-roi de France, est exécuté sur la guillotine.

1519 — Fondation de la ville de Panama.

Ils sont nés un 21 janvier: Léo Delibes, compositeur français (1836-1891); Jack Nicklaus, champion de golf américain (1940).

DÉCÈS

DUBOIS, Réjean. — À Montréal, le 19 janvier 1977 à l'âge de 59 ans, est décédé M. Réjean Dubois, époux de feu Marthe Bertrand. Il laisse ses enfants: Pierre, Michel (époux de Diane Lacasse), Yves (époux de Claudette Desjardins), Gilles, Marie, Anne, ainsi que plusieurs petits-enfants, ses frères et soeurs: Lucien, décédé, Florent, Gaétan, Thérèse, Cécile, Jacques et Huguette. Les funérailles auront lieu samedi, 22 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Roland Bisson Enrg 130 rue Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

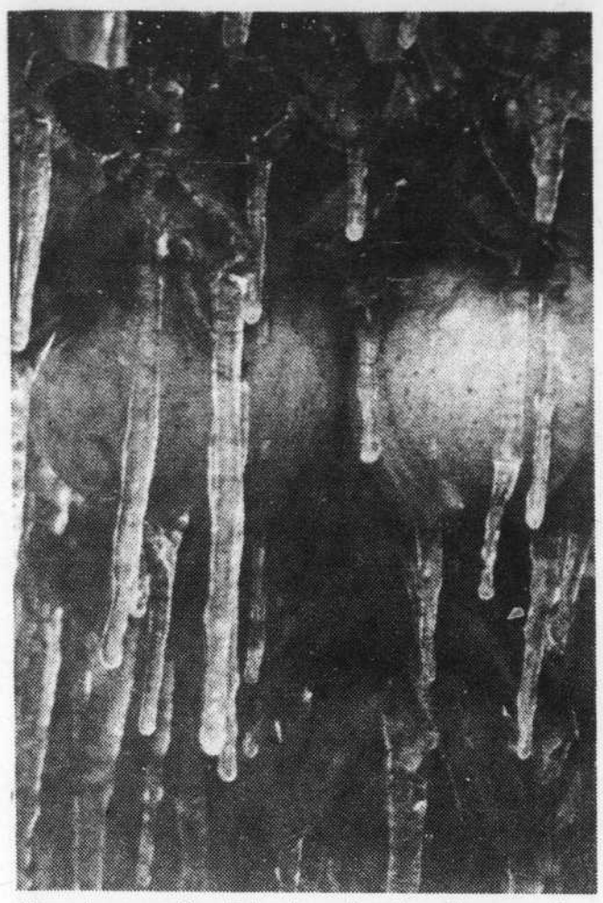

Pour la première fois, de mémoire d'homme, il a neigé sur la Floride. Les agrumes, citrons, oranges, pamplemousses, qui y poussent en grande quantité, ont subi les rigueurs du froid. Les fermiers floridiens craignent de perdre au moins un tiers de leur récolte, ce qui fera sûrement grimper les prix.
(Téléphoto AP)

Verdun adopte un code du logement

par Clément Trudel

Tout imparfait qu'il soit, le code du logement (ou règlement 3122) de la ville de Montréal suscite de pâles imitations, le règlement 1036 de Verdun, par exemple. A Montréal, s'il n'y a pas d'entente sur les réparations à effectuer, il existe une commission d'arbitrage pouvant être saisie du litige avant qu'une plainte n'ouvre le dossier en Cour municipale. Verdun, par contraste, confie exclusivement à un fonctionnaire "ou officier" de la ville le soin d'étudier les dossiers avant de signifier les avis de non conformité au code du logement.

Le tout nouveau règlement de Verdun, adopté le 10 janvier, comporte surtout une distinction susceptible d'embrouiller le tout: si le propriétaire porte plainte contre un occupant, il a l'obligation de prouver à la ville que "la détérioration" est survenue depuis que l'occupant actuel est entré dans cette propriété. Cependant "une plainte de l'occupant portant sur une détérioration nécessitant une réparation locative doit établir que la détérioration est survenue avant l'occupation de l'occupant actuel".

Un cas non fictif: M. Meekison a reçu 20 points de suture à une jambe après avoir fait une chute "dans" un balcon au plancher pourri. L'immeuble vétuste a été vendu depuis et un groupe de citoyens qui avait pris la défense du blessé, avait reçu ordre de rétracter ses propos "diffamatoires".

Comment Meekison s'en serait-il tiré avec le nouveau code du logement? Aurait-il pu prouver que le pourrissement du bois précédait la signature de son premier bail? Il est plutôt douteux que le règlement 1036 aurait constitué un remède approprié; mais il est une foule de défauts difficilement décelés lors d'une visite de non connaisseurs dans un logis vieux de 20 ans ou plus.

Un groupe lutte pour tenter d'assurer à chacun un logis où "sécurité et santé" soient garanties. Le CACV (Comité d'action des citoyens de Verdun) est né de modestes comités de rues, imités ensuite par d'autres citoyens désireux d'améliorer la signalisation, l'éclairage dans les rues, et surtout de forcer les "gros propriétaires" à ne pas laisser à l'abandon des logements pour ensuite justifier des réparations coûteuses et des hausses de loyer inabordables.

Les contacts ne furent pas toujours amènes entre le conseil, les fonctionnaires et les porte-parole les plus en vue de CACV, Suzanne Morehead ou Raymond Roberge, pour ne citer que ceux-là. Même si le maire et le conseil de ville tentent de minimiser la portée des campagnes amorcées par le CACV, il n'en reste pas moins qu'un premier pas a été fait en vue de doter Verdun d'un vrai code du Logement (depuis 1965, Montréal n'a-t-il pas amendé quatre fois le sien?)

L'administration du maire Gariépy, sitôt terminée l'année du centenaire, a annoncé pour le mois de juin la convocation de tous les gens du quartier no 1 (à l'est, une aire où logent environ 7,500 Verdunois) où se mettra véritablement en branle une rénovation (la première) sur laquelle des ingénieurs travaillent depuis un an déjà.

Que deviendra ce secteur vieillissant? Ce que les Verdunois voudront bien qu'il devienne.

Pour un tel type de rénovation, signale le directeur général de la ville, M. Hébert, les normes seront cependant beaucoup plus sévères que celles édictées dans le règlement 1036 (ce dernier valant surtout pour le minimum d'équipement et "d'habilabilité" de vieilles résidences).

Les pourvoyeurs de fonds: Québec et Ottawa exigent en effet, pour approuver une rénovation de quartier, des standards que Verdun devra se charger d'appliquer — sur les matériaux pour escaliers extérieurs par exemple.

Le quartier à rénover s'étend de Strathmore à Hickson et de Bannantyne jusqu'au parc longeant le fleuve, tout juste en face du golf de l'Ile-des-Soeurs. Une première phase de la rénovation est estimée à $6 millions, comprenant 93 des 220 acres englobés dans le projet.

Les minorités ont-elles un avenir?

WINNIPEG (PC) — Les minorités francophones du Manitoba n'ont aucun avenir en tant que peuple, estime M. Jean-Louis Hébert, ancien directeur du centre culturel de la Société franco-manitobaine de Saint-Boniface.

Les 40,000 francophones du Manitoba, selon M. Hébert, jouissent d'une présence physique mais c'est à peu près tout.

"La collectivité a-t-elle un passé? Porte-t-elle des fruits? Je dois répondre que non", a-t-il dit au cours d'une table ronde qui avait lieu mardi à l'Université de Winnipeg pour examiner la survie de la culture canadienne-française dans l'Ouest canadien.

"Il n'y a pas de culture française au Manitoba mais il existe une culture manitobaine à caractère français", a-t-il déclaré.

M. Lucien Loiselle, vice-principal du Collège secondaire de St-Boniface, a déploré de son côté un "vide historique" de six décennies qu'il a attribué au fait que le français ne pouvait pas être enseigné dans les écoles secondaires manitobaines.

"On ne peut attendre d'une collectivité coulée depuis 60 ans qu'elle refasse surface, a-t-il dit. Nous sommes malades collectivement. On nous dit depuis 250 ans que nous sommes finis, kaput".

Pour M. Loiselle, l'orientation actuelle consiste à établir la présence française au foyer en préconisant l'usage du français entre les parents et leurs enfants.

M. Jean-Jacques Le François, éditeur de La Liberté, a abondé en ce sens en disant que l'influence des parents est déterminante.

"On peut construire des écoles françaises, on peut essayer toutes sortes de choses. Mais rien ne marchera tant que nous ne commencerons pas au foyer.

"Si l'enseignement du français est assuré aux enfants dès les premières classes primaires et est poursuivi, alors les gens pourront-ils peut-être devenir bilingues", a-t-il ajouté.

Décès de l'ancien directeur Leggett

M. Thomas O. Leggett, 79 ans, un ancien directeur du service de police de Montréal, est décédé à Waltham, au Massachussets. M. Leggett avait exercé les fonctions de directeur adjoint puis directeur de la police, au cours de l'offensive des années cinquante contre la corruption au sein de l'administration publique et la police elle-même.

M. Leggett était le fils d'un ancien officier de la police de Montréal. Il est né à la station de police numéro quatre, dans le centre-ville, où son père exerçait ses fonctions.

Il laisse dans le deuil son épouse, Janice. Ses funérailles ont eu lieu à Weston, au Massachussets, hier.

Par ailleurs, une autre grande figure de la vie montréalaise, Me Michael Rubinstein, est lui aussi décédé, à l'âge de 72 ans. Activiste dans le domaine des droits de l'homme et ancien conseiller municipal, Me Rubinstein a contribué à l'organisation d'un mouvement d'immigration massive de personnes déplacées en Europe, à la fin de la seconde guerre mondiale.

Il fut le premier détenteur du poste de vice-président du Conseil des droits de l'homme, en 1963. Cette organisation réunit des syndicats, le Comité juif des travailleurs, le Congrès juif canadien, ainsi que des organismes catholiques et protestants.

Avocat, Me Rubinstein a été reçu en 1960 conseiller de la reine (cr).

Lui survit son épouse, Mme Claire Desmarais-Rubinstein. Ses funérailles ont eu lieu hier, à Montréal.

RCM

Réunion à huis clos?

Rien ne peut arriver de pire à un parti que de traîner une aile qui se vouerait à le détruire de l'intérieur. Il est donc souhaitable, si des décisions doivent être prises bientôt, que cela se fasse vite pour qu'on n'ait plus à tenir constamment une porte entrebâillée pour d'éternels hésitants.

C'est ainsi que se résument les réactions de membres du Rassemblement des Citoyens de Montréal (RCM) contactés hier au sujet de la scission possible, ou en cours, à l'intérieur de ce parti. Bien sûr, le président, M. Kenneth George multiplie les démarches pour conserver un "parti fort et uni" mais l'on n'est pas sans savoir que l'abstention de nombreux membres convoqués au conseil général, mercredi soir, a provoqué la remise à plus tard d'une discussion urgente sur les finances du parti (il n'y avait pas quorum).

Hier encore, la rumeur voulait qu'une trentaine de membres du RCM se réunissent à huis clos pour arrêter une stratégie autour des tentatives de retrouver un consensus au sein de ce parti ébranlé par la non-réintégration des conseillers Keaton et Auf der Maur, samedi dernier.

Depuis lors, Côte-des-Neiges est un district où les consultations se multiplient avant une réunion prévue pour dimanche dans ce secteur qui précisera le mandat nouveau, si besoin est, à confier aux conseillers Yves Normandin et à ses deux collègues expulsés.

Les ponts ne sont pas coupés, répète-t-on, mais il est sûr que les eaux sont parfois turbulentes sous ces ponts. L'exécutif ne souhaite aucunement le fractionnement du RCM, assure-t-on.

Le RCM avait, plus tôt en janvier, reparlé en conférence de presse de son projet de réformes pour la ville de Montréal. Il invitait du même coup le ministre des Affaires municipales à recevoir ses représentants... ce qui se fera lundi soir aux bureaux de M. Guy Tardif (tour Nord du Complexe Desjardins) à moins que l'horaire du ministre ne le force à décommander cette rencontre.

St-Léonard représenté à la CUM

QUÉBEC — Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a annoncé hier la nomination de M. André Chrétien, conseiller de Saint-Léonard, comme membre du conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

Saint-Léonard était sans représentant au conseil de la CUM depuis près d'un an par suite de la destitution du maire Di Zazzo.

La ville étant sous tutelle, la loi confère au ministre des Affaires municipales le pouvoir de faire cette nomination.

L'Est vu du ciel

La cartothèque de l'UQAR vient de se voir offrir par le bureau régional du ministère des Terres et Forêts près de 12,000 photos aériennes couvrant tout le territoire de l'Est du Québec.

Chaque photo a été prise à une altitude approximative de 9,000 pieds de sorte que les routes, les habitats, les sentiers, les terres cultivées, les rivières, les lacs du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine sont facilement identifiables.

M. Yves Michaud, responsable de la cartothèque universitaire, a fait part des multiples utilisations des photos aériennes d'un territoire donné: le sportif autant que le scientifique peut référer à cette mine de renseignements tantôt pour identifier un territoire de chasse, tantôt pour tracer un sentier de ski de fond, ou pour planifier une randonnée en moto-neige, enfin, peut-être même pour aider à planifier des coupes de bois dans une zone donnée.

Le discours de René Lévesque à New York mardi sera télévisé

La station de télévision CFCF (canal 12) transmettra en direct le discours que prononcera M. René Lévesque le mardi 25 janvier à l'Economic Club de New York, de même que la période des questions qui fera suite au discours. Cette émission spéciale commencera à 9 h.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA

requiert

BIBLIOTHÉCAIRE

Bilingue pour service des enfants. Doit posséder un baccalauréat ou une licence en bibliothéconomie d'une université reconnue. Salaire: $13,136.00 à $15,967.00 selon expérience. Veuillez adresser votre demande au:

Directeur
Bibliothèque publique d'Ottawa
120 rue Metcalfe
OTTAWA, Ontario
K1P 5M2

CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

Recherche les services de comptables agréés avec une, deux ou trois années d'expérience en vérification.

Veuillez faire parvenir votre "Curriculum Vitae" à:

Monsieur Jean Lussier, c.a.
a/s Maheu, Noiseux & Associés
2 Complexe Desjardins
Bureau 2600, Case postale 153
Montréal H5B 1E8

Mentionner le dossier No 02

CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

Recherche les services d'une vérificatrice d'épreuve d'états financiers.

La candidate devra posséder son français et son anglais et de plus avoir certaines connaissances en comptabilité.

Le traitement sera en fonction des qualifications et de l'expérience de la candidate.

Veuillez communiquer avec:

Madame Lise Gauthier de
Maheu, Noiseaux & Associés, c.a.
514-281-1555

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

demandé

Nature de la fonction:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste doit:

— planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, à l'hébergement, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.
— collaborer à la gestion des services hospitaliers avec le directeur des services professionnels.

Exigences:
— diplômé(e) d'études universitaire de deuxième cycle en sciences de l'administration ou l'équivalent, selon formation et/ou expérience.
— une formation complémentaire en sciences comptables et en informatique sera privilégiée.
— Cinq (5) années de gestion.

Traitement et avantages sociaux:
— salaire: en fonction de la nouvelle politique salariale du M.A.S.
— avantages sociaux: en conformité avec ceux en vigueur pour les cadres des établissements de santé du Québec.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 janvier 1977, 16 h., en ayant soin de mentionner le numéro du concours au:

Directeur Général
Hôpital St-Joseph de Rimouski
150, Ave. Rouleau
Rimouski, Qué.
G5L 5T1

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.
#77-01-007

Carrières et Professions

ANALYSTES

Dans le cadre de la création d'une équipe dynamique qui oeuvrera dans le domaine de l'organisation du travail et de l'informatique, la Ville de Québec est à la recherche de:

UN ANALYSTE EN ORGANISATION DU TRAVAIL dont les fonctions principales sont d'analyser les systèmes de gestion et les procédures administratives de différents services de la Ville afin de définir les améliorations à y être apportées; de rédiger et maintenir les manuels des politiques et directives de la Ville; de concevoir, élaborer et contrôler des imprimés; d'établir et recommander les normes et standards applicables à différents secteurs d'activités; d'assister et conseiller la direction des services dans le domaine de la micro-organisation ou dans tout autre domaine de sa compétence.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration ou dans une discipline appropriée et une expérience minimale de trois ans directement reliée à l'emploi. (Concours 410-01-77)

UN ANALYSTE EN INFORMATIQUE dont les fonctions de départ seront de participer activement à l'établissement de techniques, normes et standards d'analyse, de programmation, d'opération et de documentation. Cet analyste oeuvrera principalement par la suite, dans des dossiers informatiques aux étapes: études d'opportunité et analyses fonctionnelles.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle en informatique ou dans une discipline appropriée et une expérience minimale de quatre ans directement reliée à l'emploi, dont une partie dans des fonctions similaires à celles qui lui seront confiées au départ. Il a également dirigé avec succès une équipe de travail et mené à bien les projets qui lui ont été confiés. (Concours 410-02-77).

Les traitements seront établis en fonction des compétences et les emplois comportent des avantages sociaux intéressants.

Pour obtenir une formule d'inscription ou des renseignements additionnels, s'adresser au Service du personnel, Hôtel de Ville, Québec, G1R 4S9. La formule d'inscription doit être retournée avant quatre heures de l'après-midi, vendredi, le 28 janvier 1977.

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

PRATICIEN SOCIAL

ENDROIT:
Service des Ressources; 4 jours à Gatineau et 1 jour à Mont-Laurier.

FONCTIONS:
Mettre sur pied et prendre en charge un réseau de familles d'accueil pour personnes âgées et autres adultes;

QUALIFICATIONS:
Diplôme de technicien en assistance sociale;

SALAIRE:
Selon les échelles de la convention collective.

Prière de faire parvenir toute demande avant 15 jours à compter d'aujourd'hui.

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre des Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boul. Sacré-Coeur,
HULL, Québec.
J8X 1C5

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

PRATICIEN SOCIAL

ENDROIT:
Service des Ressources: 4 jours à Hull et 1 jour à Maniwaki

FONCTIONS:
Mettre sur pied et prendre en charge un réseau de familles d'accueil pour personnes âgées et autres adultes.

QUALIFICATIONS:
Diplôme de technicien en assistance sociale.

SALAIRE:
Selon les échelles de la convention collective.

Prière de faire parvenir toute demande avant 15 jours à compter d'aujourd'hui.

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre des Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boulevard Sacré-Coeur,
HULL, Québec,
J8X 1C5

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

CHEF DE BUREAU

ENDROIT: Campbell's Bay

FONCTIONS:
Assiste le directeur de succursale dans la planification, l'organisation, le contrôle et la distribution des programmes décentralisés dans un point de distribution de services.

TÂCHES:
1. distribue, coordonne et organise le travail du personnel du bureau;
2. en collaboration avec le directeur de succursale, définit, revise et évalue périodiquement les objectifs opérationnels des programmes administrés à l'intérieur du bureau;
3. procède à la sélection et à l'embauche du personnel affecté à son bureau et en fait l'évaluation;
4. gère l'utilisation des ressources matérielles qui sont affectées à son bureau.

EXIGENCES:
Scolarité: un diplôme universitaire en service social ou l'équivalent;
Expérience: un an ou six mois d'expérience de travail dans un domaine pertinent dont six mois d'expérience en gestion.

SALAIRE:
Selon la classe 14 du système de rémunération des cadres du réseau des affaires sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 7 février 1977, au:

C.S.S.O.
Service des Ressources humaines,
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, Québec.
819-771-6631, poste 147.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

RECHERCHE

UN CHEF POUR SON SERVICE DES NOUVELLES

Société de la Couronne bien connue et en plein essor, ayant son siège social à Ottawa et pour vocation d'aider exportateurs et investisseurs canadiens à se tailler une place sur la scène internationale, offre poste intéressant et attrayant. Le titulaire relèvera directement du Directeur des communications et l'aidera à mettre sur pied un vaste programme d'information et de relations publiques, au Canada et à l'étranger.

La fonction du Chef du service des nouvelles sera d'implanter et de diriger un service d'information, en coordination avec la presse écrite et électronique. A ce titre, il entreprendra des recherches, préparera et rédigera des communiqués de presse, des articles de fond, des éditoriaux, des discours et divers exposés, tant en français qu'en anglais.

Autonome, il a une formation de journaliste, au moins quatre années d'expérience dans les relations avec les media et s'exprime également bien, par écrit et oralement, en anglais et en français.

Expérience en gestion et supervision: un atout, mais pas indispensable.

Traitement intéressant et nombreux avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, à titre entièrement confidentiel, à l'adresse suivante:

La Société pour l'expansion des exportations
a/s de M. R.C. Mercier, Agent des carrières
Case postale 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

C'est Paris et Rome, Florence et Rio, tous les jours sous le même toit aux appartements LaCité

Un nouveau concept
Quelques pas de votre appartement et vous êtes à l'hôtel ou sur la Promenade; centre commercial intérieur par excellence, composé de quatre-vingt cinq boutiques, cinq restaurants, trois cinémas, saunas et salle d'exercice physique, piscines, courts de tennis et de squash, stationnement souterrain. Quelques pas de plus...et vous serez sur le Mont-Royal.

Seul ou avec d'autres
LaCité vous offre en plusieurs répartitions: garçonnières, studios-alcôves et appartements d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher, dont plusieurs avec terrasses.

Pour le sommet du confort
Autres bénéfices: planchers recouverts de moquettes, contrôle individuel du chauffage et de la climatisation, service de sécurité jour et nuit.

Appartements-témoins ouverts du lundi au vendredi, de 10h à 20h; le samedi et le dimanche, de 10h à 19h. Stationnement gratuit. 3550, rue Jeanne-Mance. **845-4173.**

Appartements LaCité

22-1-77

APPARTEMENTS À LOUER

5900 BOUL. DÉCARIE
(Près Van Horne)
735-6333

Studios luxueux entièrement meublés avec tapis - téléphone - TV - air climatisé - ascenseur - service de buanderie - service téléphonique de 24 heures - $225. et plus.

AUSSI

Pension complète pour retraités. Supervision de 24 heures - service de médecins et infirmières - grande salle de récréation - activités variées - excursions.

11-2-77

EDOUARD-MONTPETIT: près Université, immense 3½, rénové, $275. Libre maintenant: 738-4614. 22-1-77

ÉDOUARD-MONTPETIT, face Université de Montréal, 5½, libre 1er février. Tél: 341-5390 avant 10:30 A.M. ou de 17h à 19 heures. 22-1-77

CENTRE-VILLE: près métro, 3x3½, très luxueux, sous-location, 5-6 et 9 mois, $275., $285., $300. Occupation immédiate. Dwelling Location, courtier 844-3941. 22-1-77

APPARTEMENT À PARTAGER

APPARTEMENT A PARTAGER: 5½, rue St-Zotique, coin Christophe-Colomb Tél.: 279-3013 soir 22-1-77

APPARTEMENTS À VENDRE

AVENUE RIDGEWOOD, 3 pièces, 3e étage, grand salon, bien éclairé, secteur boisé, très calme, ascenseur. Prix modéré. Tél: 739-5964 22-1-77

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies, Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél: 727-7390 24-1-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIER DE CHAMBRE "Dixie" style contemporain, lits jumeaux, bureau triple, miroir, chiffonnier et table de chevet. $375. Tél: 733-8738 24-1-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX

A DONNER 2 chats inséparables (mère et fils) très beaux. Tél: 522-8482 après 5 heures. 22-1-77

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN salle à manger, chambre, lustres, bijoux, porcelaine, petit piano, etc. Tél: 374-1224. 7-2-77

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin ouest; Tél: 336-4797. 12-3-77

VIBRATEUR A COURROIES, électrique. Pour renseignements 341-7805 22-1-77

ASSOCIÉS DEMANDÉS

RECHERCHONS ASSOCIÉ fiable avec expérience en traitement des données. Maison déjà établie. Appelez au 324-7243 ou 271-3920 27-1-77

AUTOS À VENDRE

CAUSE DÉPART: Granada 1976, 302 pc. 4 portes, équipée, 5,000 milles, meilleure offre acceptée. Tél: 653-9723 après 5 p.m. 24-1-77

BUREAUX A LOUER

OUTREMONT
Rockland et Van Horne
Édifice médical, 5 espaces différentes grandeurs, $84. par mois et plus. Climatisation - chauffage - tapis - tentures - entretien - stationnement en option.
Tél: **jour: 288-4619**
soir: 722-9040
26-1-77

VIEUX-MONTRÉAL
A deux pas de la Place d'Armes, **685 pieds** (environ 23' x 30') **ambiance et charme de la Nouvelle Orléans,** foyer naturel 1830, fenêtres sur rue, décor et environnement fantastiques.
Il faut voir pour croire. Loyer raisonnable.
844-4427
Soir: 277-5433
22-1-77

CHALETS À LOUER

CANTONS DE L'EST: 4 chambres à coucher, foyer, excellent pour ski de fond, raquette, motoneige, à 15 minutes des pentes de ski Bromont. Inf.: 341-7805 24-1-77

SUR SEMAINE: lac à la Truite, Orford, bord du lac, 4 pièces, grande pièce commune, 3 chambres à coucher, pour 5 personnes. Tél: 279-5316 ou 1-819-843-7465 24-1-77

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

CHALETS À VENDRE À L'ÉTRANGER

VERMONT: chalet dans la montagne, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cheminée, tapis mur à mur, grand balcon, 10 acres de terrain boisé et plein, jardins terrasses, vue spectaculaire, fontaine naturelle avec eau claire, air frais, 20 minutes de Smuggler's Notch Ski Area, 1½ heure de Montréal. Peut être utilisé par 2 familles. Construction de première qualité par propriétaire. $50,000. S'adresser: Lew Nichols, RFD, Jeffersonville, Vermont 05464, U.S.A. 22-1-77

DEMANDES D'EMPLOI

PERSONNE BILINGUE
sérieuse
8 ans ans d'expérience dans le domaine publicitaire
désire un emploi
comme directrice de production ou fonctions similaires.
Tél: **321-5293**
22-1-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service d'entreposage. Tél: 725-2421 24-1-77

GARDERIES

CHERCHE GARDIENNE responsable avec expérience pour prendre soin enfant 18 mois. Secteur Côte-des-Neiges. Appelez après 6 heures 737-7941/M 22-1-77

LOGEMENTS À LOUER

GRAND 7 pièces, chauffé, patio, rue Davidson nord Sherbrooke, maison détachée, libre avril. $300. par mois. Inf.: 581-5287 24-1-77

MAISONS À LOUER

ST-HILAIRE: jolie maison de style français, à sous-louer maintenant. $300. par mois. Tél: 334-1827 ou 467-2906 24-1-77

FABREVILLE: bungalow neuf à louer, 3 chambres, chauffage électrique, $275 par mois. Bail 1 an. Libre immédiatement. Pour visiter appelez 651-0511 après 18 heures. 24-1-77

MAISON À PARTAGER

COTTAGE ÉLÉGANT et de bon goût, 7 pièces bien éclairées, voisinage transport et "shopping", partagerais avec un monsieur distingué, sérieux et soigné. Occupation 1er février. Références. Coût environ $200. Joli jardin. Écrire à: C.P. 462, Station N.D.G., Montréal. 24-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE MÉDICALE
Pour pédiatre à St-Lambert.
- **téléphoniste-dactylo;**
- **comptabilité;**
- **bilingue.**

3½ jours par semaine
Tél.: **671-8221 ou 672-8627 soir.**
24-1-77

AES DATA LTÉE
a besoin immédiatement de personnel pour son département de production, section de tests. Les postes ouverts sont:

4 TECHNICIENS JUNIORS
avec expérience dans les circuits logiques et la technologie TTL.

3 TECHNICIENS DE TESTS
avec expérience dans les circuits de contrôles analogique, numériques et les régulateurs en commutation.

Pour rendez-vous, appeler:
Shelly Gilmore
341-5430
24-1-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

ÊTRE DEUX ...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande
Tél: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal 1-2-77

SERVICES DIVERS

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots, vestons sport. Rabais: $40.00 habits, paletots, sur mesure $129. Tél: 388-2532, 351 Guizot est. 22-1-77

TERRAINS À VENDRE

BERTHIER: quelques minutes Montréal, bord fleuve, ex-domaine privé des Jésuites, plantation gros pins plus 40 ans. Ski de fond, 34,539 pi.ca. Seulement $8,200. Comptant: $2,200. Tél: 363-8291 ou 621-6223 22-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANTS (ES) DES VENTES

Une compagnie progressive dans le domaine scolaire est à la recherche de représentants(es).

Le poste:
Promotions auprès des écoles et commissions scolaires dans un territoire déjà établi.

Exigences:
— Bilingues;
— Belle personnalité;
— Facilité à s'exprimer en public;
— Un minimum de douze (12) années de scolarité;
— Agés(es) entre 25 et 32 ans;
— Expérience dans la vente;
— Doivent posséder une automobile.

Traitement:
Un salaire de base et une commission intéressante sont offerts.

BRAULT, BOUTHILLIER LTÉE
273-9186
Y. Yves Brault 25-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

ST-BRUNO
Bungalow surélevé, 3 chambres, cuisine et finition en chêne, base foyer, fenêtre baie. Taxes basses. Construction hors-pair. $38,500. **Rose St-Cyr Slough: 653-2496 ou 653-6807.**
courtier en immeuble
22-1-77

OUTREMONT
Magnifique résidence ancienne, style Tudor offrant: salon, salle à manger, cuisine, boudoir, bibliothèque, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes, 2 toilettes, quartier de domestique séparé, sous-sol fini, garage et jardin. Propriété récemment rénovée.

Vaste cottage en brique récemment rénové, très bien situé. **Rez-de-chaussée:** grand hall d'entrée, "powder-room", salon avec foyer naturel, salle à manger, bibliothèque avec foyer naturel, cuisine planifiée, "butler's pantry", et la chambre du serviteur. **1er plancher:** 4 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, boudoir. **2e plancher:** 1 chambre à coucher, 1 salle de bain complète, salle de réception 41' x 17' avec bar, lavabo et réfrigérateur. **Sous-sol fini** avec toilette, douche et salle de lavage. Jardin. 15,000 pi.ca. Piscine. **Stella Mongeau: 849-4553 ou 342-5747.**

SHERBROOKE TRUST, courtier
22-1-77

N.D.G.
Deux cottages - qualité supérieure
Avenue Marlowe: élégante résidence, grand salon avec cheminée, salle à manger séparée, cuisine fantastique, spacieuse et de très bon goût, installation laveuse-sécheuse. Chambre principale 10' x 24' - cabinet de toilette et nombreux placards, 3 autres chambres et salle de bain. Sous-sol bien aménagé cheminée et salle de bain. Prix incluant tapis, lave-vaisselle; garage, fenêtres d'aluminium vitres dans le plomb, nombreux placards et beaucoup d'extras. MLS. Belle valeur à $79,500.
Cottage construit par Hand, boiseries et planchers superbes, salon 16' x 28' avec cheminée, salle à manger séparée, cuisine moderne et salle à déjeuner adjacente incluant laveuse-sécheuse et nombreux placards. Chambre principale 15' x 15', salle de bain, 4 autres chambres. Au sous-sol: grande pièce divisée par arche, nouvelle salle de bain couleur, cuisine, chambre noire, cave à vin. Entrée privée. Très soigné. Inclus tapis, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-sécheuse. Seulement $74,500. MLS.
ISABELLE LAFRENIÈRE
courtier
482-1381
22-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT SAINT-HILAIRE
Vente privée, dans la montagne, split-level, 8 pièces, foyer, 2 salles de bains, garage. Terrain paysagé, nombreux arbres. Ménage récent. Solde d'hypothèque à 6¾%.
Tél.: **467-1718**
24-1-77

WESTMOUNT
"Townhouse"
Charmante maison attachée, tout près des écoles, du métro et Carré Westmount. Quatre chambres à coucher, cuisine moderne, jardin. Sous-sol fini avec entrée privée et chambre de bain nouvelle. En excellent état, idéale pour jeune famille ou couple. Exclusif $79,500. **Alice Kennedy: 842-8366 ou 935-9046.**
CROWN TRUST CO.
courtiers
22-1-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

WESTMOUNT
AVENUE KENSINGTON. Située sur rue tranquille.. **Cette maison offre:** 5 chambres à coucher, den et "Powder-room" au rez-de-chaussée, boiseries en chêne naturel, jardin privé et un prix très raisonnable à $82,500. Communiquer avec **L. Colfer: 935-8541, rés: 932-0485.**
Prolimite immédiate de tous transports. Pavillon de caractère en pierre de taille datant du siècle dernier. Hall imposant avec son majestueux escalier. Poûtres apparentes. **Mariage de chêne et d'acajou ajouté à un style unique** en fait une spacieuse résidence de 11 pièces. Pour plus de détails, appelez: **G. Tremblay: 935-8541, rés.: 937-6597.**

N.D.G.
Cottage semi-détaché en brique blanche sur cul-de-sac. Grand hall, salon-salle à manger avec vue sur les jardin Ville Maria. 4 chambres à coucher, grande salle de jeux, garage. Jardin privé. M.L.S. $65,000. **G. Tremblay: 935-8541, rés: 937-6597**

ST-LAMBERT
Beaucoup de charme. Cottage semi-détaché, brique, 4 chambres à coucher, salle à diner, salon avec foyer, grand terrain paysagé. **Janice Carney: 465-2510 ou 678-4898.**

RIVE SUD
Vous cherchez une demeure? J'ai ce qu'il vous faut à Brossard, St-Lambert, Candiac ou Greenfield Park. Choix de plus de 300 maisons. **Michelline Parent: 465-2510 ou 672-4955.**
22-1-77

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal
et
Banlieue
Excellentes routes disponibles
Nos bureaux sont fermés le samedi
844-3361

ANNONCES CLASSÉES
régulières ou encadrées
✱
Vous serez toujours satisfait du service et du résultat
844-3361
Compétence: Mme Micheline Turgeon

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

ADJACENT À WESTMOUNT: CIRCLE ROAD. **Maison détachée,** construite selon spécification et supérieure, 3½ salles de bains, 5 chambres à coucher, cuisine équipée, jardin, garage. M.L.S. $195,000. **Nora Bernier: 932-1112 ou 481-8687.**

SNOWDON: Duplex impeccable 3 et 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain. Équipé, entrées séparées, garage automatique - 2 voitures. Immense terrain. Condition A-1. **Dorothy Letovsky: 487-2243 ou 489-5321.**

WESTMOUNT: PRÈS MARIE-DE-FRANCE. **Maison détachée, style "Tudor",** en pierre, air climatisé, salle familiale au rez-de-chaussée, très belle cuisine rénovée, bibliothèque, 4/5 chambres à coucher, 4½ salles de bains. Salle de jeux style "Tudor", garage - 2 voitures. **La perfection, superbe et de bon goût.** Terrain 16,000 pi.ca. MLS. $275,000. **Dorothy Raich: 932-1112 ou 931-7190.**

NOUVEAU-ROSEMONT: Triplex, construction 1975, 2 x 4½, et 1 bachelor, **16 pièces avec sous-sol,** foyer, "wet bar", piscine. Comptant: $20,000. **Ghislain Paquet: 353-9960 ou 254-8607.**

LONGUEUIL: triplex détaché, 5-3-3. Garage. Terrain 4,000 pi. ca. Près transports. Prix demandé : $29,900. Comptant: $5,000. Balance $160 par mois tout compris. M.L.S. **M. D e Carufel: 524-3044 ou 677-6747.**

N.D.G.: LUXUEUX DUPLEX, Wilson près écoles, transport, 6½-7½, plan "Crosshall", foyers. Cuisines et salles de bains rénovées. Garages. Jardin. Négociable dans les $70,000. Exclusif. **Joan Samuels: 769-0968.**

22-1-77

AHUNTSIC: Bungalow semi-détaché, 6 pièces. Sous-sol fini. Garage. Beau terrain paysagé. Secteur de choix. M.L.S. Françoise Gagliardi 354-2950. DesRosiers, courtier 22-1-77

LAPRAIRIE: Terre près du projet Gulf, à exploiter avec 2 granges et un cottage, pour environ $700. l'arpent. Bob Rompré: 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry, courtier 22-1-77

LONGUEUIL: bungalow 1972, 3 chambres, sous-sol fini, foyer, piscine, terrain clôturé, haie, abri auto. Pas d'agent. $38,500. Mme Rubin: jour 284-1104, soir: 651-7585 24-1-77

ST-BRUNO: grand split-level, 8 pièces, 4 chambres à coucher, salle familiale, 2 salles de bains, abri d'auto. Terrain clôturé, près des services. Tél.: Nicole Charron: 659-5971 ou 656-3133 soir 22-1-77

LONGUEUIL: cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, foyer dans salle de jeux, 1½ salle de bains, piscine extérieure, clôturé, paysagé. Près autobus. $42,900. Tél: après 6 p.m. 468-1652. 26-1-77

BOUCHERVILLE: vente privée, split-level, 10 pièces, brique et pierre, 2 foyers, garage, piscine hors-terre 27 pieds, 5 chambres, 2 salles de bains, terrain de 13,000 pi.ca. Prix demandé: $69,000. Appelez 655-5799. 22-1-77

LONGUEUIL: 4½ en co-propriété (condominium). Construction en béton, insonorisé, très grand terrain paysagé, potager. Grand balcon, dépôt privé, salle de lavage, déneigement, service d'entretien, à 2 pas CTCUM. $29,900. Particulier: 679-9506 ou 679-2630 poste 319. 23-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE: Fort Lauderdale, maison privée, 7½ pièces, piscine intérieure "48 sprinklers", grand terrain, intercom, meublée. Tél: après 6 p.m. 687-3302. 25-1-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

le bridge

De la force d'une longue suite

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Tous

NORD
♠ A D 7
♥ 9 3 2
♦ A D 9 8 4 2
♣ 8

OUEST
♠ V 5 4 3
♥ 8 5
♦ 6 3
♣ A V 5 4 3

EST
♠ 10 9 8 2
♥ 7 4
♦ R V 10 7
♣ R 9 6

SUD
♠ R 6
♥ A R D V 10 6
♦ 5
♣ D 10 7 2

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
1 ♦	passe	1 ♥	passe
2 ♦	passe	3 ♥	passe
3 ♠	passe	4SA	passe
5 ♥	passe	6 ♥	passe

Entame: le 8 de coeur par Ouest

Lors de cette partie de bridge jouée en salon, l'équipe Nord-Sud se servant d'enchères un peu osées savait tout de même bien manier ses cartes. Le déclarant Sud se tira très bien d'affaires en réalisant le chelem de 6 coeurs gagé avec un nombre de points assez restreint mais misant à la limite sur 1 singleton en carreau et sa longue suite en atout.

Le premier défenseur attaqua d'un atout. Cette entame fut déconcertante pour le déclarant qui aurait mieux aimé une autre couleur car alors il aurait sacrifié un trèfle et aurait pu en couper 2 autres avec les atouts du mort et son succès aurait été assuré. Tel le bon chasseur qui a deux cordes à son arc, ainsi le bon joueur sait faire preuve de souplesse dans la confection de son plan de jeu. Les trèfles ne pouvant être coupés en nombre suffisant à cause de la bonne défense adverse, Sud se repliera sur l'établissement de la longue suite en carreau du mort ou autre stratagème.

Voulant tout de même couper un trèfle perdant, il en joua un petit de sa main et les adversaires répliquèrent en jouant un deuxième atout.

Dans ces contrats compliqués le joueur a toujours une tâche difficile et son travail mental n'a de cesse que lorsque la manche ou le chelem convoités est accompli.

Pour compléter son jeu:

Sud a deux options qui se dressent devant lui: il peut couper 1 trèfle avec l'atout restant au mort, il peut écarter un autre trèfle sur le troisième pique du mort et il peut encore écarter le dernier trèfle perdant en tentant l'impasse du Roi de carreau vers la séquence As-Dame du mort.

La seconde option, c'est de tenter à établir 2 carreaux du mort qui serviront à écarter les deux trèfles perdants. La sagesse de Sud lui fait suivre cette voie car il connait la fragilité des impasses et met sa confiance de pair avec la distribution des carreaux. Il possède les 4 entrées nécessaires au mort pour procéder à cette manoeuvre très intéressante que je vous propose de faire cartes sur table. La dernière carte restante au mort sera le 7 de pique qui ira rejoindre le dernier atout du déclarant en Sud.

les MOTS CROISÉS du Devoir

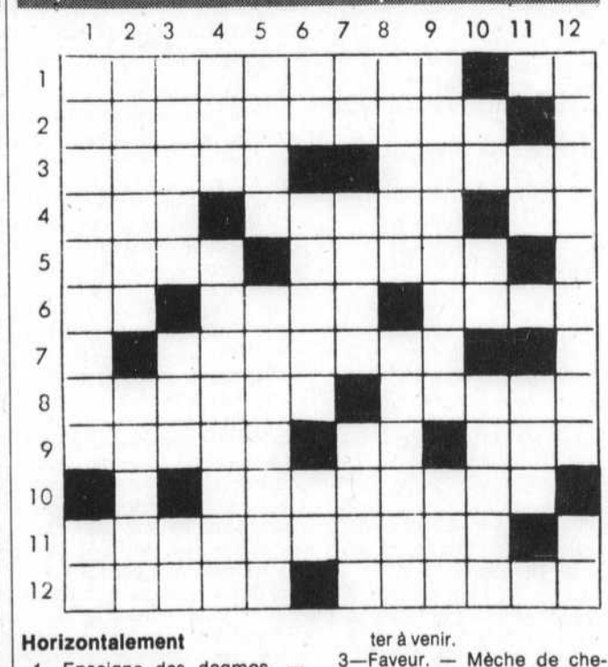

Horizontalement
1—Enseigne des dogmes. — Du dialecte provençal.
2—Sentions.
3—Qui a ou donne de la chaleur. — Anc, cap. de la Normandie.
4—Principale difficulté d'une affaire. — Mouvements folâtres. — Technétium.
5—En outre, de plus. — Fenouil.
6—Ile de l'Atlantique. — Variété d'argile utilisée en peinture. — Organe de la vue.
7—Arbres des forêts tempérées.
8—Vite. — Gouvernement.
9—Substance aromatique. — Brome. — Atmosphère.
10—Se dit du baromètre fonctionnant par élasticité des métaux.
11—Quotient de la force magnétomotrice d'un circuit magnétique par le flux d'induction qui le traverse.
12—Évite avec adresse. — Secousse plus ou moins violente imprimée au sol.

Verticalement
1—Rupture faite en déchirant. — Ile de l'Atlantique.
2—Membre d'une secte de gnostiques du 11ième s., qui faisait du serpent le messager apportant aux hommes la connaissance salvatrice. — Action d'inviter à venir.
3—Faveur. — Mèche de cheveux rebelle. — Parcouru des yeux.
4—Sans consistance. — Qui a la peau très brune.
5—Fiancée de Roland. — Rythme.
6—Télévision. — Poil du menton et des joues. — Sert à lier.
7—Deux. — Anneau de fer. — Membre.
8—Genre. — Qui contient des erreurs.
9—Tumeur du canal médullaire des os. — Pas ailleurs.
10—Connu. — Hélium. — Famille de poissons comprenant des formes marines.
11—Sert à lier. — Dit qu'une chose n'est pas vraie.
12—Mettre d'accord. — Petit cube.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Z	E	Z	A	I	E	M	E	N	T	■	P
2	O	P	A	C	I	T	E	■	U	R	N	E
3	O	I	N	T	■	I	T	A	L	I	E	N
4	T	■	C	I	S	E	A	U	■	P	U	S
5	H	A	L	O	I	R	■	B	L	E	M	E
6	E	V	E	N	T	■	B	A	I	■	E	U
7	R	I	■	N	E	G	R	I	E	R	■	R
8	A	R	M	A	■	R	O	N	G	E	R	■
9	P	O	I	R	E	A	U	■	E	G	A	L
10	I	N	S	I	N	U	E	R	■	L	I	E
11	E	■	A	A	■	T	O	L	E	■	U	■
12	■	V	I	T	R	E	■	C	I	T	E	R

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 21 janvier 1977

Les rues de la capitale égyptienne, le Caire, étaient jonchées hier, après les deux journées d'émeutes qui ont secoué le pays, de toutes sortes de débris. Le gouvernement a décidé d'annuler l'application des mesures de hausse des prix qui avaient déclenché ces mouvements de contestation populaire, mardi. (Téléphoto AP)

Quadrillé par les troupes, le Caire retrouve le calme

LE CAIRE (Reuter et AFP) — La situation redevient progressivement normale au Caire, après deux jours de violents affrontements qui ont fait quarante-trois morts et quelque 600 blessés, tandis qu'un nombre égal de Cairotes ont été appréhendés.

La ville est complètement quadrillée par la troupe fortement armée, et le couvre-feu reste en vigueur de 19 h à 6 h du matin, soit trois heures de moins que la veille. Des soldats d'élite, appuyés par des véhicules blindés, ont fait mouvement dans la capitale avec ordre de tirer à vue sur les manifestants éventuels.

Le gouvernement a fait porter sur les "communistes" la responsabilité des sanglantes émeutes déclenchées dans la capitale ainsi qu'à Alexandrie, Suez, Assouan et d'autres villes, pour protester contre l'augmentation annoncée du prix de denrées de première nécessité comme le sucre, le riz, la farine et les bouteilles de gaz butane.

Le président Anouar Sadate s'est incliné devant les manifestations et a annulé les hausses, sans supprimer pour autant l'augmentation de salaire spéciale de dix pour cent qui avait été accordée par le gouvernement, aussi bien pour le secteur privé que public, afin que la population puisse faire face aux augmentations de prix.

Parmi les quelque 600 Égyptiens appréhendés figureraient un certain nombre de personnes soupçonnées de communisme.

Les dégâts provoqués par les manifestants sont estimés à plusieurs millions de livres égyptiennes, et les observateurs estiment que les émeutes ont été les plus graves depuis celles — également provoquées par des problèmes alimentaires — qui s'étaient produites en janvier 1975.

Bien que ce soit l'augmentation du prix des produits qui ait déclenché l'étincelle, le mécontentement était latent en Égypte depuis de nombreux mois. On y constate en effet un véritable gouffre entre une élite de quelques centaines de personnes extrêmement fortunées et le reste de la population de quarante millions d'habitants, qui subsiste du minimum vital dans la plupart des cas. Très nombreux sont encore les Égyptiens qui doivent se contenter du salaire minimum de douze livres par mois, soit une centaine de francs français.

L'euphorie de la guerre d'octobre 1973 contre Israël n'est plus qu'un lointain souvenir et les promesses d'une amélioration de l'économie, d'une politique de construction de logements et d'une promotion du niveau de vie ne se sont pas matérialisées.

La fameuse politique de la "porte ouverte" aux investissements occidentaux en Egypte n'a guère produit jusqu'à présent de bénéfices tangibles à quiconque, si ce n'est à une poignée de nantis, qui font étalage d'un luxe insolent.

Les émeutes ont sans doute gravement secoué le président Sadate, car nombre de slogans qui ont été scandés au Caire et ailleurs étaient dirigés contre lui. On vit aussi des portraits du président arrachés ou lacérés ici ou là.

M. Sadate va maintenant naviguer avec prudence, pour éviter de nouvelles manifestations, mais les graves problèmes économiques du pays n'en sont pas résolus pour autant. Les augmentations prévues étaient destinées à aider à résorber le déficit budgétaire de 1977, qui s'élève à 1.3 milliard de livres, et aussi à faciliter un prêt du Fonds monétaire international à l'Égypte.

Le bilan définitif des victimes sera probablement bien plus élevé que le chiffre de quarante-trois morts, avancé par le journal semi-officiel Al Ahram. Ce bilan se base uniquement sur les victimes du Caire et d'Alexandrie, mais les combats de rues ont été également sanglants en province.

Un exemple typique de la colère de la population contre le niveau de vie des privilégiés a été la manifestation spontanée qui a eu lieu, mercredi soir, le long de la route menant aux pyramides où night-clubs et cabarets de luxe se succèdent. Défiant le couvre-feu, les émeutiers ont incendié, saccagé et pillé la plupart de ces établissements.

La Commission du budget et du plan s'est réunie dans la journée pour passer la situation économique en revue. Elle a lancé un appel au FMI pour qu'il aide l'Egypte à surmonter ses difficultés et a fait des appels similaires aux États-Unis, au Marché commun et aux pays pétroliers arabes.

Tirant la leçon des événements, certains milieux autorisés pensent que les émeutes devraient inciter ces riches pays pétroliers à soutenir massivement l'économie égyptienne, afin de renforcer les assises populaires d'un régime non-extrémiste.

Richard: un refus d'Ian Smith rendrait la situation "grave"

SALISBURY (d'après AFP et Reuter) — M. Ivor Richard, président de la conférence de Genève sur la Rhodésie, a déclaré hier, à son arrivée à Salisbury, que, si le premier ministre rhodésien Ian Smith rejetait ses propositions, la situation serait "grave".

Le diplomate britannique, qui arrivait du Cap où il a rencontré le premier ministre sud-africain M. John Vorster, a cependant souligné qu'il ne présentait une "situation à prendre ou à laisser" ni aux nationalistes, ni au gouvernement rhodésien.

Tout indiquait, hier, dans les milieux gouvernementaux à Salisbury, que M. Ian Smith allait rejeter les nouvelles propositions Richard, qu'il rencontrera aujourd'hui.

Selon des sources informées, les nouvelles propositions de M. Richard sont centrées sur le rôle que pourrait jouer à Salisbury un haut-commissaire britannique disposant d'un droit de vote dans un conseil des ministres multiracial.

Cependant, à l'issue d'une réunion du comité du front rhodésien au pouvoir, l'un des responsables du parti, M. Dennis Divaris, a déclaré que le comité avait réaffirmé son refus de s'écarter des propositions anglo-américaines acceptées au mois de septembre par M. Smith. Il a ajouté que le comité avait eu de longs entretiens sur la suppression de la discrimination raciale et avait accepté que de nouveaux efforts soient faits pour abolir cette discrimination.

M. Divaris n'a pas donné de plus amples informations à ce sujet, mais a indiqué que M. Smith aborderait cette question les jours prochains au cours d'une émissions radiodiffusée.

L'opposition évidente du gouvernement rhodésien aux propositions britanniques et les efforts visant à supprimer la discrimination raciale sont considérés par les conservateurs comme une double manoeuvre destinée à parachever un accord politique interne avec les Noirs du pays, incluant notamment une section des nationalistes noirs.

M. Smith, estime-t-on, aurait renoncé à l'espoir d'un résultat à la conférence de Genève et ce point de vue aurait été renforcé par la volonté des Britanniques d'installer un haut-commissaire dans le pays durant la période de transition.

De source officielle à Salisbury, on suggère que M. Smith pourrait demander à M. Richard si le gouvernement britannique appuierait un accord interne entre les Blancs et les Noirs de Rhodésie, qui entrainerait l'application de la règle majoritaire dans un délai de deux ans. M. Richard n'a pas traité de cette question à son arrivée à Salisbury, affirmant seulement qu'il croyait que la conférence de Genève était le seul forum au sein duquel pouvait être formé un gouvernement intérimaire.

La conférence a achoppé, en décembre dernier, parce que nationalistes africains et représentants du gouvernement minoritaire se disputaient les portefeuilles clés de la défense et du maintien de l'ordre dans le gouvernement intérimaire. Lors d'une première tournée en Afrique australe, fin décembre, M. Richard avait soulevé plusieurs idées dont il espérait qu'elles conduiraient à un règlement.

M. Richard a entrepris cette semaine une deuxième tournée des six pays directement intéressés au règlement de la question rhodésienne. A son départ du Cap, il a déclaré avoir obtenu des présidents de la ligne de front (les cinq pays africains directement opposés à la Rhodésie) l'assurance que la guérilla s'arrêtera sitôt qu'aura été composé le gouvernement intérimaire.

Indira abroge les lois d'exception et rétablit la liberté de la presse

NEW DELHI (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement indien a annoncé hier la levée des lois d'exception accompagnant l'état d'urgence, en vigueur depuis 18 mois, et a également renoncé à appliquer les mesures de censure de la presse, prises également en juin 1975.

Les journaux indiens pourront, ainsi, rendre compte librement de la campagne en vue des élections législatives de mars, auxquelles le premier ministre a convié le pays, mardi.

Mme Indira Gandhi avait promis, en annonçant la dissolution du Lok Sabha chambre basse du Parlement, que la censure serait levée et certaines des libertés civiles suspendues rétablies, pour permettre aux partis reconnus de se livrer à ce qu'elle a appelé des activités politiques légitimes.

Un communiqué du ministère indien de l'Intérieur a invité les gouvernements des États à libérer les prisonniers politiques et autorisé les réunions publiques libres pour les candidats se présentant aux élections.

Un nombre non précisé de détenus politiques ont été libérés depuis mardi, dont l'ancien vice-Premier ministre Morraji Desai, 80 ans, qui a, lors d'une conférence de presse donnée hier à New Delhi, annoncé la constitution par les quatre principales formations de l'opposition non communiste d'un front uni, en vue des élections.

Dans les milieux d'opposition, on estime à entre 10,000 et 12,000 le nombre des militants politiques détenus sans avoir été inculpés. Le front uni annoncé par M. Desai, est appelé Parti Janata du peuple. Il regroupe le Parti du congrès d'opposition, le Jan Sangh nationaliste hindou, le Parti du peuple indien (BLD) et le Parti socialiste. A l'exception de ce dernier, ces formations se situent au centre-droite.

Les quatre partenaires détiennent ensemble moins de 50 sièges du Lok Sabha, contre 350 au Parti du congrès de Mme Gandhi et 48 aux deux Partis communistes. Quatre partis n'ont pas formellement fusionné, compte tenu des délais trop courts, mais ils ont annoncé qu'ils feront campagne sous un même drapeau et sur la base d'un programme commun.

Dans les milieux d'opposition, on déclare que le Janata fera, dans une large mesure, campagne sur des grands problèmes tels que l'état d'urgence, l'opposition au programme de stérilisation du gouvernement et la situation économique.

M. Desai a, au cours de sa conférence de presse, lancé un appel au gouvernement pour qu'il suspende l'état d'urgence jusqu'à la fin des élections. La levée de la censure de la presse répond, dans une certaine mesure, à sa requête.

M. Desai, ancien ministre des Finances de Mme Gandhi, avait rejoint les rangs de l'opposition après avoir été révoqué en 1969. Il a indiqué qu'il n'avait pas encore décidé s'il se présenterait lui-même aux élections.

Elie Wiesel: je ne peux plus être fier de la France

NEW YORK (d'après Reuter et AFP) — Dans une lettre ouverte au président Valéry Giscard d'Estaing, l'écrivain juif Elie Wiesel critique la France pour avoir libéré Abou Daoud, dirigeant palestinien soupçonné d'avoir orchestré l'enlèvement d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972.

Naturalisé américain, Wiesel qui a survécu à un internement dans le camp de concentration de Buchenwald et s'est spécialisé dans la rédaction de livres sur l'holocauste, précise dans sa lettre publiée hier dans le New York Times:

C'est à cause de mon amour pour la France et mon respect pour son peuple que je me sens obligé de vous exprimer ma tristesse et mon indignation, partagées par bien des Américains, à propos de votre attitude dans l'affaire Abou Daoud".

"Bien que né en Europe de l'Est (Wiesel a vu le jour à Sighet en Roumanie, mais a fait ses études en France) je dois plus à la France qu'à ma terre natale (...) La France, où sont nées les révolutions contre la tyrannie. La France, alliée de notre indépendance américaine. La France, champion des droits de l'homme. La France, refuge du persécuté. La France et sa réponse dans l'affaire Dreyfus. Et maintenant monsieur le président, maintenant qu'est advenu de la France? (...) En fait peu de pays ont perdu tant de prestige si rapidement (...) Pourquoi votre gouvernement a-t-il libéré Abou Daoud et si hâtivement? Pourquoi a-t-il pu quitter Paris en première classe, alors que onze athlètes israéliens sont partis de Munich dans des cercueils? (...) Monsieur le président, j'étais fier de la France et de ce qu'elle défendait. Je ne le suis plus", ajoute Élie Wiesel.

Remous dans la majorité giscardienne

Chirac, "le plus grand commun-diviseur"

PARIS (Reuter) — La candidature à la mairie de Paris de M. Jacques Chirac, ancien premier ministre et président fondateur du Rassemblement pour la république (RPR, ex-UDR) annoncée mercredi a suscité de vastes remous dans les cercles politiques de la capitale et notamment dans la majorité.

Cette candidature s'oppose en effet à celle de M. Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la recherche, présenté comme le candidat de la majorité et soutenu par le premier ministre et le président Giscard d'Estaing.

Le premier ministre, M. Raymond Barre, l'a vivement critiquée, en estimant que l'initiative de son prédécesseur à l'hôtel Matignon était de nature à provoquer "une grave division de la majorité". Il a également émis la crainte que cette initiative n'aboutisse "à des résultats contraires à ceux qu'il (M. Chirac) entend poursuivre".

M. Barre a ajouté: "Le rétablissement de notre économie peut être compromis par des affrontements électoraux qui affecteraient le climat de confiance, dont notre pays a besoin".

Le premier ministre a mis en garde les Français "contre toute attitude qui pourrait, à l'occasion des prochaines consultations électorales, porter atteinte à l'oeuvre de redressement national".

Avant lui, M. Olivier Stirn, secrétaire d'État (RPR) aux département et territoires d'outre-mer et ami personnel de M. Chirac (ce dernier est parrain de l'un de ses enfants) annonçait avec fracas sa démission du Rassemblement pour protester contre cette candidature, susceptible, estimait-il de "renforcer les chances du collectivisme" aux prochaines élections municipales.

Pour M. Stirn les démarches "personnelles" du président du RPR, "dès l'instant qu'elles apparaissent comme des agressions à l'égard du premier ministre, sinon du président de la république, sont des facteurs de division et donc d'affaiblissement de la majorité".

L'un des principaux intéressés, M. d'Ornano (républicain indépendant) faisait à son tour connaitre sa position à l'issue d'une entrevue avec le premier ministre, entrevue à laquelle assistait également M. Michel Poniatowski ministre de l'Intérieur et président du conseil politique des républicains indépendants.

Il a confirmé qu'il maintenait en accord avec le premier ministre sa candidature à la mairie de Paris lors du scrutin de mars, en rappelant que cette "mission" lui avait été confiée par M. Raymond Barre, voici deux mois, à la suite "de la procédure régulière de larges consultations de tous les mouvements de la majorité", consultations, précisait-il, auxquelles avaient participé "tous les responsables qualifiés de cette majorité."

M. d'Ornano a affirmé que sa candidature est donc "une candidature d'union, la seule qui procède de la majorité".

Quant à M. Poniatowski, il a estimé que la candidature de M. Chirac était "le plus grand commun-diviseur de la majorité et qu'elle aggravait les risques "face à la coalition socialo-communiste."

M. Chirac a refuté en fin d'après-midi l'argument que lui prêtent ses adversaires dans la majorité, selon lequel il aurait en se portant candidat, "lancé un défi au président de la république".

"Je n'ai lancé aucun défi ni au président de la république ni au gouvernement. C'est une idée tout à fait absurde. J'ai lancé un seul défi à l'opposition", a déclaré M. Chirac au cours d'une conférence de presse. "Je soutiens le gouvernement nommé par le président de la république et je continuerai à le soutenir", a-t-il ajouté.

"Qui est le plus responsable d'une attaque"? S'est interrogé l'ancien premier ministre: "Celui qui oriente, conseille le président de la république dans les aventures ou le compromet dans des affaires personnelles, ou bien ceux qui veulent lui conserver une majorité?"

M. Michel Debré, député RPR de la Réunion (qui fut premier ministre du général de Gaulle de 1958 à 1962) a approuvé la candidature de M. Chirac tout en réaffirmant son opposition à la modification du statut de la capitale et au principe de l'élection d'un maire de Paris.

M. Debré estime que proposer un maire pour Paris, c'est poser "un problème politique majeur qui peut porter atteinte à "autorité d'un gouvernement". Il a enfin affirmé: "M. Chirac sera maire de Paris. C'est une victoire qu'il va remporter, non seulement pour lui, mais aussi pour la majorité."

A.R.V.Q.

Association des REPRÉSENTANTS-VENDEURS DU QUÉBEC

AIMERIEZ-VOUS Recevoir régulièrement à votre domicile la liste des emplois disponibles aux représentants-vendeurs pour tout le Québec ?
Améliorer et comparer votre rémunération avec l'échelle des revenus dans votre champ d'activité que publie régulièrement l'Association pour ses membres ?
Acquérir de nouvelles connaissances, participer à des séminaires, recevoir des cours de vente ou une généreuse documentation ?

NOUS POUVONS MÊME PROPOSER VOTRE NOM À D'ÉVENTUELS EMPLOYEURS...

*Pour de plus amples informations, une formule de demande d'admission et des renseignements supplémentaires vous seront expédiés sans obligation de votre part en complétant le talon ci-dessous:

A.R.V.Q. Tél.: (418) 653-0424
Secrétariat des Admissions
2400, Noury, Sillery, Québec
G1T 1N4

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
no rue ville code postal

INVITATION
de Ginette Labelle et Madeleine Tremblay

À notre seule GRANDE VENTE annuelle avec des réductions de 40 — 50% et 75% sur nos chandails — jupes — robes — imperméables — manteaux de cuir.

Pour les croisières nous offrons des ensembles deux-pièces ou trois-pièces avec blazer en fin tricot printemps-été. Prix réguliers $60.00 et $80.00 pour seulement $25.00.

Nous avons un bon choix de petites robes d'automne et d'été d'une valeur de $50.00 à $60.00 pour $10.00.

Tous nos vêtements et accessoires sont importés d'Italie: nos sacs à main et sacs de voyage en cuir véritable sont réduits de 20%.

métro sortie sud Jean-Talon 270-1182

Heures d'ouvertures: lun., mar., merc. 10 h à 6 h
jeu., vend. 10 h à 9 h
samedi 10 h à 5 h

Haute Couture Carla MC
521, rue Bélanger
(coin Chateaubriand)
Tél.: 270-1182

Ogilvy ouvert ce soir

C'est si doux !

Chapeaux en angora
$18 chacun moins 10%
pendant le rabais général Ogilvy

Doux au toucher, légers mais tellement chauds ! Nos petits chapeaux sont si jolis. Deux modèles tels que montrés, en tons pastel.

Achats en personne seulement.
Ogilvy, Chapeaux, au deuxième.
Également à Fairview et Anjou

OGILVY

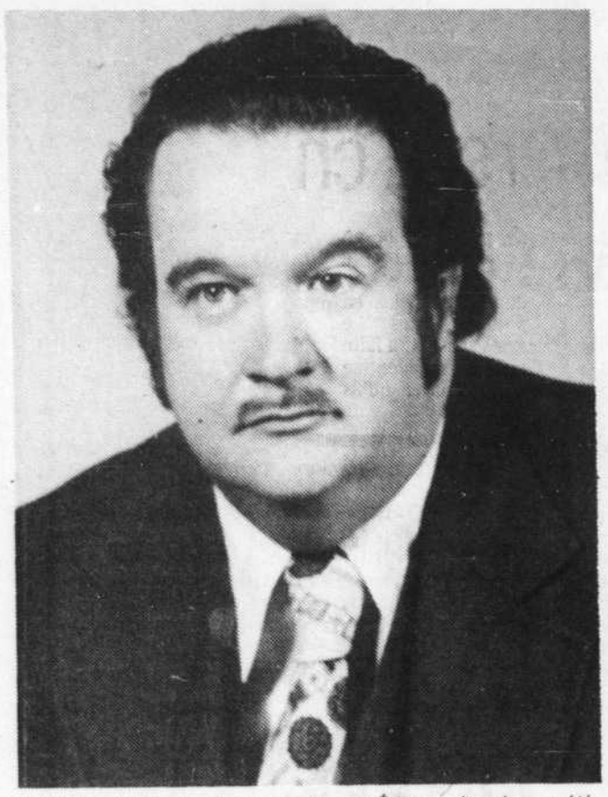

M. Yves Dubé, directeur général des Éditions Leméac, a été récemment élu président de l'Association des éditeurs canadiens, succédant à M. Claude Hurtubise.

variétés

Dionne-Brégent: une invitation au voyage

par Nathalie Petrowski

Ils sont deux, seulement deux parmi une folle agglomération d'instruments de toutes sortes: sythétiseurs, orgues, claviers, cloches à vache, fonds de bouteilles, vibraphone, xylophone et j'en passe. Michel-Georges Brégent, maître incontesté de son immense tableau de bord électronique, ne bouge pas: Vincent Dionne, lui se promène sur la scène encombrée, passe du xylophone à la batterie, revient donner un petit coup de gong. Le spectacle qu'ils donnent présentement à l'Évêché jusqu'à dimanche soir est celui de deux mégalomanes qui à eux deux savent reproduire un son digne d'un orchestre symphonique.

Musique éthérée et rêveuse suggérant un voyage en dehors de l'espace et du temps, la musique de Dionne-Brégent est plus narrative qu'émotive. Chaque pièce est basée sur un conflit perpétuel entre la percussion et les claviers. Le conflit, point focal de l'intérêt dramatique n'est pourtant pas source d'agressivité et de violence; au plus, il irritera dans certaines pièces comme *Et le troisième jour*, réservée exclusivement pour les fins de soirée du vendredi et du samedi. S'inspirant de groupes cosmiques comme Pink Floyd ou Mike Olfield, Dionne-Brégent réussissent là où des groupes québécois comme Pollen ont complètement échoué. Alliant la recherche sonore des instruments à une relative simplicité mélodique, leur produit n'est pas hermétique comme on pourrait l'imaginer pour deux brillants musiciens de formation académique, mais finalement très commercial. Il faut aussi dire que certaines pièces comme *Transit-Express* ont été conçues spécialement pour l'Évêché et son public peu friand de musique contemporaine. Pièces versatiles dans lesquelles il se passe énormément de choses au niveau de l'exécution, on pourrait leur reprocher une certaine faiblesse au niveau de la composition. S'alimentant de thèmes répétitifs qu'ils agencent d'une façon dramatique, la construction musicale de Dionne-Brégent évolue peu, ne va nulle part sinon d'une pièce à l'autre. Trop souvent leur travail de création se fait au niveau de la programmation par ordinateur, laissant beaucoup de place à la technologie et pas assez à l'âme humaine.

Dionne-Brégent accomplissent cependant un travail sonore impressionnant, une musique qui vous laisse le loisir de vous promener où vous voulez et de regarder le paysage autour. Dans certaines pièces comme *Le prophète, l'Éveil du lieu*, ils racontent une histoire, déroulent devant vous les images d'un film incantatoire et magique, passent d'une civilisation à l'autre et reviennent immanquablement à l'Amérique, leur éminente muse. Pour une fois, cela soulage de pouvoir s'asseoir tranquillement sans trop se faire massacrer les oreilles, ni pomper le coeur, sans se faire prêcher les boniments d'une vie meilleure; s'asseoir dans son coin et regarder deux musiciens à l'oeuvre, les écouter et puis mine de rien, partir avec eux.

•

Elle n'a pas vieilli d'une ride, d'un faux-pli, d'une carie depuis les sept années qu'elle vient hanter le Québec. Sage comme une image, docile comme un fossile dans sa blouse rouge de Franfreluche, elle vous sourit, vous invite à vous asseoir et répond à vos questions tout cela en l'espace de trois secondes. Victorieuse, fière d'avoir si bien répondu, elle vous jète au visage un sourire large comme un lac alors que, démuni, vous bafouillez pour trouver une autre brillante question.

Autour d'elle, l'enfer des flashs, cameras, lumières, micros fait un vacarme du diable qui de temps en temps la pousse à cligner des cils et à ouvrir la bouche. Vous profitez de ce moment de distraction pour chercher en vain l'oeil de vitre, la jambe de bois, les dents de vampire et ne découvrez qu'une décevante mini-cassette, soigneusement cachée sous la nuque satinée par ce grand bohème de Johnny Stark, avant le spectacle de la conférence de presse. Il a bien fait d'ailleurs, car la horde des journalistes-interrogateurs est plutôt vorace aujourd'hui. On veut tout savoir: ce qu'elle fait quand elle ne chante pas, quelle marque de piles elle utilise avant de chanter, le nom de son dernier ouapiti, la situation métaphysique du showbizz en France, si elle se brosse les dents par en haut ou par en bas, à quand sa prochaine idylle avec Léo Ferré.

La délégation CFGL avec le tandem Coallier-Ouimet interrompt l'entrevue, le temps d'un gloussement et de deux bises réglementaires, puis l'interrogatoire reprend. Une question particulièrement difficile portant sur la femme-sujet la fait hésiter pour la première fois. Par en arrière, on signale que la cassette se détraque tranquillement. Elle ne sait plus quoi répondre, ouvre la bouche, lève l'oeil gauche, saisit au vol un mot, n'importe lequel qui traînait dans l'air. Ouf, la voilà soulagée, tout est rentré dans l'ordre. Elle sait maintenant qu'elle peut continuer pendant des heures à produire des phrases, qu'elle et vous, ne comprendrez pas toujours, peu importe de toutes façons.

Vous rentrez chez vous, un peu déprimé parce qu'elle était trop belle, trop parfaite, vous vous dites que vous avez rêvé, qu'en fait elle n'a jamais existé.

À l'Institut du cinéma

Louise Cousineau représentera le spectateur moyen

par Jean-Pierre Tadros

Le conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma est maintenant au complet. Le septième et dernier siège à pourvoir vient en effet de trouver un titulaire après bien des mois de tergiversation. Le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, vient en effet d'y nommer Mme Louise Cousineau, en remplacement de Mme Thérèse Sévigny qui avait dû démissionner avant même de siéger.

Mme Louise Cousineau aura la lourde tâche de représenter au sein de l'Institut la clientèle cinématographique, comme le précise la Loi du cinéma sans autre explication. On s'était longtemps interrogé sur les qualifications que devait avoir cette personne pour pouvoir prétendre représenter le spectateur moyen du cinéma. Assez symptomatiquement, ce sera du côté de la télévision qu'on l'aura trouvée, puisque Mme Cousineau tient une chronique quotidienne de radio-télévision au journal La Presse. (Une autre conseur de La Presse, Mme Lysiane Gagnon, avait été approchée mais avait déclinée.)

Mme Cousineau se verra aussi investie d'une autre lourde et délicate tâche. Elle se retrouve en effet la seule femme au sein du conseil d'administration. Elle aura donc à défendre le point de vue féminin, ce qui ne sera pas facile aussi à définir.

Maintenant au complet, le conseil d'administration de l'Institut se retrouve depuis hier soir en conclave à Montréal. Car les membres auront jusqu'à demain soir pour arriver à s'entendre sur les grands objectifs à donner à cet Institut. La Loi du cinéma lui laisse en effet une grande latitude à ce sujet, lui donnant la possibilité de s'impliquer dans tous les secteurs de l'industrie du cinéma (production, distribution, exploitation). Les priorités, surtout pour une première année de fonctionnement, devront clairement être définies.

À partir de ces objectifs, il faudra établir rapidement un budget pour l'année 77-78 qui débute le 1er avril. Ce budget doit en effet être présenté dans les plus brefs délais par le ministère des Communications au Conseil du Trésor pour approbation. La Loi du cinéma ne le spécifie pas, mais on avait toujours laissé entendre que le budget annuel de cet Institut serait de l'ordre de trois à quatre millions de dollars.

Les résultats de ces trois jours de discussion au sein du conseil d'administration de l'Institut seront alors soumis au sous-ministre Gérard Frigon. La Loi du cinéma prévoit en effet qu'un contrat liera l'Institut au gouvernement québécois (c'est-à-dire le ministère des Communications). Ce contrat devrait spécifier les grandes lignes d'action de l'Institut, et la façon dont l'argent accordé par le gouvernement sera dépensé. Cette notion de contrat, que lance la Loi du cinéma sans beaucoup d'explications, avait provoqué quelques craintes au sein du milieu du cinéma du temps de M. Hardy.

Les autres membres du conseil d'administration de l'Institut sont: Paul Gendron (exploitant), Rock Demers (distributeur), Guy Fournier (producteur), François Protat (technicien), Jean Dansereau (réalisateur). Michel Brûlé, sociologue de l'Université de Montréal, et dont on connaît les recherches pour une sociologie du cinéma québécois, ne représente aucun secteur en particulier. Mme Louise Cousineau, journaliste de son métier et mère de famille, représentera donc la clientèle cinématographique.

Comme l'annonçait LE DEVOIR au lendemain de la première réunion (le 5 janvier) du conseil d'administration, un directeur général ne sera nommé à la tête de cet Institut qu'une fois ses politiques clairement définies. Par ailleurs, nous avions annoncé que le ministre des Communications avait accordé un budget de fonctionnement de $50,000 à l'Institut afin de lui permettre d'opérer jusqu'au 1er avril, date à laquelle lui sera alloué son budget annuel. Des locaux lui ont également été prêtés, en même temps que le ministère lui offrait gracieusement les services d'un conseiller technique, d'un conseiller juridique et d'une secrétaire.

Beau Bec et CKOI-FM présentent à l'OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
CHARLES MINGUS — 22 JAN. à 7h.30 et 10h.00
RAVI SHANKAR — 23 FÉV. à 7h.30 et 10h.00
Billets 4.00 en vente tous les jours au Cinéma Outremont de midi à 10 h et à l'Alternatif

Louis de Funes • Coluche
RENÉ MALO présente
POUR TOUS
l'Aile ou la Cuisse
5e Semaine
Le PARISIEN 3 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
RIVOLI 2 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
GREENFIELD PARK 2 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

SALLE RESNAIS
élysée — 35 MILTON / 842-6053
5e Semaine
HORAIRE: LUN à VEN 7.20; 9.30
SAM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
DIM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 9.40
14 ANS
le critique, après avoir délibéré, déclare recevables interprétation et réalisation et condamne le film au succès
JEAN-PAUL GROUSSET — LE CANARD ENCHAÎNÉ
Film brillant et passionnant... mérite de remporter le plus large succès.
JEAN DE BARONCELLI/LE MONDE
Du cinéma qui fouette le sang.
HENRY CHAPIER/LE QUOTIDIEN DE PARIS
Ce nouveau film de Bertrand Tavernier est original, beau, violent, lyrique et imposant.
JOSEPH LOSEY/LE POINT
Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...
FRANÇOIS FORESTIER/L'EXPRESS
Un film de BERTRAND TAVERNIER
Le Juge et l'Assassin
PHILIPPE NOIRET MICHEL GALABRU

SALLE EISENSTEIN
Le roman interdit en Grece par l'ancien régime est enfin un film..
Pour tous
Michel Piccoli
LA FAILLE
Un film de Peter Fleischman — Musique de Ennio Morricone
avec Ugo Tognazzi, Adriane Asti

Après Emmanuelle et Emmanuelle l'Antivierge — 18 ANS Adultes
DÈS LE 28 JANVIER !
le nouveau chef-d'oeuvre érotique d'EMMANUELLE ARSAN est porté à l'écran
Néa ou L'Initiation d'une Adolescente
Si jeune et pourtant si libre...
ODEON 2 - LAVAL — CENTRE 2000 - HYPERMARCHÉ — boul. St-Martin à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides 687-5207
BERRI — ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
MERCIER — STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

14 Ans
une dramatique histoire d'amour
6e grande semaine
l'œuvre ultime de LUCHINO VISCONTI
L'INNOCENT
CINEMA FLEUR DE LYS — 858 Ste-Catherine Est 288-3303 — BERRI DE MONTIGNY
Lundi à ven.: 7.15 - 9.30 Sam.: 2. - 4.30 - 7. - 9.30 Dim.: 1. - 3.30 - 6.00 - 8.30

"Il suffit d'un BARRY LYNDON pour enrichir toute une saison... Un art aussi parfait défie presque l'analyse"
Robert Chazal / France Soir
"Une histoire bruyante et tumultueuse, plus riche en péripéties que dix westerns... Gaie et triste, cynique et moralisatrice... Oui, le bonheur, l'euphorie!"
Jean de Baroncelli / Le Monde
"Un chef-d'œuvre... C'est un des plus beaux films que j'ai vus"
Michel Mohrt / Le Figaro
"Un très grand film" ★★★
Paris Match
"L'un des plus beaux films de l'histoire du cinéma... Du Michel-Ange sur un écran... Si vous ne croyez plus possible de vous évanouir (presque) devant une œuvre d'art, BARRY LYNDON devrait vous détromper"
Michel Grisolia / Nouvel Observateur
C'est un émerveillement, l'apogée d'un genre, un acte de beauté... Un chef-d'œuvre !
François Forestier / L'Express
POUR TOUS
4 OSCARS HOLLYWOOD
BARRY LYNDON
un film de STANLEY KUBRICK
RYAN O'NEAL - MARISA BERENSON
SEM.: 7.30-9.30 SAM.-DIM.: 12.45-3.00 5.15-7.30-9.30
SEM.: 7.30-9.30 SAM.-DIM.: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30
CREMAZIE — ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
CHAMPLAIN 2 — STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

POUR TOUS
Tout le monde aime MADO
LE NOUVEAU FILM DE CLAUDE SAUTET
cinéma complexe desjardins tél 288 3141
1.05 - 3.40
6.15 - 8.50

UNE EXCITANTE AVENTURE, LES BEAUTÉS DE LA JUNGLE TELLES QUE JAMAIS RACONTÉES AUPARAVANT
POUR TOUS
Voici l'Afrique sauvage indomptée! Indomptable! C'est LA FÊTE SAUVAGE. D'une rare beauté! Incroyablement vraie !
LA FÊTE SAUVAGE
un film de FREDERIC ROSSIF — EN COULEUR
distribution Paramount
ENFANTS: moins de 14 ans, $1.25
ADULTES: (matinées) $2.00
DÈS AUJOURD'HUI !
Le PARISIEN 2 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

tnm
PYGMALION
861-0563

nouvelle aire danse
21, 22, 23 janvier
20H00
SALLE POLLACK
555 ouest Sherbrooke (Université McGill, Métro McGill)
Billets : $4.50 en vente à la Salle Pollack du lundi au vendredi, 12H00 - 14H00 ainsi qu'à 551 est Mont-Royal (Métro Mont-Royal)
Étudiants et danseurs: $3.00
En vente au 551 est Mont-Royal SEULEMENT
Renseignements: 521-4415

chronique des ondes

La radio s'ouvre au livre, et la télévision à l'économique

par Gilles Constantineau

Depuis un an qu'ils s'appliquaient à mettre au point un service d'information sur le livre de langue française publié au pays (avec le soutien, il faut le dire, du Conseil des arts du Canada), les polyvalents culturels que sont Jacques Thériault et Bernard Dagenais ont conçu, il y a environ deux mois, le projet de donner une forme sonore à leur produit. Quelques semaines d'efforts multipliés, et le projet devenait réalité. Les deux créateurs de la Société de promotion du livre en ont dévoilé hier les premiers résultats.

Ces résultats enveloppent dès à présent une grande partie du territoire québécois et délaissent presque délibérément les centres les plus populeux. A compter de la semaine prochaine, onze stations radio d'entreprise privée commenceront de diffuser, d'un seul bloc ou en tranches successives, à leur gré, l'émission d'un quart d'heure que la SPL a entrepris de fabriquer chaque semaine, à leur intention.

Les deux animateurs de l'émission ont des noms fort connus: ce sont l'écrivain dramaturge Marcel Dubé et la comédienne Louise Deschâtelets. Le titre: *Le livre d'ici*, est également celui de "la page de journal" que MM. Thériault et Dagenais offrent depuis plusieurs mois, avec le secours de plusieurs dizaines de collaborateurs, à tous les hebdos français du pays, et que déjà plus d'une centaine de ces derniers utilisent — à différentes sauces.

La formule de l'émission est on ne peut plus simple. Elle présente, sur un rythme rapide, des entrevues avec différents auteurs, des comptes rendus de lecture, des relevés de publication et des éléments divers d'information régionale touchant à l'actualité littéraire, entre des tranches de musique très ... contemporaine.

Les 11 stations gagnées à ce service sont CHAD (Amos), CKLS (La Sarre), CKRN (Rouyn), CKVD (Val-d'Or), CJAN (Asbestos), CKFL (Mégantic), CKTL (Plessisville), CKLD (Thetford Mines), CFDA (Victoriaville), CJMC (Sainte-Anne-des-Monts) et CHUT-FM (Chicoutimi). Pour l'instant, le service est absolument gratuit. Les stations utilisatrices n'assument même pas le coût de la matière première que sont les rubans et leurs carters.

Le produit est-il rentable? Les premiers signes semblent l'indiquer. La station de Chicoutimi, par exemple, avant même la première mise en ondes, y a intéressé plusieurs commanditaires de calibre, entre autres l'Université du Québec et la commission scolaire régionale. Mais bien que sans but lucratif, la jeune Société de promotion du livre doit songer à survivre aux subventions du Conseil des arts, et ses fondateurs ont fait accepter aux clientes du *Livre d'ici* une formule de simple participation aux bénéfices de la commandite.

Il ne s'agit que d'un premier pas. L'accueil reçu partout, déclare Jacques Thériault, est à tout le moins sympathique, et souvent enthousiaste. La clientèle du *Livre d'ici* est appelée à croître de façon continue.

•

L'émission *Consommateurs avertis* que la télévision de Radio-Canada diffuse (généralement) le mercredi soir, à 10h., s'est acquis en sept ans d'existence un auditoire de plus en plus nombreux et sûrement de plus en plus attentif. Les derniers sondages, selon l'un des réalisateurs de l'émission, M. Jean-Paul Plouffe, lui donnaient une cote d'environ 935,000 auditeurs; c'était 300,000 de plus qu'au début de l'année dernière. Il est donc permis de s'attendre que la même cote, si tout va bien, passe bientôt le cap du million.

Pour une émission du genre, c'est là une faveur populaire presque invraisemblable. Fausse invraisemblance toutefois, qui tout autant que du soin mis à la production ainsi que du métier de l'animateur, témoigne de l'évolution rapide des goûts et de l'intérêt des téléspectateurs dans le sens de l'information de service, en premier lieu, et en second lieu dans celui d'une intelligence éclairée des questions économiques les plus brûlantes.

Ces divers facteurs ont inspiré à l'équipe de *Consommateurs avertis* le désir de renouveler la formule de l'émission, et de lui donner plus d'envergure. La direction de la maison a été saisie, voici quelques semaines, d'un projet qui propose à la fois de porter l'émission à une durée d'une heure, et de l'orienter en partie vers l'examen approfondi des aspects économiques de diverses questions intéressant le consommateur.

On peut estimer, ajoute M. Plouffe, que les hauts programmateurs du réseau feront connaître leur décision d'ici la fin de février, à l'égard du projet. Dans l'intervalle, pour faire la preuve peut-être de la viabilité de la formule, l'équipe au complet s'emploie à produire ces jours-ci une demi-heure spéciale, entièrement consacrée à la question des textiles, sujet brûlant s'il en est. L'émission "nouvelle formule" sera diffusée le 9 février.

Cet effort de renouvellement aiderait tout probablement *Consommateurs avertis* à se dépouiller de ses défauts les plus sensibles, en particulier de cette façon qu'elle a, malheureusement de plus en plus, d'exécuter en 30 secondes, faute de temps, des sujets auxquels on aimerait qu'elle s'arrête plus longuement. Il était par exemple inutile d'annoncer, ce dernier mercredi, qu'on avait examiné la question des sacs à déchets de cuisine, si on n'avait rien de plus à dire que de confirmer la qualité — et le prix — des seuls sacs de plastique annoncés à la télévision. Cette virevolte n'a pas eu d'autre effet que de frustrer la clientèle.

Nicole Rieu

Une myopie la guide vers la chanson

par Angèle Dagenais

Une nouvelle interprète de la chanson française, Nicole Rieu, est en visite chez nous jusqu'à la fin du mois. Elle est petite, naturelle, joviale, un tantinet timide et tout à fait inconnue au Québec. C'est en fait la première fois qu'elle traverse l'Atlantique mais espère revenir bientôt chanter en terre québécoise (si son disque marche bien, confie-t-elle, en jetant un coup d'oeil au président des disques Barclay).

Son premier disque **Naissance** nous révèle une jeune chanteuse à la voix claire et douce comme un filet d'eau, aux teintes couleur pastel qu'éclaire une seule chanson, *Let it be* des Beatles. Cette dernière en effet relève de façon éclatante la petite voix de Nicole Rieu et nous indique que cette fille est capable de chanter autre chose que de la chansonnette enrobée d'instruments à cordes, choeurs et claviers doucereux.

Elle avoue d'ailleurs préférer la musique anglo-saxonne à la musique francçaise qu'elle trouve conservatrice, et terne. Elle préfère de toute façon chanter sur une bonne musique que sur des paroles "recherchées".

Très peu française dans sa manière d'être — elle n'aime pas manger et boire, ne fume pas, ne sort jamais dans les boîtes, vit à Paris par obligation — elle serait peut-être finalement plus à l'aise de ce côté-ci de l'océan où ce genre de vie est plus facilement toléré dans le showbizz que dans les vieux pays. Mais le hic, c'est que son premier long-jeu s'est vendu à 50,000 exemplaires et que l'on considère là-bas cette percée comme étant très "moyenne".

Nicole Rieu est réellement une interprète avant toute chose et n'aspire pas vraiment à devenir compositeur. Les quelques chansons qu'elle a déjà écrites et enregistrées, *L'enfant qui viendra, La mandarine, Naissance* ne sont pas plus ou moins importantes pour elle que celles que les autres lui dédient ou qu'elle leur emprunte. Lorsqu'elle accepte d'interpréter une chanson, c'est qu'elle la fait vibrer comme si c'était elle qui l'avait écrite.

Elle a composé plusieurs mélodies lorsqu'elle n'était pas connue du public — et continue d'ailleurs à en écrire pour des amis qui n'ont pas encore eu cette chance — parce que c'était son seul moyen de communiquer avec les gens. Mais maintenant que la scène lui offre la possibilité de parler directement avec son public, elle n'écrit presque plus.

Née à Chaumont dans l'est de la France, Nicole Rieu ne s'est découvert des talents de chanteuse qu'après avoir essuyé un échec à l'examen médical requis pour devenir professeur de gymnastique. En effet, une importune myopie (maladie honteuse pour les gymnastes) vint contrarier ses projets et de guerre lasse elle s'est mise à gratter la guitare pour se consoler. Depuis, il y a eu le Palais d'Hiver à Lyon, l'Olympia à Paris, une longue tournée avec Daniel Guichard, la Hollande, l'Allemagne, l'Espagne et deux microsillons, dont l'un vient tout juste de sortir, *Le ciel c'est ici* chez Barclay.

Nicole Rieu ne garde de ses débuts difficiles où elle a dû survivre en se faisant vendeuse et femme de ménage, que le goût du tricot qui semble constituer son passe-temps favori. Toute simple et gentille qu'elle est, Nicole Rieu n'en aspire pas moins à devenir une grande star de la chanson. "Ce serait mentir que de prétendre autre chose". Lorsqu'on a l'expérience de la scène, précise-t-elle, on ne peut que vouloir chanter le plus souvent possible et devant un nombre de plus en plus grand de personnes. "Ce ne sont que les artistes au faîte de leur gloire qui peuvent se permettre de déclarer qu'ils chanteraient n'importe où, se contentant d'un tabouret et d'un projecteur". Cette période de petite misère n'étant pas encore très éloignée d'elle, Nicole Rieu ne songe pour l'instant qu'à monter, pas encore à "redescendre".

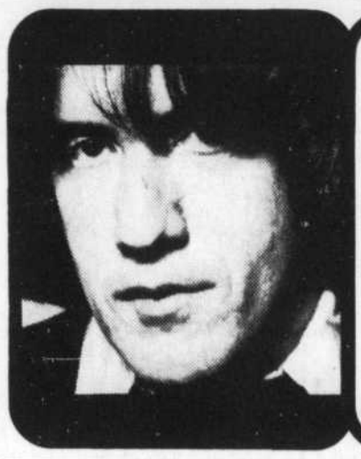

Beau Bec, Luc Phaneuf et CKOI-FM présentent

André Gagnon

26 au 29 janvier à 9h30 $4.00

OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

Billets (sieges res) en vente de midi à 10h00 au cinema

6e MOIS TRIOMPHAL !

2 FILMS INOUBLIABLES ET UNIQUES . . .

DERNIÈRE SEMAINE

Enlevant et sublime... Soulève l'empire des sens !

"Jonathan Livingston le goéland"

Un film de Hall Bartlett

Musique de Neil Diamond

JONATHAN - Sam.: 8:30 Dim.: 3:50, 7:45 Sem.: 7:30

Une joie de vivre indescriptible ! Une satire incroyable !

POUR TOUS

Harold et Maude

Musique de CAT STEVENS

un film de HAL ASHBY

HAROLD - Sam.: 6.25 9:35 - Dim.: 1:50, 5:30h. 9:40 - Sem.: 9:35

Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

Une merveilleuse histoire d'amour, emportée par un mouvement fou... —LE FIGARO

Une "Fiesta" exubérante dans la ville la baroque et la plus voluptueuse du monde. —VALEURS ACTUELLES

Un chef d'oeuvre, étonnant, bouillant, explosif. —TÉLÉRAMA

Magique et ensoleillé, un film grouillant de vie et de joie, le miracle-Camus. —RADIO LUXEMBOURG

Débordant de joie, une fête perpétuelle... —LES NOUVELLES

Un miracle, plein de couleurs, de chants et de danses... MAGNIFIQUE —BONNE SOIRÉE

Un spectacle fabuleux et magnifique... —EUROPE NO. 1

Une telle rutilance de musique, de couleurs, de farces et de sortilèges qu'on en sort éblouis, heureux, et comme en meilleure santé... —FRANCE SOIR

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

POUR TOUS

Après "Orfeu Négro"... ...le nouveau film de Marcel Camus

Une merveilleuse histoire d'amour dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du Brésil.

avec ZENI PEREIRA JOFRE SOARES ANTONIO PITANGA et MIRA FONSECA dans le rôle d'Otalia

Musique de ANTONIO CARLOS JOCAFI WALTER QUIEROZ

Chansons interprétes par MARIA CREUZA et EMILIO SANTIAGO

Salle Renoir "CRÉMAZIE" Sem.: 8.00 SA?.:Dim.: 1.00-4.30-8.00 le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Salle McLaren "CHAMPLAIN": 1.15-4.45-8.15

PIERRE RICHARD 14 ANS On aura tout vu!

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 Tam Tam
10.15 Virginie
10.30 COnseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Histoires sans paroles ■
12.00 Toumaï
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Pays de cocagne" (Documentaire — Français 1970)
4.00 Bobino
4.30 Picolo
5.00 Madame et son fantôme
5.30 A l'heure de pointe
6.00 Ce soir
6.30 Ici et là
7.00 Les Pierrafeu
7.30 Marcus Welby, M.D.
8.30 Les nocturales de femmes d'aujourd'hui
9.30 Scénario:
"Plus ça change, moins c'est pareil" pièce de Ronald Prégent
10.00 Science-réalité
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Cinéma:
"Comme un pot de fraises" (comédie — Français 1973)
1.30 Cinéma:
"Alvarez Kelly" (Drame — Américain 1966)
3.30 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-Vendredi
"Sentences contre une femme" (drame psychologique — Espagnol 1969)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 La famille Stone
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Médecins d'aujourd'hui
8.30 Nouveau talent
9.00 Jose Todaro
9.30 Qu'en pense le Québec
10.00 La corne d'abondance
10.15 Point d'orgue
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 CInéma:
"Tonnerre Apache" (Western — Américain 1962)
1.00 Cinéma:
"L'oeil de cristal" (policier — Mexicain 1959) ■
2.30 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Éveil
14.30 Intermède musical
15.30 Dossier: Afrique
16.00 Portrait de l'univers
17.00 Le sens de la vie
18.00 A vrai dire
18.30 Au coeur des mots
18.45 Auto-nomie
Carburation
19.00 Un p'tit coup de coeur
ski Alpin
19.30 Déjà demain
Les universités
20.00 Les gros sous
"Le P.N.B. produit du labeur"
Un maillon de la chaine:
La maquilleuse
21.00 Parle-moi de musique
22.00 Cher Eugène
"Les C.L.S.C"

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 The lighthouse children
5.00 Friday after school
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 The Bob Newhart Show
7.30 Ryans Fancy
8.00 The Mary Tyler Moore Show
8.30 Chico and the man
9.00 Tommy Hunter Country
10.00 Police Story
11.00 The National
11.22 The city tonight
11.35 90 minutes live
1.05 Cinéma:
"Doctor in the house" (comédie — 1955)
2.40 Station Closing

CFCF 12

5.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Pots and pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Cinema:
"The sand pebbles"
2.30 Pay cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First impressions
6.00 Pulse
7.00 Holmes and Yoyo
7.30 Stars on ice
8.00 Donny and Marie
9.00 The Rockford Files
10.00 Serpico
11.00 National News
11.21 Pulse
11.55 Perfecta 6/36
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"Minnie and Moskowitz" (comédie — 1972)

la boîte à échos

Quelque 46 des 99 professeurs qui enseignent à la section des Arts visuels de la faculté des Beaux-Arts de **l'Université Concordia** participeront à l'exposition de groupe qui se tient jusqu'au 1er février aux trois galeries d'art du pavillon Hall, angle de Maisonneuve et Bishop. C'est la première exposition d'oeuvres des professeurs à être présentée depuis que le département des Beaux-Arts est devenu faculté, il y a deux ans. La dernière exposition de groupe remonte à 1972. Les galeries sont ouvertes de 11 h à 21 h sur semaine et de 11 h à 17 h le samedi.

•

Le **Théâtre Expérimental de Montréal** présente à compter du 25 janvier, une création dramatique inspiré de thèmes shakespeariens sur un texte de Jean-Pierre Ronfard, *Lear*. La distribution comprend Robert Claing, Robert Gravel, Louise Ladouceur, Monique Mercure, Ginette Morin, Pierre Pesant et Anne-Marie Provencher. Au théâtre expérimental, 320 Notre-Dame est, 879-1306.

•

La série de cinq concerts intitulée **Vive la musique**, les 29 janvier, 12 février, 7 mai, 12 mars et 16 avril à la salle Pollack a dû être annulée, le financement nécessaire à sa réalisation n'ayant pu être assuré en temps utile. Rappelons que ces concerts mettaient tous en vedette des artistes canadiens. Pour renseignements et remboursements: 931-7452.

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. "Carry on England" 1.30, 3.30, 7.20, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin, Cousine" 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747. "It shouldn't happen to a Vet" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932, "Female chauvinists" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30. et "Five minutes Kiss" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115. "Duel des géants" 2.10, 5.50, 9.35 et "Les requins" 12.30, 4.15, 8.00.
BONAVENTURE: 1 place Bonaventure. 861-2725. (Salle I): "Jaws of death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II): "Celestine, all around french maid" et "Keyhole"
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine 866-8057 "Si c'était à refaire" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La malédiction" 2.25, 5.35, 9.30. et "Intervention Delta" 12.55, 4.25, 7.55 (Salle II) "Barry Lyndon" 1.15, 4.45, 8.15.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "2001 odyssée de l'espace" 12.20, 3.05, 5.55, 8.45.
CINE-CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (Salle I) "Rock around the clock" 1.00 "Elvis: That's the way it is" 2.15, "Let the good times roll" 4.30, et "Tommy" 7.00, et "Lisztomania" 9.30, et "Schlock!" 12.00 (Salle II) "The devil is a woman" 6.30, 8.15, 10.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Un citoyen se rebelle" 6.30, 9.40 et "Poker au colt" 8.11.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7395 "Network" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Lucia et les gouapes" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50, (Salle III) Adolescentes devant plaisir" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.25.
CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "Barry Lyndon" 8.00.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Otalia de Bahia" 7.30, 9.30. (McLaren) "On aura tout vu" 7.30, 9.30.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "Le juge et l'assassin" 7.20, 9.30 (Salle Eisenstein) "La faille" 7.20, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 6.30, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Fighting Mad" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle II) "Wild nation" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. (Salle III) "Shout at the devil" 1.30, 3.45, 6.10, 8.40 (Salle IV) "King Kong" (angl) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00 (Salle V) "King Kong" (fr) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Un citoyen se rebelle. Sem. et sam. 7.30, dim. 3.40, 7.30 "L'incorrigible" sem. 9.15 sam. 5.30, 9.15 dim. 1.45, 5.30, 9.15.
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Duel des géants" 6.00, 9.40 et "Les requins" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Buggy malone" 2.25, 5.55, 9.30 et "Shootist" 12.35, 4.05, 7.40.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "La dernière femme" 7.00 et "Ti-Mine, Bernie pis la gang" 9.30 et "Themroc" 12.00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The Enforcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Spermula" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40 (Salle II): "La fête sauvage" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. (Salle III): "L'aile ou la cuisse" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle IV) "Isabelle devant le désir" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. (Salle V): "Exebition" 1.30, 5.30, 9.30 et "Prostitution" 3.30, 7.30.
PIERROT: 1590 St-Denis "Je suis loin de toi mignonne" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.05.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Seven per cent solution" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma): "Carrie" 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.40, 9.35.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand-cinéma) "Silver Streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5315 "3 A.M." 12.00, 2.50, 5.45, 8.40 et "Clamdigger's daughter" 1.20, 4.15, 7.05, 10.00.
SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "Silver streak" 7.10, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Wild nation" 7.00, 8.55.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Emmanuelle" 6.30, 9.50 et "Emmanuelle l'anti-vierge" 8.10
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La malédiction" 6.00, 9.15 et "Intervention Delta" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The Pink Panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "Un coeur gros comme ça" (de F. Reichenbach — Français 1962) 7.00 et "le salaire de la peur" (de H.G. Clouzot — Français 1953) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 "Les trois soeurs" Adaptation de R. Lalonde. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi. (Centaur II) "Artichoke" de J.M. Glass, du mardi à samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées mercredi 13 h 00 et samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Mademoiselle Julie" de Strinberg. Lundi au mercredi 14 h 30. Jeudi, vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche dimanche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Sylvain Lelièvre. Semaine et dim.: 21 h 00 Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Les nerfs à l'air" mercredi, jeudi, vendredi et dim.: 20 h 00. Samedi.: 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Joe Dassin — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Chpeux pas rester on m'attend" de Sauvageau — tous les soirs à 20 h 30 — relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Jean-Guy Moreau — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine, ouest 861-0563 "Pygmalion" de J.B. Shaw jusqu'au 29 janvier — mardi à vendredi à 20 h. Samedi à 17 h et 21 h. dimanche à 19 h. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Je veux voir Mioussov" de Valentin Kataïev — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 355 rue Gilford 845-0267 "Les jeux de la nuit" de F.D. Gilroy — du mardi au samedi 20 h 00. Relâche dimanche et lundi.

Manifestations axées autour de l'oeuvre de Pierre Perrault

PARIS (AFP) — Théâtre, cinéma et exposition du Québec: toute une série de manifestations axées autour de l'oeuvre de Pierre Perrault va se dérouler à Paris du 22 janvier au 15 février dans le cadre de l'accord de coopération culturelle franco-québécois.

Au théâtre, la troupe québécoise du "Théâtre de la Grande réplique" donnera des représentations de "Au coeur de la rose", la première pièce du cinéaste Pierre Perrault, du 22 janvier au 4 février ainsi que le samedi 15, à l'auditorium du Musée national des arts et traditions populaires à Neuilly. La troupe, sous la direction du metteur en scène Jean-Guy Sabourin comporte 6 acteurs (hommes et femmes) et 6 techniciens (décors, costumes, éclairage, etc). Déjà arrivée, la compagnie a commencé ses répétitions sur place.

Au cinéma, c'est un festival Pierre Perrault dont 8 longs métrages (oeuvres anciennes et récentes) seront projetées également au Musée des arts et traditions populaires, à savoir "Le goût de la farine", "Le retour à la terre", "Un royaume vous attend", "Les voitures d'eau", "Un pays sans bon sens", "Le règne du jour", "L'Acadie, l'Acadie", "Pour la suite du monde".

Enfin, une exposition "Le Québec sans bon sens" sera inaugurée samedi, toujours au Musée des arts et traditions populaires, "vue" par Pierre Perrault qui vient d'arriver dans la capitale française pour en mettre au point la présentation. Cette exposition comprend avant tout un grand nombre de photographies de paysages et hommes du Québec, des recueils de poèmes de Pierre Perrault, d'un certain nombre d'émissions radiophoniques et 7 courts métrages cinématographiques de Pierre Perrault.

Chevrette ouvre la porte à de nouveaux affrontements (Laberge)

Par des déclarations intempestives et irréfléchies, M. Guy Chevrette risque de mettre le feu aux poudres et de provoquer de nouveaux affrontements dans l'industrie de la construction, a déclaré hier le président de la FTQ, M. Louis Laberge, en commentant les propos tenus la veille par l'adjoint parlementaire du ministre du Travail.

"En tant qu'adjoint parlementaire, M. Chevrette s'est fait confier le dossier épineux de la construction. Avant même de rencontrer les principales parties impliquées dans ce dossier complexe, il se permet de lancer des blâmes à tort et à travers et d'annoncer des chambardements pour le moins fantaisistes. C'est de l'irresponsabilité dangereuse lorsque l'on pense au climat tendu qui existe dans l'industrie de la construction", a dit M. Laberge, dans un communiqué remis à la presse.

Au sujet du placement syndical, le président de la FTQ a rappelé que M. Chevrette, en tant que membre de la commission Cliche, a recommandé que ce dossier soit confié à l'Office de la construction du Québec.

"Il est étonnant de voir aujourd'hui le même individu écarter du revers de la main l'étude et la recommandation de l'Office de la construction sur le placement dans cette industrie.

"M. Chevrette propose plutôt de confier cette tâche aux centres de main-d'oeuvre du Québec qui ont déjà prouvé leur complète inefficacité dans ce domaine. En improvisant de la sorte, M. Chevrette ouvre la porte à de durs affrontements, car les travailleurs de la construction n'accepteront pas de perdre des droits qu'ils ont acquis au fil des années et des luttes syndicales."

"Il est aussi aberrant, poursuit le président de la FTQ, d'entendre M. Chevrette, qui a été élu député dans Joliette avec 42.4 pour cent du vote, déclarer que pour représenter les travailleurs de la construction à la table des négociations, une centrale devrait avoir obtenu l'adhésion d'au moins 75 pour cent des travailleurs. S'il fallait appliquer une telle règle pour donner le droit à un député de représenter les électeurs de son comté, l'Assemblée nationale serait vide et, chose certaine, M. Chevrette n'y serait pas".

Le président de la FTQ note, d'autre part, que l'adjoint parlementaire admet avoir été "naïf" en cautionnant le principe de présomption de culpabilité contenu dans le rapport Cliche pour les travailleurs qui participent à un débrayage illégale. "M. Chevrette s'est cependant empressé de préciser qu'il pense avoir été naïf, parce que ce principe a par la suite été appliqué par le gouvernement Bourassa aux enseignants. Veut-il dire que le principe de la présomption de culpabilité est acceptable lorsqu'il est condamnable dans le cas des enseignants? Si c'est là sa pensée, il s'agit d'une conception plutôt bizarre de la justice."

"Parce qu'il a siégé sur la commission Cliche, M. Chevrette se pense sans doute investi d'une mission de sauveur à l'égard du monde de la construction. S'il veut vraiment procéder à des réformes réelles pour solutionner les véritables problèmes, comme la sécurité d'emploi et la sécurité physique sur les chantiers, l'adjoint parlementaire au ministre du Travail devrait commencer par rencontrer les diverses parties qui oeuvrent quotidiennement dans cette industrie", conclut M. Laberge.

Pour aujourd'hui
OXFAM

La police distribue aussi... des "Bravo"

La non contravention pourra bientôt symboliser la police de la CUM qui, de février à juin, pourra vous dresser un procès-verbal de félicitations si, au volant de votre voiture, dans une aire d'école, vous ne dépassez pas la limite prudente de 20 milles à l'heure. Ne vous méprenez pas, la vraie contravention existe toujours mais une autre contravention qui lui ressemble à s'y méprendre, barrée toutefois de la mention "Bravo!", peut vous échoir bientôt. Le tout dans le but de vous faire respecter la vie des quelque 250,000 élèves inscrits dans les écoles qui seront visitées entre-temps. Les automobilistes ainsi pris en flagrant délit d'observation des règles de prudence recevront plus tard un diplôme de reconnaissance.

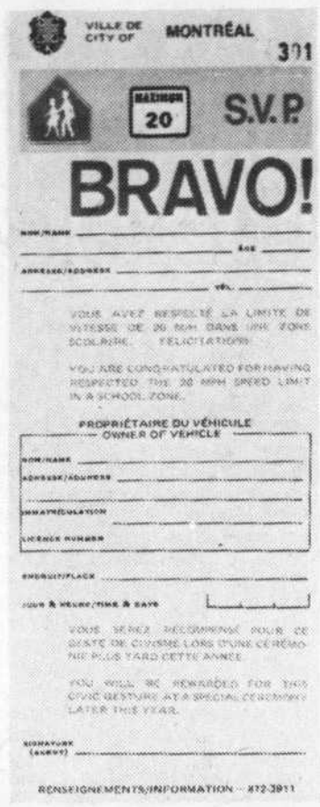

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 6 décembre 1976 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Les Importations Gerard-Martin Ltée. — Gerard-Martin Importations Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 décembre 1976, sous le numéro 2748553.

le 12 janvier 1977
Société de factoring BNE limitée.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-025,427-764

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, corporation, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, avec une succursale au 4016 ouest rue Ste-Catherine, dans la Cité de Westmount, District de Montréal.

Demanderesse

-contre-

MOISHE KATZ, autrefois des Cité et District de Montréal, maintenant de lieux inconnus, faisant affaires sous les noms et raison sociale "Moishe Katz Imports Reg'd." des Cité et District de Montréal.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT AUDIT DÉFENDEUR, MOISHE KATZ, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 janvier 1977

A. Beaulieu
Protonotaire adjoint

Mes Greenblatt, Ginsberg & Assoc.,
1440 rue Towers, Suite 100,
Montréal, P.Q. H3H 2C9
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042764-766

CONSTRUCTION SORESCO LTÉE, corps politique dûment incorporé en vertu des lois du Québec, ayant sa principale place d'affaires au 1877 rue Favard, en les Cité et District de Montréal,

demanderesse

-vs-

ALFRED NORTH (alias Richard Silverman), présentement d'adresse inconnue,

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de deux mille six cent soixante-deux dollars et trente-neuf sous ($2,662.39) plus les intérêts et frais. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été déposées à votre attention au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, et vous êtes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

MM. Stikeman, Elliott, Tamaki,
Mercier & Robb
1155 Ouest, rue Dorchester
Chambre 3900, Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-025165-760

PRICE TECHNI-DOR LTD., corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi, ayant son bureau au 629 rue Lépine, Dorval, district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

REFRAKUS INVESTMENT LTD., corps politique et incorporé dûment constitué selon la Loi, autrefois ayant son bureau au 7705 boul. L'Acadie, #203, en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

Défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.

Mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse REFRAKUS INVESTMENT LTD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 18 janvier 1977
A. BEAULIEU P.A. C.S.M.

Mes WOLOSHEN & AXELROD
1010 ouest Ste-Catherine, #933
Montréal, QUE
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

NESEL FAST FREIGHT INC.,

Requérante

ANNEXE

PRENEZ AVIS QUE la requérante NESEL FAST FREIGHT INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée de tirer les remorques vides ou chargées de NESEL MOVING & STORAGE LTD, en vertu des clauses du permis no 12612-VM de NESEL MOVING & STORAGE LTD., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.

La présente demande est faire en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 12 (1976) sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Châpitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 19 janvier 1977
2ème publication: 20 janvier 1977
3ème publication: 21 janvier 1977

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques,
Suite 900,
Montréal, Québec

AVIS

AVIS est par les présentes donné que NU TOWN ENTERPRISES LTD. — LES ENTREPRISES NU VILLE LTÉE, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATÉ À MONTRÉAL, le 4ième jour de novembre, 1976.

(Signé) DAVID PANZER
SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-066257-779

DAME VIRGINIA SILVA

Requérante

-c-

LUIS NOGUEIRA

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LUIS NOGUEIRA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 18 janvier 1977
Registraire A. BEAULIEU

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-02-046340-761

BILL KAKOULAS, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.

DEMANDEUR

-vs-

JEAN GUY DUGUAY, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JEAN GUY DYGUAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 17 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, #23
Montreal, QUE
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis spécial — Section 5

AVIS

GAS INCORPORATED une Compagnie dûment incorporée ayant son siège social à Lowell, Mass., E.U. et sa place d'affaires au Québec, à Montréal,

Requérante

AVIS est par les présentes donné que la requérante déposera à la Commission des Transports du Québec une demande pour l'obtention d'un permis spécial conformément à la Section 5 des règles de pratique de la Commission, pour effectuer le transport de gaz naturel liquéfié par véhicules cryogéniques de Montréal, Québec à Lowell, Massachussetts, E.U. pour le compte de Columbia Gas of Pennsylvania Inc. ayant sa principale place d'affaires à Columbus, Ohio, ses filiales et compagnies associés.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la date de la dernière publication.

SIGNÉ: Me Louise Martin-Côté

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT
630 ouest, boul. Dorchester
Suite 2220
Montréal, Québec
Procureurs de la Requérante

1ère publication: 20 janvier 1977
2ième publication: 21 janvier 1977
3ième publication: 22 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL

EXCURSIONS MARITIMES
MISS MONTRÉAL INC.,
C.P. 29 — Station "A",
Longueuil, Québec.

Requérante.

La requérante, EXCURSIONS MARITIMES MISS MONTREAL INC., détentrice du permis no 246-N-D-1 et dont le Service no 2 se lit comme suit:

"Excursions touristiques sur le Fleuve St-Laurent; départ de la rue McGill, Montréal, pour se rendre jusqu'à la Marina sur l'Ile La Ronde, et retour; ainsi que pour les excursions entre Lachine et Repentigny".

demande qu'à l'avenir le Service no 2 se lise comme suit: "Excursions maritimes sur le Fleuve St-Laurent; départ de Montréal, pour se rendre jusqu'à la Marina sur l'Ile La Ronde, et retour; ainsi que pour les excursions entre Lachine et Repentigny".

Cette requête fait suite à un avis du Conseil des Ports Nationaux obligeant la requérante à transférer son point de départ et de retour au quai Victoria. À cause de l'éventualité d'un nouveau déménagement obligatoire, la requête est faite pour "départ de Montréal" et non pour le "quai Victoria" seulement.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande de permis spécial peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication.

Première publication: 20 janvier 1977
Deuxième publication: 21 janvier 1977
Troisième publication: 22 janvier 1977

GEOFFRION, PRUD'HOMME & ASSOCIES

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 6 décembre 1976 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Les Modes Parasol Importations Ltée — Parasol Fashion Importations Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division de Montréal le 23 décembre 1976, sous le numéro 2748551.

Le 12 janvier 1977
Société de factoring BNE limitée

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-025430-768

JEAN THIVIERGE
ANDREE THIVIERGE

Partie Demanderesse

C.

DENIS TAILLON

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Denis Taillon est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, ce 17 janvier 1977
A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

Me Jean Lagacé, avocat
3303 Ontario est
Montréal, P.Q.
Tél: 526-4441
n/d: 6812

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

NO: 500 12-057563-763

MARCEL PILON, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

Requérant

-vs-

JEANNINE DESLONGCHAMPS, présentement d'adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse JEANNINE DESLONGCHAMPS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du Jugement Conditionnel de divorce rendu par l'Honorable Juge GUY PAGER le 17 novembre 1976 a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 janvier 1977

Mes BARON PICARD & COURI
12265 rue Grenet, /N302
Montréal, QUE
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

NO: 700-12-001638-766

LORENZO LAMARRE, domicilié à 28, rue Millway, Lachute, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne,

Requérant,

-vs-

NOELLA POMERLEAU, d'adresse inconnue,

Intimée

La cour ordonne à l'intimée, NOELLA POMERLEAU, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

VOus êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou vontre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Saint-Jérôme, ce
6ième jour de janvier 1977

MARIE L.-PREVOST,
REGISTRAIRE-ADJOINT C.S.T.
DIVISION DES DIVORCES

Me Jean-Claude Paquin, avocat,
597 rue Principale,
Lachute, P.Q.
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500 05-024906-768

GEORGE LEFEBVRE,

Créancier

GEORGE J. LEFEBVRE JR., autrefois résidant et domicilié au 10328 boul. Lalonde Pierrefonds, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

Débiteur

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à GEORGE J. LEFEBVRE JR débiteur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier no. 500-05-024906-768, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne: "Un emplacement ayant front sur le boul. Lalonde en la cité de Roxborough, connu et désigné comme étant la resubdivision SOIXANTE-HUIT de la subdivision SOIXANTE-TROIS du lot originaire TRENTE-SIX (36-63-68) aux Plan et Livre de Renvoi Officiel de la Paroisse de Ste-Geneviève. Avec la maison dessus érigée et portant le numéro civique 10328 dudit boul. Lalonde."

Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des avis, le créancier GEORGE LEFEBVRE deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposé au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

MONTRÉAL, ce 18 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes POLLACK & POLLACK
800 ouest boul. Dorchester
suite 1410
Montréal, QUÉ
PROCUREURS DU CRÉANCIER

AVIS

Avis est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 1571D, du Code Civil, que la compagnie "ASSURANCES LUC VAILLANCOURT INC." compagnie ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal et "LUC VAILLANCOURT" ont le 22 décembre 1976, cédé et transporté à Raoul Charland tous leurs comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs à titre de garantie et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal, le 17 janvier 1977, sous le no 275 1606 à Montréal.

RAOUL CHARLAND

AVIS

Province de Québec
District de Montréal,

Les soussignés, Jean-Marie Boisclair, Réjeanne Boisclair et Bertrand Boisclair, héritiers légaux de Ginette Boisclair, donnons avis que nous avons accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de notre soeur ladite Ginette Boisclair, décédée à Montréal le 10 novembre 1976, ainsi qu'il appert d'une déclaration reçue devant Me Marie-Andrée Dorais, notaire, le 6 décembre 1976, enregistrée au Bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 12 janvier 1977, sous le numéro 2751045.

Montréal, le 18 janvier 1977

(Signé) Jean-Marie Boisclair
Réjeanne Boisclair
Bertrand Boisclair

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-063677-763

EUGÉNIE MORIN,

Requérante

-vs-

ANDRÉ RAYMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANDRÉ RAYMOND est par les présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 17 janvier 1977

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Me Mathias Kozina, avocat
4906 est, boul. Gouin
Mtl.-Nord.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976) ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que CHET'S TRANSPORT INC., Charlotte, Maine 04666, U.S.A., au Québec: 200 ouest, rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisé à donner le service suivant: Transport Restreint — Longue Distance — Route Restreinte — De Montréal à la frontière Québec-Etats-Unis (port d'entrée: Blackpool) corridor à travers les États-Unis "in bond" (port d'entrée: St-Stephens) sur la frontière États-Unis/Nouveau-Brunswick, corridor à travers le Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse, à destination de la traverse qui conduit à l'Ile de Terre-Neuve. Destination tous les points de la province de Terre-Neuve pour le transport de fruits et légumes ainsi que viande fraîche et congelée, et retour. Droit additionnel: le requérant aura le droit d'utiliser des unités à température contrôlée. Durée: 364 jours.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 janvier 1977
2ème publication: 21 janvier 1977
3ème publication: 22 janvier 1977

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 14-004364-766

JEAN LOUIS MASSON

requérant

vs

LIONEL MASSON
JULIETTE MASSON-RUFIANGE
CAROLE MASSON
CLAUDE MASSON
GILLES MASSON
JACQUES MASSON
LISE MASSON-BOURBONNIERE
CHRISTIANE MASSON-MENDES

Intimés

AVIS est donné par les présentes que le 28 mars 1977, à 9:30 heures de l'avant-midi, JEAN-LOUIS MASSON, retraité, résidant et domicilié au 3175 boul. Lapointe, en les cité et district de Montréal, s'adressera à l'un des juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le district de Montréal, en chambre 2.16, au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame à Montréal, pour demander des lettres de vérification attestant que les seuls héritiers de GERTRUDE MASSON, en son vivant vendeuse et domiciliée au 2045 rue Aylwin, en les cité et district de Montréal, sont les personnes dont les noms suivent:

1. pour un cinquième à Lionel Masson, frère de ladite GERTRUDE MASSON;
2. pour un cinquième au requérant Jean-Louis Masson, frère de ladite GERTRUDE MASSON;
3. pour un cinquième à Juliette Masson-Rufiange, soeur de ladite GERTRUDE MASSON;
4. pour un cinquième indivis à Claude Masson, Gilles Masson, Jacques Masson, Lise Masson-Bourbonnière, Christiane Masson-Mendes, tous neveux et nièces de ladite GERTRUDE MASSON, étant les enfants légitimes de Ernest Masson, prédécédé, frère de ladite GERTRUDE MASSON;
5. pour un cinquième à Carole Masson, nièce de ladite GERTRUDE MASSON et elle-même fille de Paul Masson, prédécédé, frère de ladite GERTRUDE MASSON;

Montréal ce 17 janvier 1977

MES SAVOIE SMITH LEGER ET LUSSIER, avocats
615 ouest boul. Dorchester
suite 700
Montréal

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 octobre 1976 par lequel Long-Aboud Engineering Limitée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 décembre 1976 sous le No. 2748779. Banque de Montréal, 13 janvier 1977.

Avis est donné que ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 6 décembre 1976 à Société de factoring BNE limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Les Importations Michel-Grégoire Ltée. — Michel-Gregoire Importations Ltd. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 décembre 1976, sous le numéro 2748550.

le 12 janvier 1977
Société de factoring BNE limitée.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042-002-761

ORIGÈNE L'ÉCUYER, retraité, résidant et domicilié au 4647 rue Boyer à Montréal, district de Montréal.

Demandeur

-vs-

ALAIN COSSETTE, résidant et domicilié au 5710 rue De Salaberry, app. 12 en les cité et district de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Alain Cossette est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 17 janvier 1977

(s) A. BEAULIEU
Greffier-adjoint

POIRIER, ST-PIERRE & PRESCOTT
4444 De LaRoche,
Montréal H2J3J1
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-024961-763

FRANCINE BRUNET, résidant et domiciliée à Longueuil, district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

SANDOR KELE, résidant et domicilié à Ville St-Laurent, district de Montréal présentement d'adresse inconnue & Al.

DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur SANDOR KELE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes BRISSETTE & ST-JACQUES
3 ouest rue St-Charles,
Longueuil, QUE.
PROCEURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-066312-772

DAME JEANNINE JOLICOEUR, ménagère, épouse commune en biens de Florent dit Florian Turgeon, résidant et domiciliée au 8935, rue Bisaillon, app. 4, dans les ville et district de Montréal,

requérante

vs

FLORENT DIT FLORIAN TURGEON, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé FLORENT DIT FLORIAN TURGEON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 18 janvier 1977

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

Mes Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc
6850 est, rue Sherbrooke, suite 350
Montréal

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 octobre 1976 par lequel McDonald & Wilson Refrigeration Limitée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 décembre 1976 sous le No. 2748778.

Banque de Montréal, 13 janvier 1977.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 décembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Dimitrios Karatzios and Argyrios Karatzios faisant affaires sous la raison sociale Mirabella Fur Reg'd. /Fourrures Mirabella Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11 jour de janvier 1977, sous le numéro 2750807. Ce 14 jour de janvier, 1977

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-065940-763

JEANNE COUSINEAU,

requérante

-vs-

MICHEL BOZEC,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 18 janvier 1977

Me Richard J. McConomy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-047041-764

INTRA TAXI CO. LTD., corps politique et incorporé dûment constitué selon la Loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 6275 rue Casgrain en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

GUY DUPUIS, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur GUY DUPUIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

IUne copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 janvier 1977
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, No 23
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-020274-765

PIERRE WILSON

Demandeur

vs

CLAUDE BEAUVIL

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur CLAUDE BEAUVIL d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, CLAUDE BEAUVIL de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 18 janvier 1977
A. BEAULIEU, Protonotaire-adjoint

MES DEGRANDPRE, COLAS, AMYOT,
LESAGE, DESCHÊNES & GODIN, avocats
2501 Boul. de la Bourse
Place Victoria
Montréal

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 octobre 1976 par lequel Long-Aboud (Québec) Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 décembre 1976 sous le No. 2748780. Banque de Montréal, 13 janvier 1977.

Prenez avis que la partie requérante Victor Transport Ltée, détentrice du permis 4221-V demande à la Commission des Transports du Québec, de lui accorder un permis spécial autorisant le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — CONTRAT

de East-Broughton à Lacolle pour le transport de l'amiante par containers, containers sur roues et/ou remorques pour le compte de Carey Canadian Mines et retour avec containers vides.

Quiconque désire s'opposer à cette demande peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la date de la 1ère publication dans le journal Le Devoir.

Victor Transport Ltée
St-Victor, Co. Beauce
Permis 4221-V
1ère publication: 20 janvier 1977
2e publication: 21 janvier 1977
3e publication: 22 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000847-76

CLÉMENTINE HOULE, veuve en premières noces et non remariée de Gervais Laframboise, résidant et domicilié à Rigaud, district de Beauharnois.

DEMANDERESSE

-vs-

ANDRÉ LAPIERRE, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEUR

-et-

REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL.

MIS-EN-CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ANDRE LAPIERRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Beauharnois à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 janvier 1977
ROGER LEDUC, P.A.C.S.B.

Mes BISSONNETTE & CADIEUX
420 boul. Roche,
Vaudreuil, QUÉ.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012655-765

FIDUCIE CANADA PERMANENT, corps politique dûment incorporé ayant sa place d'affaires au 4964 Chemin de la Reine-Marie, Montréal dit district.

DEMANDERESSE PRINCIPALE

-vs-

CHARLES EDOUARD VALLEE, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

DÉFENDEUR PRINCIPAL

-et-

CHARLES EDOUARD VALLEE,

DEMANDEUR EN GARANTIE

-vs-

AL VETCHER et TOM POULOS, autrefois tous deux résidant et domiciliés en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEURS EN GARANTIE

PAR ORDRE

Pour la première fois cette saison, la Canadienne Kathy Kreiner, à droite, a pris part à la photo traditionnelle des vainqueurs en terminant deuxième du slalom géant de Arosa, derrière Lise-Marie Morerod. Monika Kaserer, à gauche, s'est classée troisième. (Téléphoto AP)

Kathy Kreiner réalise sa plus belle performance depuis Innsbruck

AROSA, Suisse (d'après Reuter et AFP) — La Canadienne Kathy Kreiner, de Timmins, Ont., a réalisé sa meilleure performance depuis Innsbruck en terminant deuxième dans le slalom géant d'Arosa gagné par la Suissesse Lise-Marie Morerod. L'Ouest-Allemande Monika Kaserer a terminé troisième.

"J'étais tellement grippée la veille de la course, que je n'étais même pas certaine de pouvoir prendre le départ, a expliqué Kathy Kreiner, radieuse. Ce matin cela allait heureusement mieux, a-t-elle ajouté. Quand j'ai vu que le soleil brillait et que la piste était très belle, j'ai totalement retrouvé mes moyens. Je suis certainement persuadée de pouvoir gagner un "géant" cette saison, ce qui est mon principal objectif. Il s'agit pour moi de confirmer ma victoire olympique."

Kathy ne cache pas d'ailleurs que ses ambitions se concentrent surtout sur les slaloms géants. "En début de saison en décembre à Val d'Isère, a-t-elle dit, je me suis classée cinquième, puis cinquième encore à Courmayeur en Italie et pour ce troisième géant me voici deuxième derrière Morerod qui est en superforme. J'ai lieu d'être satisfaite."

Grâce à cette nouvelle et brillante performance, Lise-Marie Morerod a pris d'autre part la tête de la coupe du monde avec un total de 165 points devant les Autrichiennes Annemarie Proell-Moser (142 pts) et Brigitte Totschnig-Habersatter (121 pts).

Cette victoire de Morerod fait suite à celle qu'elle a remportée la veille dans le slalom spécial de Schruns-Tschagguns et sa deuxième place dans le combiné, lui a permis de distancer nettement Proell-Moser qui n'a pu se classer que 10ème dans le slalom géant. Il apparaît dès maintenant, alors qu'on arrive seulement à la fin de la première période de la coupe du monde, que Lise-Marie sera désormais difficilement battable. En effet, le programme de la seconde période lui est très favorable puisqu'il comprend quatre slaloms et cinq géants et seulement deux descentes. Le moins qu'on puisse dire en tout cas après ses très brillantes performances de Schruns et d'Arosa est qu'elle a pris plus qu'une très sérieuse option sur la vicoire finale.

La baisse de régime de Proell en fin de course, sur un très beau parcours sélectif mais pas particulièrement fatiguant, démontre une nouvelle fois, après ses deux chutes en descente, que la grande Autrichienne manque encore de condition physique après avoir abandonné la compétition pendant toute la saison passée. Il est maintenant très douteux qu'Annemarie puisse remporter cette année sa sixième victoire en coupe du monde, à moins qu'elle ne se reprenne les 25 et 26 janvier à Crans-Montana, dans la descente et le slalom qui donneront lieu à un classement combiné comptant également pour la coupe du monde.

En tout cas, le retour en condition de la Canadienne Kathy Kreiner et des Françaises n'arrange pas les affaires de Proell et de Totschnig-Habersatter qui, dans les slaloms, perdront ainsi places et points.

Le Canadien inflige un troisième revers aux Flyers de Philadelphie

Guy Lafleur a déjoué Bernard Parent à 15:22 de la deuxième période hier soir et les Canadiens de Montréal ont finalement disposé des Flyers de Philadelphie 6-2 dans la Ligue nationale de hockey.

Il s'agissait de la première défaite des Flyers à domicile depuis le 14 octobre dernier quand les Canadiens les avaient battus 7-1. Les Flyers avaient conservé une fiche de 30 victoires et un match nul à domicile durant cette période.

Le compte était de 5-2 quand Steve Shutt a dirigé un fort tir contre Parent. Il a fait l'arrêt, mais est tombé sur la glace et Lafleur n'a eu aucune difficulté à le déjouer après avoir récupéré le retour.

Les Canadiens y sont allés de trois buts sans riposte en troisième, ceux de Yvan Cournoyer, Pierre Bouchard et Steve Shutt, son deuxième du match et son 36e de la saison.

Il s'agissait de la troisième victoire consécutive des Canadiens contre les Flyers cette saison. Les Flyers n'ont pas battu les Canadiens depuis février dernier.

Cette défaite a permis aux Islanders de New York de rejoindre les Flyers au premier rang de la section Patrick avec 65 points. Les Islanders ont un match de plus à jouer.

Les Canadiens ont pris les devants 1-0 à 10:34 de la première grâce au filet de Yvon Lambert. Moins de deux minutes plus tard, Bill Barber a riposté pour les Flyers lors d'un avantage numérique. Joe Watson a donné les devants aux Flyers au début de la période médiane, mais Shutt a recréé l'égalité à 6:28.

En fin de soirée, la direction des Flyers a annoné qu'elle avait échangé les joueurs de défense Jack McIlhargey et Larry Goodenough aux Canucks de Vancouver en retour du joueur de défense Bob Dailey.

Pendant ce temps à Boston, l'ex-Bruin Ed Westfall a marqué ses 9e et 10e buts de la saison pour conduire les Islanders de New York à un gain de 4-3 contre Boston.

Johnny Bucyk y est aussi allé de deux buts pour les Bruins qui cédaient devant les Islanders au Garden pour la première fois depuis le 18 janvier 1975.

Westfall et Bucyk ont marqué chacun un but dans la première période, qui s'est terminée avec une avance de 2-1 en faveur des visiteurs grâce au but de Bob Nystrom.

Westfall a porté la marge à 3-1 avec le seul but de la 2e reprise. Enfin, Bucyk et Gary Doak, des Bruins, ont marqué dans le dernier engagement, alors que Denis Potvin prenait la victoire aux Islanders.

A Détroit, Paul Gardner a marqué un but et en a préparé deux autres dans les 11 dernières minutes hier soir pour conduire les Rockies du Colorado à une victoire de 3-1 contre les Red Wings de Détroit.

Gardner a ainsi gâché les débuts de l'instructeur Larry Wilson des Wings, et pour ajouter l'injure à l'insulte, John Wilson, frère de Larry, était derrière le banc des Rockies. C'était la première fois de l'histoire de la LNH que deux frères s'affrontaient comme instructeurs.

Les Red Wing avaient pris les devants 1-0 en première quand Dennis Hextall a déjoué Doug Favell à 3:36. Mais Gardner a égalé le compte à 9:18 de la troisième . A 16.11, il a préparé le jeu qui a conduit au but gagnant de Gary Croteau. Simon Nolet a marqué l'autre filet des Rockies à 17:19 pour infliger aux Wings une sixième défaite d'affilée. Les Wings n'ont pas encore remporté la victoire en 1977.

Enfin, hier soir à Bloomingdale, les Flames d'Atlanta ont fait match nul avec les North Stars du Minnesota 4 à 4.

Dans l'Association Mondiale, Marc Tardif a compté durant une attaque à cinq en troisième période et les Nordiques sont venus de l'arrière pour vaincre les Whalers de la Nouvelle-Angleterre 5-4.

C'était le 38e but de Tardif et la septième victoire d'affilée des Nordiques, cependant que les Whalers encaissaient un huitième revers en autant de matches. Paulin et Christian Bordeleau, de même que Curt Brackenburry et Réal Lemieux, leur 35e ont complété le tableau des visiteurs.

Sanderson se fracture deux côtes

Blair passe aux Yankees

NEW YORK (AP) — Les Yankees de New York ont fait l'acquisition hier du voltigeur Paul Blair des Orioles de Baltimore en échange du voltigeur Elliott Maddox. Les Yankees ont également cédé le contrat du voltigeur Rick Blaet, qui a évolué l'an dernier au niveau "AAA". Considéré pendant plusieurs années comme l'un des meilleurs voltigeurs des ligues majeures, Blair a connu des déboires l'an dernier en ne conservant qu'une moyenne offensive de .19, avec trois circuits et 16 points produits. Maddox a pour sa part maintenu une moyenne de .217 en 1976.

•

KANSAS CITY (AP) — Derek Sanderson, que les Blues de Saint-Louis ont cédé à leur filiale de Kansas City de la Ligue centrale la semaine dernière, sera absent durant les deux prochaines semaines en raison de côtes fracturées. Sanderson, dont le salaire se situe entre $150,000 et $200,000 par année, s'est blessé samedi lorsqu'il a heurté violemment le poteau des buts.

CALGARY (AP) — Le centre Gary MacGregor a signé hier un contrat avec les Cowboys de Calgary de l'AMH. L'ancien joueur des Royals de Cornwall avait été obtenu la veille des Whalers de la Nouvelle-Angleterre.

NEW YORK (AP) — Le Mets de New York ont mis sous contrat pour la saison 1977 le voltigeur Pepe Mangual et le joueur d'utilité Leo Foster. Mangual, qui est âgé de 24 ans, a été obtenu des Expos de Montréal au cours de la saison 1976.

hockey

Ligue Nationale

Mercredi
Rangers NY 3, Cleveland 3
Washington 4, Buffalo 2
St-Louis 5, Chicago 3
Pittsburgh 3, Vancouver 0
Hier soir
Montréal 6, Philadelphie 2
Islanders NY 4, Boston 3
Colorado 3, Detroit 1
Atlanta 4, Minnesota 4
Pittsburgh à Los Angeles
Ce soir
Boston à Cleveland
Toronto à Vancouver
Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	36	37	73
Dionne, LA	25	42	67
Shutt, Mtl	34	28	62
Sittler, Tor	18	38	56
Gilbert, NYR	18	38	56
McNab, Bos	27	28	55
Perreault, Buf	22	32	54
Young, Min	17	37	54
R. Martin, Buf	28	25	53
McDonald, Tor	29	22	51
Esposito, NYR	24	27	51
Clarke, Pha	18	33	51
Salming, Tor	7	44	51

Association Mondiale

Mercredi
Québec à Birmingham, remis
Hier soir
Québec 5, N.-Angleterre 4
Cincinnati à Phoenix
Edmonton à San Diego
Ce soir
Calgary à Indianapolis
Minnesota à Houston
Cincinnati à Winnipeg
Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Cloutier, Québec	35	39	74
Hedberg, Winnipeg	37	34	71
Ftorek, Phoenix	28	39	67
C.Bordeleau, Québec	19	42	61
S.Bernier, Québec	29	31	60

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Sherbrooke 3, Québec 1
Hier soir
Trois-Rivières 3, Cornwall 5
Ce soir
Trois-Rivières à Montréal
Hull à Chicoutimi
Sorel à Québec
Laval à Sherbrooke
Cornwall à Shawinigan

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	45	27	9	9	175	121	63
ISLANDERS NY	44	27	10	7	160	109	61
ATLANTA	45	22	16	7	152	142	51
RANGERS NY	48	17	18	13	176	170	47
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	46	20	21	5	136	157	45
CHICAGO	47	16	24	7	150	172	39
MINNESOTA	44	10	24	10	127	179	30
COLORADO	45	11	26	8	128	169	30
VANCOUVER	48	13	31	4	130	190	30
Section Charles Adams							
BOSTON	45	28	13	4	173	137	60
BUFFALO	45	28	13	4	167	122	60
TORONTO	46	21	19	6	166	153	48
CLEVELAND	46	14	24	0	138	164	36
Section James Norris							
MONTRÉAL	47	34	7	6	228	108	74
PITTSBURGH	45	19	18	8	144	147	46
LOS ANGELES	47	15	22	10	147	159	40
WASHINGTON	47	13	27	7	119	176	33
DETROIT	44	13	26	5	120	161	31

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	41	25	15	1	185	145	51
INDIANAPOLIS	42	22	18	2	142	150	46
CINCINNATI	42	22	18	2	193	149	44
x-MINNESOTA	42	19	18	5	136	129	43
N.-ANGLETERRE	46	17	25	4	148	173	38
BIRMINGHAM	47	15	31	1	154	189	31
Section Ouest							
SAN DIEGO	44	25	17	2	148	140	52
HOUSTON	43	22	16	5	148	133	49
WINNIPEG	40	23	16	1	183	142	47
EDMONTON	45	19	25	1	121	158	39
CALGARY	41	18	21	2	129	131	38
PHOENIX	43	17	24	2	146	194	36

x-abandon

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	46	26	15	5	240	190	57
TROIS-RIVIÈRES	45	25	14	6	272	205	56
CHICOUTIMI	44	26	15	3	245	204	55
SHAWINIGAN	43	10	24	9	158	215	29
SOREL	46	9	32	5	194	281	23
Section Ouest							
SHERBROOKE	45	25	13	7	234	207	57
CORNWALL	47	26	17	4	220	184	56
HULL	44	18	20	6	181	185	42
MONTRÉAL	44	18	20	6	186	214	42
LAVAL	44	12	25	7	192	237	31

Shaw remercie Levy et Geary

EDMONTON (PC) — Bob Shaw a été désigné l'instructeur de l'année dans la Ligue canadienne de football. Shaw avait remplacé George Dickson après avoir congédié ce dernier de son poste d'instructeur avec les Tiger-Cats de Hamilton suite à deux défaites en début de saison. Il a conduit Hamilton en finale de la Conférence de l'est, où les siens ont perdu devant Ottawa, éventuel champion de la coupe Grey.

George Brancato, du Ottawa, avait mérité le titre en 1975. Les instructeurs de la Conférence de l'Est ont du reste remporté le titre au cours des six dernières années. Outre Shaw et Brancato, Marv Levy, des Alouettes, en 1974, Jack Gotta, alors avec Ottawa, les deux années précédentes, et finalement Leo Cahill avec Toronto en 1971.

Agé de 55 ans, Shaw avait joué comme ailier avec Calgary en 1951 et a piloté les Roughriders de la Saskatchewan et les Argonauts avant de se retirer pendant quelques années.

Il est revenu au football canadien comme gérant-général à Hamilton et après deux matches, il a repris le poste d'instructeur des mains de Dickson, qui en était à ses premières armes comme instructeur.

Shaw a remercié Levy et le gérant-général Bob Geary, des Alouettes, pour lui avoir facilité la tâche. Les Tiger-Cats se sont améliorés rapidement suite à leur première victoire de la saison contre Montréal. Shaw avait trouvé la bonne façon d'utiliser le quart Jimmy Jones, le demi Jimmy Edwards et le demi défensif Lewis Porter, obtenus dans un échange avec les Alouettes.

sommaires

Ligue Nationale

Islanders NY 4, Boston 3

1ère période
1—NYISLANDERS: Westfall (9)
D. Potvin 11:38
2—BOSTON: Bucyk (17)
Ratelle, Anderson 13:56
3—NYISLANDERS: Nystrom (23)
Parise, Bourne 14:48
Pénalités: Marshall NYI 12:44, Harris NYI 15:25.

2ème période
4—NYISLANDERS: Westfall (10)
D. Potvin, Price 18:21
Pénalités: Milbury Bos. 3:43, Milbury Bos. 8:03, D. Potvin NYI 12:44.

3ème période
5—BOSTON: Bucyk (18)
Schmautz, Ratelle 7:11
6—NYISLANDERS: D. Potvin (13)
Bourne, Price 11:09
7—BOSTON: Doak (2)
Hagman, Middleton 13:02
Pénalités: Harris NYI 2:09, Loak Bos. 7:50.

Tirs au but

NY Islanders	4	12	8	—24
Boston	8	4	7	—19

Gardiens: Smith, NY Islanders; Gilbert, Boston. Assistance: 12,489.

Colorado 3, Détroit 1

1ère période
1—DÉTROIT: Hextal (10)
Libett, Cameron 3:38
Pénalités: McKechnie Det 0:55, McKechnie Det 8:14, Monahan Col 13:02, Adur Col 19:39.

2ème période
Aucun but.
Pénalités: McElmury Col 7:13, Bergeron Det majeure, Pavell Col 18:05.

3ème période
2—COLORADO: Gardner (18)
Palement, Croteau 9:18
3—COLORADO: Croteau (15)
Gardner, Palement 12:11
4—COLORADO: Nolet (12)
Gardner, Dean 17:19
Pénalités: Pratt Col, Polonick Det mineures, majeures 7:24, Joly Det 11:15, Hudson Col 13:47, Polonick Det 14:16.

Tirs au but:

Colorado	4	5	13	—22
Détroit	11	15	7	—33

Gardiens: Pavell, Colorado; Giacomin, Détroit. A: 8,175.

Association Mondiale

Québec 5, N.-Angleterre 4

Première période
1—N.-ANGLETERRE, Hunes 3
Lyle, Rogers 2:34
2—N.-ANGLETERRE, G; Roberts 8
S. Carlson, Perl 3:24
3—N.-ANGLETERRE, G. Roberts 9 ..... 10:39
4—QUEBEC, Cloutier 36
Tardif, C. Bordeleau 11:42
5—QUEBEC, Brackenbury 6
Sutherland, Dorey 10:36
Pénalités — D. Roberts NA 6:01, Guité Gue 6:46, T. Abrahameson NA 11:34.

Deuxième période
6—QUEBEC, C. Bordeleau 20
Cloutier, Tardif 14:19
7—N.-ANGLETERRE, Rogers 14
Callighen, Hangsleben 16:35
8—QUEBEC, P. Bordeleau 21 ..... 17:23
Pénalités — Dorey Que 2:01, P. Bordeleau Que, McKenzie NA 7:57, Sutherland Que 10:53, Dube Que 16:09.

Troisième période
9—QUEBEC, Tardif 28
C. Bordeleau 7:35
Pénalités — Rogers NA mineure double 1:28, Guité Qué 4:17, D. Roberts NA 6:46, Lacombe Qué 12:53, 15:58.

Tirs au but

Québec	8	7	8	—23
N.-Angleterre	13	9	13	—36

Gardiens — Humphreys, Québec; C. Abrahamson, Paeder, N.-Angleterre.
Assistance — 6,104.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Laponte, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Souchereau Hotte, Tétreault & Associés, comptables agréés.
R. Barrière, C.A. — F.J. Bastien, C.A.
J.G. Beaulac, C.A. — G. Borduas, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — R. Dumont, C.A.
G.H. Hotte, C.A. — R. Lemire, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — Y. Normandin, C.A.
J.L. Richard, C.A. — C.R. Souchereau, C.A.
F. St-Aubin, C.A. — A. Tétreault, C.A.
G. Bouchard, C.A. — G. Chiasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. — P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. — R. Gagné, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — L. Laviche, C.A.
G. Longchamps, C.A. — Y. Montpetit, C.A.
M. Perron, C.A. — G. Ruel, C.A.
Édifice F.-M. Marcotte, 225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433
Affiliée à BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN, SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS
614 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0766
avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Hawkesburry, Grand-Mère, Granby, Saint-Georges (Beauce), Chicoutimi, Baie Comeau, Sherbrooke et Lac Mégantic

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carriere, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
S.R. Gagne, C.A. — R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBE
Comptables Agréés
R. Landori - Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
3901 Jean Talon Ouest, Suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvers, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984
Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE, LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, Bureau 2600, P.O. 153
Montréal H5B 1E8, tél.: 281-1555
SOCIÉTÉ NATIONALE COLLINS BARROW, avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax: AFFILIATION INTERNATIONALE: DOUGLAS FOX KIDSONS INTERNATIONAL.

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

MESSIER, BOURGEOIS & CIE, NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeons, L.S.C., C.A.
Robert Houde B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200 ave McGill College
H3B-2J4 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terreneuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE, FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Bottleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguth Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

FAITES CONFIANCE À NOS ANNONCEURS (LE DEVOIR)

toronto

Chute des cours

La Bourse de Toronto a renversé les gains réalisés précédemment en perdant près de 2 points à l'issue d'une séance modérée.

Le grand indice 300 a reculé de 2.37 à 994.02. Seul parmi les quatre groupes les plus importants, les services financiers ont monté de 2.61 et atteint 914.97.

Les produits industriels ont reculé de 7.91 à 902.76, les minerais de 5.77 à 1,099.84 et les pétroles de 0.57 à 1,089.95.

Les secteurs des produits de consommation et des transports ont subi les plus grosses pertes, tandis que les sociétés de gestion, les papeteries et les pipelines ont été les gagnants.

Le nombre de baisses l'emporte sur celui des hausses, par 210 contre 186 et 225 titres inchangés. Mercredi, on notait 165 reculs, 218 avances et 243 titres stationnaires.

Le volume des actions brassées jeudi était de 2.28 millions et la valeur, de $20.51 millions. La veille, 2.3 millions d'actions avaient changé de main et leur valeur globale atteignait $21.48 millions.

Dans la catégorie des industrielles, Canadian Industries Ltd a reculé de 1 à $17 1-4, Hamilton Trust de 3-4 à $7 7-8, Du Pont Canada de 3-4 à $13 1-4, Dome Petroleum de 5-8 à $41 3-8 et Bow Valley Industries de 3-8 à $23 1-2.

Home Oil A a monté de 1 à $28 1-2, Federal Pioneer A de 7-8 à $27 1-8, Pacific Petroleums de 3-4 à $28 1-4, Royal Trust A de 1-8 à $18 1-2 et Alberta Energy de 1-4 à $12 1-4.

Dansle secteur minier, Kerr Adison A a cédé 1-2 à $13 1-4, Rio Algom 1-2 à $27 1-2 et United Siscoe Mines 1-4 à $6 1-4.

Parmi les pétroles, Ranger Oil Canada a glissé de 1 à $22 1-2, Voyager Petroleum de 1 à $16 1-2 et Canadian Superior Oil de 1-2 à $41. Chieftain Development a monté de 5-8 à $12 5-8 et Alminex de 3-8 à $8 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Gln A	200	$6¾	6¾	6¾	
Abitibi	3550	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Abitbi 7½p	z5	$39¼	39¼	39¼	
Abitbi 10	250	$52	52	52	
Acme Gas	1000	6	6	6	−1½
Adanac M	2500	20	20	20	
Afton Min	200	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Agra Ind A	1600	$6	6	6	− ⅛
Ahed M	100	185	185	185	−15
Akaitcho	900	60	60	60	
Albany	23000	38	34½	34½	−2½
Alt Energy	20500	$12¼	11⅞	12¼	+ ¼
Alta Gas A	28931	$14	13¾	13⅞	
Alta G E p	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Alta G F	725	$27¾	27½	27¾	
Alta G 9.76	1065	$27½	27⅜	27½	− ¼
Alta Nat	565	$30½	30¼	30¼	− ¼
Alcan	11416	$24	23⅝	23⅝	
Algo Cent	437	$11¼	11¼	11¼	
Algoma St	995	$18	17¾	17¾	− ¼
ASfel p	1040	$26½	26	26¼	− ⅜
All-Can B	2700	300	285	300	+11
Allarco Dv	300	$11⅛	11	11	
Alminex	59400	$8⅞	8⅜	8⅞	+ ⅜
Am Bonza	20680	$8⅝	8⅜	8⅜	− ⅛
Am Eagle	3500	58	55	55	− 1
Am Leduc	1000	7½	7½	7½	− ½
Andres W	100	$8⅝	8⅝	8⅝	
Ang CT 290	100	$30½	30½	30½	− ½
Ang CT 315	z45	$32½	32⅜	32½	
Ang U Dev	1000	83	83	83	+ 2
Aquitaine	3200	$17¾	17½	17½	− ⅛
Args 250 p	z45	$30	29⅞	30	
Args 260 p	z70	$29	29	29	
Argus B pr	z40	$29¼	29¼	29¼	
Asamera	17015	$12¾	12¼	12½	− ¼
Asbestos	1641	$22¾	22¼	22¼	− ¼
Ashland C	1690	$12	11¾	11⅞	+ ¼
Asoc Porc	9500	60	54	54	− 3
Atco A	2200	$13¼	13⅛	13¼	− ¼
Atl C Cop	4171	38	35	38	+ 4
Auric Res	1500	27	27	27	+ 2
BC Sugar A	1270	$25½	25⅜	25⅜	− ⅜
BP Can	3900	$9	9	9	
Bad Boy	5000	300	300	300	
Banister C	19200	$13⅛	12½	12½	− ⅜
Bank Mtl	9768	$14¼	14	14	− ⅛
Bank N S	8129	$21⅛	20¾	20⅞	+ ⅛
Bankeno	11200	189	180	185	+ 5
B Cdn Nat	150	$14	14	14	+ ¼
Bartaco	500	160	160	160	
Bary Expl	1000	50	50	50	+ 2
Bathrst p	100	$11	11	11	+ ⅛
Baton B	z25	$7⅞	7⅞	7⅞	
Bell Canad	9323	$47⅜	47½	47⅜	
Bell A pr	z30	$47¼	47⅛	47¼	
Bell B pr	130	$47¾	47¾	47¾	
Bell 2.28	5525	$27	26¾	26⅞	− ⅛
Bell 1.80	3150	$20½	20¼	20¼	
Bell Can W	11200	315	310	310	
Beth Cop A	z50	$11⅛	11⅛	11⅛	
Big Nama	750	14	14	14	
Blakwod A	600	400	400	400	
Block Bros	1391	475	475	475	
Bomac A	500	350	350	350	+20
Border C	500	206	206	206	− 2
Bovis Cor	3300	66	66	66	− 1
Bow Valy	19650	$24½	23⅜	23½	− ⅜
Bralor Res	3620	340	330	330	− 5
Brameda	27777	140	126	136	− 1
Brascan A	7711	$11¾	11½	11¾	+ ¼
Brscn 8½ p	2100	$25½	25⅜	25⅜	− ⅛
Brenda M	3625	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ⅛
Bridger	44150	$8⅜	7⅞	8	− ⅛
Bright A	200	$6	6	6	
Brinco	200	360	360	360	+10
BCFP	890	$24⅞	24½	24½	− ¼
BC Phone	68190	$13⅛	12⅞	13	
BCPh 4⅜ p	z5	$46¾	46¾	46¾	
BCPh 4.84	210	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
BCPh 5¾ p	z107	$63	62½	63	
3CPh 6 pr	z35	$65½	65½	65½	
BCP 7.04 p	450	$19½	19¼	19¼	− ⅛
BCP 10.16 p	150	$27¾	27¾	27¾	+ ⅜
BCP 2.32 p	1160	$28½	28½	28½	
Bruck A	z75	245	245	245	
Brunswk	1300	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
Budd Auto	400	$5⅜	5⅜	5⅜	
Bulora Cor	12100	13	12½	13	− 1
Burns Fds	800	$11	11	11	+ ⅛
CAE A	100	$8¾	8¾	8¾	
CFCN	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Cad Fvw	12600	$9	8¾	8¾	
Cal Pow A	2675	$33	32½	32⅜	− ¼
Cal P 7½ p	305	$86	86	86	+ ⅝
Cal P 9.80	60	$107⅛	107⅛	107⅛	+ ⅛
Cal P 9.75	70	$108	108	108	
Cal P 2.36	1400	$27½	27¼	27¼	− ¼
Calvrt Dle	1000	225	225	225	+ 4
Cam Mine	21599	36	33	35	+ 2
Camflo	800	$9¼	9⅛	9⅛	
C Chib A	500	335	335	335	
Camp R L	200	$24	24	24	+ ½
Campau A	100	410	405	405	− 5
Can Cem A	3050	$8	7⅞	7⅞	
CCe Cp	900	$14¾	14½	14¾	+ ½
CDC pr B	1305	$100⅛	100	100⅛	+ ⅛
C Nor Wes	6250	$8⅜	8⅛	8⅛	
C Pakrs C	z60	$17⅞	17¾	17⅞	
Can Perm	2300	$17½	17¼	17¼	− ¼
CS Pete	59600	360	330	335	−10
Can Trust A	2760	$22½	22¼	22¼	− ⅛
C Trust 7¼	550	$19⅞	19½	19¾	− ¼
C Tung	3150	$6	6	6	+ ⅛
C Cablesy	2800	$14⅝	14½	14½	− ¼
C Cable w	1300	141	140	140	− 1
Cdn Cel	1200	$6⅜	6¼	6¼	− ⅛
CC Man A	z5	$23½	23½	23½	
C Curtis	2000	48	47	48	+ 3
C Ex Gas	200	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
C Found pr	100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
CGE	200	$23½	23½	23½	+ ¼
CG Invest	780	$18¼	18¼	18¼	
C Hidrogas	2700	108	105	105	− 1
C Homestd	14200	$6⅞	6⅝	6⅝	− ⅛
C Hydro	3175	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
CI Bk Com	4246	$25½	25⅜	25½	− ⅛
CIL	3150	$17½	17¼	17¼	− 1
CI Powr A	7650	$17¾	17½	17¾	+ ⅜
C Manoir A	1000	435	435	435	
C Marconi	330	380	380	380	
C Merrill	500	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
CNat R	100	350	350	350	−10
C Ocdental	800	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
C Ocdntl p	600	$26⅛	26	26	− ½
CP Inve	1700	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
CP Ltd	8455	$16¼	16	16⅛	− ⅛
CPL A p	1200	$8⅝	8⅝	8⅝	− ⅛
C Reserve	5125	$5⅝	5⅜	5⅜	− ¼
Cdn Sup O	2509	$42½	41	41	− ½
Cdn Tire	125	$39	39	39	
Cdn Tire A	2862	$40	39⅝	39¾	+ ⅛
C Utilties	5660	$14	13¾	13¾	+ ⅛
C Util $1.25	430	$27	27	27	+ 1
CU 10¼	940	$28½	28½	28½	
C Util w	3900	495	475	495	+20
Canray	11025	147	143	147	+ 2
Canron	100	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ¼
Carl OK	3950	305	300	305	
Carma A	2100	$5⅞	5¾	5⅞	
Carrier JD	100	156	156	156	− 9
Cassiar	340	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Casidy A p	100	$6½	6½	6½	+ ⅛
Celanese	1300	315	310	315	+ 5
Centurion	150	$5	5	5	
Chib Kay	2000	13	13	13	− 1
Chib M	4000	21	21	21	− 4
Chieftan D	24041	$13	12	12⅝	+ ⅜
Chieftain p	1770	$54	53¼	54	+ ½
Chromaco	z5	190	190	190	
Chrysler	3200	$20½	20⅛	20⅛	− ⅜
CHUM	400	$7	6⅞	6⅞	+ ⅜
CHUM B	145	$8	8	8	− ⅛
C S 10¾	200	$11	11	11	
Claiborne	1000	77	77	77	− ⅜
Coch Will	z300	24	24	24	
Coles Book	250	$8½	8½	8½	− ⅛
Comb Met	1200	13	13	13	
Cominco	412	$34¾	34⅝	34⅝	− ⅜
Cominco A	800	$27½	27⅜	27⅜	− ⅛
Com Cap	800	365	365	365	+10
CC Tr p	300	$11	11	11	
C Holiday I	2300	400	400	400	− 5
C Hins A p	100	$20½	20½	20½	+ ½
Con Chm A	200	$7	7	7	+ ¼
Con Bath A	800	$27⅞	27½	27½	+ ⅛
Con Bath p	5200	$17½	17	17½	+ ½
Con Bldg	1000	247	247	247	− 3
Con Fardy	2771	305	295	299	−11
C Durham	10500	71	69	70	+ 1
C Marben	6500	87	83	83	− 4
C Morisn	1700	155	155	155	
Cons Prof	4500	16	15	15	− 1
C Rexspar	11600	112	110	112	+ 2
Con Textle	500	195	195	195	+15
Con Distrb	600	335	325	330	− 5
Cons Gas	10295	$14¼	14	14	− ⅛
Con Gas D	825	$23⅝	23½	23½	+ ¼
Copeland	z100	72	72	72	
Cop Fields	12170	194	190	190	+ 1
Corby B	z95	$17	17	17	
Cornat Ind	400	495	495	495	+15
Cornat pr	114	$23	23	23	+ 1
Coseka R	19000	440	430	440	+10
Costin R w	300	290	290	290	−10
Craigmt	350	$5¾	5¾	5¾	
Crain R L	200	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ¼
Crestbrk	600	425	420	425	+ 5
Crwn Life	z24	$46	44	44	
C Zelrba A	350	$18½	18½	18½	
Crush Intl	620	$8½	8¼	8¼	
Cuvier M	3500	83	80	80	
Cyprus	2500	$11¼	11	11	+ ⅛
Dale-R pr	100	$6½	6½	6½	− ⅛
Dalmy A	2100	$9¾	9½	9¾	
Daon Dev	800	$8⅞	8⅞	8⅞	
Daon A	500	$6½	6½	6½	
D Aragon	5500	21½	21	21	− 1
Decca R	4100	$7½	7⅛	7¼	− ¼
D Eldona	1500	63	63	63	− 2
Denison	4463	$56	54½	54½	−2¼
Dicknsn	2500	420	400	415	+ 5
Dist Tr A	400	$5⅜	5⅜	5⅜	
Dome	700	$43½	43	43¼	
Dome Pete	13520	$42	41⅛	41⅜	− ⅜
D Bridge	100	$18	18	18	− ¼
D Citrs A	1600	$7	7	7	+ ½
D Explor	29150	17	15	17	+ 2
Dofasco A	1926	$25¼	25¼	25¼	− ⅛
D Scotish p	100	$25½	25½	25½	− 1
Dom Store	350	$15⅛	15⅛	15⅛	− ⅛
D Textile A	1100	$7½	7¼	7⅜	− ⅛
Domtar	1935	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
Donlee M	800	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
DR McCA	100	$10⅝	10⅝	10⅝	− ⅜
Dunde Pal	1466	39	35	39	+ 4
Du Pont	1235	$13¾	13¼	13¼	− ¾
Dylex L A	3600	$6¾	6¾	6¾	− ¼
East Sul A	310	100	100	100	
Estn Prov	600	260	250	250	
Ego Mines	3000	57	55	55	− 2
Electro A	1850	350	335	335	− 5
Emco	600	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Falcon C	4175	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
Falcon	1036	$34¼	34¼	34¼	− ¼
Fed Ind A	1200	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Fed Pion	500	$27⅛	27	27⅛	+ ⅞
Fields S	100	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Finning T	z50	$10¼	10¼	10¼	
Fireco SA	300	275	275	275	−10
F Mar	z300	40	40	40	
Foodex S	1700	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Ford Cnda	100	$88	88	88	
F Seasons	1100	285	275	275	−10
F Season w	z40	37	37	37	
Francana	3900	$7	6¾	6⅞	
Fruehauf	100	$6	6	6	
Gaz Metr	z30	$5⅞	5⅞	5⅞	
Gaz 5.40 p	100	$53	53	53	+ 1
Gaz 5½ p	145	$52⅞	52⅞	52⅞	+ ⅞
GMC	205	$75⅝	75⅝	75⅝	+ ⅛
Genstar L	350	$23¾	22¾	22¾	
Gnstar L w	460	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
Gesco Dis	100	340	340	340	
Gnt Masct	44700	162	148	153	− 6
Gibraltar	1800	$6½	6⅜	6½	
Granduc	1000	125	123	123	
Gt Oil Sds	2430	$6¼	6	6¼	+ ¼
GL Paper	z95	$30	29⅞	29⅞	
GN Fin	1200	150	150	150	
Gt W Life	z100	$52½	51½	52½	
Gt West S	1100	285	280	280	−10
Greyhnd	700	$16	16	16	
Guar Trst	2619	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Gulf Can	5552	$25⅜	25¼	25⅜	
Gulfstrem	10600	52	50	50	
Hambro C	1300	315	305	310	+ 5
Ham Tr	900	$18¼	17¼	17⅞	− ¾
Ham Tr pr	100	$31⅛	31⅛	31⅛	+ 1
Hardee	1000	92	92	92	− 1
Hard Crp A	500	465	460	460	+10
Hard Crp C	300	410	410	410	−40
Harlequin	2200	$14¼	13⅞	13⅞	− ⅜
H Wood	z400	74	74	74	
Hawker A	2300	460	455	455	− 5
Hayes D A	207	$6¼	6¼	6¼	
Holinger A	800	$28½	28½	28½	− ⅛
Home A	7048	$28¾	27¾	28½	+ 1
Home B	200	$25	24¾	25	+ ¾
Horne Pit	100	390	390	390	−10
Hud Bay A	3200	$18½	18½	18½	+ ⅛
Hud Bay B	450	$18⅜	18⅜	18⅜	
H Bay Co	250	$15⅞	15¾	15⅞	− ⅛
HB Oil Gas	4443	$36	35¼	35½	+ ¼
HB Oil G pr	z25	$34¾	34¾	34¾	
Husky Oil	18930	$21½	20¾	21	+ ⅜
Husky B pr	225	$34	34	34	+ ½
Husky E w	9100	$5⅞	5½	5½	− ⅛
Hydra Ex	z30	16	16	16	
Hy's Ltd	500	210	210	210	
IAC	1700	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
IAC 4½ p	z30	$56	56	56	
IU Intl	14875	$12¾	12⅜	12½	
IWC Com	9100	161	161	161	
Imasco A	1519	$24	24	24	
Imp Life	z70	$68	64	64	
Imp Oil A	1899	$21⅛	20¾	20⅞	
Imp Oil B	400	$20⅞	20⅞	20⅞	
INCO A	5097	$33⅞	33⅜	33½	− ⅜
Indal	z14	$14⅛	14⅛	14⅛	
Indusmin	204	$10	10	10	
Inland Gas	350	$10	10	10	+ ⅛
Inlnd G 10p	2340	$27⅜	27	27½	+ ½
Inter-City	6825	$6¼	6⅛	6⅛	
Inter C B w	3800	350	340	340	−20
IBM	119	$280	274¼	274¼	−4¾
Interpool	800	$17¼	17⅛	17⅛	
Int Pipe A	6400	$14¼	13⅞	14⅛	+ ⅛
Inv Group	200	$6½	6½	6½	
Inv Grp A	2500	$6⅞	6¾	6¾	
Inv Grp 5 p	350	$14⅛	14⅛	14⅛	
Irwin T A	105	212	212	212	− 8
Island Tel	100	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ⅛
ISO	100	100	100	100	− 3
Ivaco A	200	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Jannock	125	$7¼	7¼	7¼	
Jannock A	300	$13¼	13¼	13¼	
Jannock B	100	$12½	12½	12½	− ¼
Jannock D	100	$7¼	7¼	7¼	− ⅛
Jorex Ltd	6000	16	16	16	+ 1
Joutel	2000	14	14	14	− 1
Kaiser Re	1225	$14¼	14⅛	14¼	+ ⅛
Kaps Tran	15450	77	75	75	
Keen Ind	350	135	126	126	+ 1
Keeprite B	100	$10	10	10	
Kelsey H	1500	$13¼	12⅞	12⅞	− ⅛
Kenting	100	$16	16	16	+ ⅜
Kerr A A	4365	$13½	13¼	13¼	− ½
Kerr A B	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
K Anacon	1375	20	20	20	
Koffler A	100	490	490	490	
Koffler A p	300	$7½	7½	7½	
Labatt A	1510	$17⅛	17⅛	17⅛	− ¼
Lab Min	145	$30	30	30	− ½
Lacana	3000	385	375	385	+ 5
Laidlaw A	4300	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Laidlaw B p	300	$6	6	6	+ ⅛
L Shore	z14	190	190	190	
Langis	1418	7	7	7	
Laurasia	2533	40	40	40	+ 1
Lau F1.25	100	$14¼	14¼	14¼	
Leigh Inst	3400	215	211	211	+ 1
Leons Frn	1200	$8	8	8	− ½
LL Lac	z50	126	126	126	
Lob Co A	2000	290	280	290	
Lob Co B	1000	285	285	285	− 5
Lob Co pr	925	$22⅞	22⅝	22⅝	− ¼
Lob Ltd Ap	260	$13¾	13¾	13¾	
Lob Ltd Bp	z50	$14⅜	14⅜	14⅜	
Lochiel	18800	159	150	150	− 8
Loeb M	845	310	300	300	−10
Lost River	2800	230	215	230	+20
Lytton M	1200	33	33	33	
MEPC	300	$5½	5½	5½	
MICC A	400	$26½	26⅜	26½	+ ½
MH Cable	z15	$10⅜	10⅜	10⅜	
McLan H A	1500	$7¾	7½	7½	− ¼
MB Ltd	1370	$22¾	22½	22¾	+ ⅛
Madsen	3400	51	51	51	
Magnetics	1700	64	61	64	+ 3
Majstc Wil	6000	220	200	220	+20
Man Bar	2000	82	82	82	
Marcana	10333	14½	14	14	− 1
Maritime	436	$18⅝	18⅝	18⅝	
Martim A p	300	$8½	8½	8½	
Mar T 940	z10	$10⅜	10⅜	10⅜	
Markel F	137	470	470	470	
Mass Fer	17550	$20¼	19⅝	19¾	− ⅛
Mas F A	1300	$27⅜	27⅛	27⅛	− ⅜
Mas F B	1700	$27¼	27	27	− ¼
Matgmi A	600	$12¾	12¾	12¾	
Mc Adam	1000	39	39	39	
Melcor	1300	440	425	440	+10
Mercantil	645	16	15⅞	15⅞	+ ⅛
Merland E	33300	450	430	440	−10
Met Stors p	100	$13⅜	13⅜	13⅜	− ⅜
Met Trust	z2	$19½	19½	19½	
Midcon	1000	120	120	120	+ 5
Mindamr	20000	12½	12	12½	
Mindustrl	1000	$5¾	5¾	5¾	
Moffat A	800	$10	9⅞	10	− ¼
Molson A	4750	$16	16	16	
Monenco A	100	$9	9	9	
Moneta P	z100	52	52	52	
Mtl Trust	z2	$11½	11½	11½	
Moore	4825	$35¼	34¾	34¾	− ½
Mt Wright	500	20	20	20	
Multi Acc	700	300	280	285	−15
Murphy	13100	$8¼	7⅞	8¼	+ ⅛
Mymar M	z277	38	38	38	
N B Cook	1200	65	65	65	+ 3
NBU Mine	700	160	155	160	+ 5
NRD Min	3500	39	39	39	+ 1
NaChrs I	4250	$5⅞	5¾	5¾	− ⅛
Nabrs Dlg	300	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Nat Drug	100	485	485	485	
Nat Groc p	163	$27½	27½	27½	
Nat Pete	z200	32	32	32	
Nat Trust	270	$17	17	17	+ ½
Neonex	1500	208	206	207	+ 2
NB Tel	960	$17¾	17½	17½	− ¼
NB Tel A p	z50	$15¼	15¼	15¼	
N Dimens	2400	51	51	51	− 1
N Kelore	5500	13½	13½	13½	+ 1
N Senator	10000	9	9	9	
N York Oil	2725	110	108	108	− 2
Newconx	115	390	390	390	
Nfld LP A	100	$12½	12½	12½	
Nfld Tel	100	$7	7	7	− ⅛
Nick Rim	2000	11½	11½	11½	− 1
Noranda A	9152	$29¼	29	29	
Norcen	8290	$11⅜	11⅛	11⅛	− ¼
Norcen B	z38	$19¾	19¾	19¾	
Norcn 150	738	$19⅝	19½	19⅝	− ⅜
Norcen w	4500	46½	45	45	− 2
Nordair B	2000	210	210	210	
Norlex	3000	8	8	8	
NC Oils	1300	$8⅜	8¼	8¼	− ⅛
Nor Tel	1328	$31¼	31	31¼	− ⅜
MGM	7 x93	17⅞	17⅛	17⅜	− ⅜
Midl Ros	8 141	31½	31⅛	31⅛	+ ⅛
Min MM	18 1716	53¼	51⅞	52⅜	− ⅝
Mobil O	7 518	63½	63	63½	+ ½
Mobile	48	3⅞	3⅝	3⅞	+ ¼
Mohas	8 13	18¼	18	18	− ¼
Monsant	8 627	84	83½	83⅝	
Motorola	20 177	54⅛	53½	53½	+ ¼
NCR Cp	13 328	35⅞	34¾	34⅞	− ⅝
NL Ind	9 3046	21¼	20⅜	21⅛	+ ⅝
Nat Distil	7 110	24⅝	24⅛	24⅜	+ ⅛
Nat Gyp	10 104	16⅜	16⅛	16⅛	
Norfolk W	8 229	31⅜	30¾	31	− ¼
Northgt	77 1	4⅝	4⅝	4⅝	+ ⅛
Northrop	10 69	46	45⅝	45¾	− ¼
Nor Sim	9 437	19⅞	19⅜	19⅜	− ⅛
Occ Pet	14 2890	26¾	25⅜	25¾	− ¼
Out Mar	8 99	27⅜	26⅞	27⅛	+ ⅛
PPG Ind	8 108	56¾	55	55	−1⅛
Pac Petrl	9 101	28⅜	28	28¼	+ ⅜
Penney	13 242	47¾	46⅞	47⅛	− ¼
Pennzoil	10 394	35	34½	34½	− ⅜
Pepsi Co	14 357	76	74¾	75	− ⅞
Perk Elm	18 282	20¼	19¾	20	+ ½
Pfizer	12 510	27¼	26¼	26½	− ½
Phelp D	15 3297	38⅝	36	37	−1½
Phil Mor	13 552	58⅜	56¼	56¾	−1¼
Pitney B	14 987	18¾	18⅜	18½	
Pittston	8 2481	33¼	32¼	32⅜	+ ⅜
Polaroid	16 579	36	34¾	35¼	− ½
Prct Gm	17 623	88	86½	86⅝	−1½
Pullman	9 501	34	33⅝	33⅝	− ⅝
RCA	13 1509	26¾	26⅛	26⅛	− ⅜
Rals Pur	15 77	52⅝	51¾	52¼	− ½
Raym Int	8 53	29⅞	29	29	− ⅝
Rdg Bate	4 238	20⅛	19	19¼	− ½
RepSti	8 162

Les taux d'intérêt baisseront d'au moins 1% d'ici six mois

L'approche monétariste adoptée officiellement par la Banque du Canada à l'automne 1975 a conditionné l'évolution des taux d'intérêt à court terme au Canada en 1976. En gérant les réserves-encaisses des banques à charte de façon restrictive au cours de la plus grande partie de l'année 1976, la Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêt à court terme élevés. Cette politique a eu les effets désirés, soit la baisse graduelle du taux de croissance de la masse monétaire.

Pour bien comprendre la politique de la Banque centrale, il est toujours d'actualité de se rappeler quelques passages du dernier rapport annuel du Gouverneur de la Banque:

"La Banque du Canada ne peut, dans un contexte donné, poursuivre des objectifs à court terme en matière de masse monétaire et de loyer de l'argent à court terme qui soient indépendants les uns des autres. Toute prise de position sur l'expansion de la masse monétaire en implique une autre sur celle des taux d'intérêt et vice versa. C'est pourquoi le fait d'avoir un objectif en matière de croissance de la masse monétaire donne une indication sur l'évolution approximative que devraient avoir les taux d'intérêt à court terme d'une période à l'autre."

Étant donné un taux d'inflation élevé au départ, les objectifs de croissance de la masse monétaire ont été fixés à un niveau relativement élevé (10% à 15%) pour permettre à l'économie canadienne de continuer à croître de façon satisfaisante. Ces objectifs ont été réduits en cours de route "pour obtenir un taux d'inflation" et il faut s'attendre à ce qu'ils soient de nouveau révisés à la baisse au cours de 1977. Le taux d'inflation, traduit par l'indice des prix à la consommation, est passé de 10.8% en 1975 à 7.5% (augmentation moyenne de l'année) en 1976.

Au cours de l'automne dernier, il était devenu évident que le rythme de l'expansion monétaire et la modération de l'inflation devaient permettre à la Banque du Canada une certaine relaxation de sa politique. Cet assouplissement fut confirmé officiellement le 19 novembre dernier par la baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada de 9 ½% à 9%. La croissance de la masse monétaire depuis la période de base continua à se maintenir au-dessous du minimum de la fourchette visée (8% à 12%) malgré une croissance plus rapide en décembre et la Banque du Canada, devançant ainsi de quelques semaines les prévisions des experts, annonça une nouvelle baisse de son taux d'escompte de 9% à 8 ½% le 21 décembre dernier, de façon à provoquer une nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme et à ramener plus rapidement le rythme d'expansion monétaire à l'intérieur de la fourchette fixée.

Étant donné qu'il est généralement reconnu que les effets d'une politique monétaire se font sentir plusieurs mois après son application, la Banque du Canada a sans doute réalisé qu'elle devait réagir rapidement pour ne pas causer une contraction trop rapide de l'économie qui aurait sans doute fait baisser plus rapidement le rythme d'augmentation de l'inflation mais qui aurait aussi causé une augmentation considérable du taux de chômage. Le message du Gouverneur laisse croire toutefois que la Banque réalignera sa politique de façon à atteindre une croissance de la masse monétaire plus près de 8% (minimum de l'objectif) que de 12% (maximum de l'objectif) de façon à ne pas favoriser "une nouvelle flambée des prix et des coûts". Il faut aussi ajouter que le raffermissement du dollar au cours de décembre, sans être l'élément déterminant de la baisse du taux d'escompte, a facilité cette prise de décision.

Nous croyons que la Banque annoncera probablement une nouvelle

par

GILLES TREMBLAY

Directeur du fonds garanti, Fiducie du Québec

baisse de son objectif de croissance de la masse monétaire au cours du deuxième trimestre de 1977 et que cet objectif sera probablement de 6% à 10%. Ceci serait compatible avec l'objectif de la diminution graduelle du taux de l'inflation. Toutefois, étant donné d'une part, la croissance de la masse monétaire inférieure à 8% observée depuis la période de base centrée sur février, mars et avril 1976, et d'autre part, les perspectives peu encourageantes de l'économie pour 1977, nous croyons que la Banque pourra permettre une autre baisse progressive de l'ensemble des taux d'intérêt du marché monétaire qui se situe actuellement autour de 8% à 8 ½%. Ces taux devraient donc se situer autour de 7% à 7 ½% avant la fin du premier semestre, ce qui implique également l'abaissement de l'ordre de 1% à 1 ½% du taux d'escompte de la Banque du Canada et du taux préférentiel des banques à charte. Ces chutes de taux auront également comme conséquence une diminution de même ampleur des taux d'intérêt sur toutes les formes de dépôts d'épargne et à terme. Les taux d'hypothèques seraient également touchés et baisseraient d'environ 1% pour se situer aux environs de 9 ½%. Ces taux se maintiendront à ces niveaux pendant quelques mois, mais l'augmentation de l'activité économique provoquée par des taux d'intérêt plus attrayants, une économie américaine en expansion et d'autres mesures, causeraient des pressions à la hausse sur la croissance de la masse monétaire et le taux d'inflation vers la fin de 1977, ce qui obligera la Banque du Canada à resserrer sa gestion des réserves-encaisses et provoquera par le fait même une augmentation des taux d'intérêt. Cette hausse sera toutefois très progressive et ne nous ramènera pas au niveau élevé connu en 1976.

En ce qui a trait aux taux d'intérêt à long terme, ils devraient également baisser.

En effet, devant les progrès accomplis par la lutte contre l'inflation et encouragé par les gains soutenus du marché obligataire américain, le marché canadien des obligations a connu une bonne performance durant les deux derniers trimestres de l'année 1976. La moyenne de rendement de 40 titres de McLeod, Young &Weir (obligations du Gouvernement du Canada, provinces, municipalités et corporations) est passée de 10.60% en juillet dernier à 9.63% à la fin de décembre. Cette moyenne était de 10.84% en janvier 1976. Les gains les plus importants ont été réalisés en novembre et en décembre suite aux deux baisses consécutives du taux d'escompte de la Banque du Canada.

Les taux d'intérêt à long terme devraient donc continuer à baisser au cours du premier trimestre 1977, sous l'influence de la réduction des taux à court terme et de la bonne performance de l'indice des prix. Cette chute des taux à long terme se produira malgré la nouvelle tangente que pourrait prendre le marché obligataire américain au cours des prochains mois; on se rappellera l'influence prédominante du marché des obligations américaines sur le nôtre. Les gains devraient toutefois se limiter à 50 ou 75 points de base en terme de rendement ce qui contribuera à réduire l'écart beaucoup trop grand entre les taux à long terme canadiens et américains et aura également pour effet de convaincre certains emprunteurs canadiens à se financer sur le marché domestique plutôt qu'à l'étranger. Le calendrier des nouvelles émissions est déjà très important mais l'activité fébrile et saisonnière des investisseurs saura avoir raison des encombrements qui pourront se développer au cours du premier trimestre. Beaucoup d'institutions investiront dans ce marché pour suppléer au manque d'investissements hypothécaires disponibles, particulièrement des secteurs commercial et industriel où les perspectives sont peu reluisantes.

Aux États-Unis, l'économie connaîtra sans doute une bonne performance au cours du premier semestre. La "Federal Reserve" devra resserrer modérément les conditions de crédit au cours de 1977 et les taux d'intérêt à long terme auront déjà commencé à monter dans l'anticipation de ce scénario. Ceci ne sera pas sans effet sur le marché canadien des obligations.

Au Canada, les effets d'entraînement de l'économie américaine, d'un budget McDonald légèrement expansionniste et de l'adoucissement des mesures anti-inflation sur les profits des corporations devraient commencer à se manifester au cours du deuxième semestre et permettront d'atteindre une croissance de l'économie d'environ 3% à 4% en terme réel (l'O.C.D.E. prévoit 3.5% alors que le Conference Board ne prévoit que 3%) pour l'année. Les perspectives d'inflation en 1977 (Conférence Board 7.3%, O.C.D.E. 6.5%) indiquent probablement une certaine stabilisation des prix durant la première moitié de l'année avec une légère remontée par la suite.

Tous les facteurs énumérés exerceront donc des pressions adverses sur le marché canadien des obligations et viendront finalement renverser l'élan de ce marché. La hausse des taux d'intérêt à long terme sera toutefois limitée étant donné les perspectives de croissance de l'économie en deçà de son potentiel empêchant tout risque d'une flambée inflationniste.

Un discours sur les investissements étrangers

À New York, Lévesque s'inspirera du rapport Tetley

par Michel Vastel

Le discours du Premier ministre, M. René Lévesque, mercredi prochain à New York, portera sur l'attitude du gouvernement face aux investissements étrangers.

"Particulièrement soigné", précise-t-on à Québec, le discours s'inspirera principalement du rapport Tetley, un rapport maintenant vieux de deux ans et qui avait mis mal à l'aise le gouvernement Bourassa lorsqu'il avait été rendu public.

Ainsi, on confirmait hier au bureau du ministre d'État au développement économique que, comme le suggérait le rapport Tetley, au moins trois secteurs seront fatalement fermés aux investisseurs étrangers, soit ceux de la culture, de l'exploitation des ressources naturelles et les institutions financières.

Il est probable que le Premier ministre puisera également dans le programme même de son parti, qui réclamait un "Code d'investissement" où il serait clairement établi qu'aucune société étrangère ne pourra contrôler 100 pour cent du capital-actions d'une filiale au Québec.

Ce code, selon le programme péquiste, devrait classer les entreprises en différentes catégories, selon le degré de contrôle accepté par le gouvernement, soit:

— celles où l'on accepterait un contrôle majoritaire,

— celles où l'étranger ne pourrait contrôler que 49% ou moins des actions,

— celles où l'ont n'accepterait que des placements étrangers nettement minoritaires,

— et enfin celles totalement fermées à l'investissement étranger.

On a par ailleurs démenti hier à Québec que le Premier ministre annonce la création immédiate d'une "Agence québécoise de révision de l'investissement étranger". Mercredi en effet, on rapportait de New-York que le ministre d'État au développement économique avait annoncé que Québec créerait sa propre "FIRA". Dès hier, un porte-parole de M. Landry s'empressait de préciser que cela ne se fera qu'après que le Québec aura acquis sa souveraineté politique."

De plus, ce porte-parole précisait que le gouvernement actuel continuera, comme le précédent, de collaborer avec le gouvernement fédéral et son Agence de tamisage des investissements étrangers.

On sait que la loi fédérale relative à l'examen de l'investissement étranger précise que l'Agence doit prendre en considération "la compatibilité de l'acquisition ou de la création (d'une filiale étrangère) avec les politiques nationales en matière industrielle et économique, compte tenu des objectifs de politique économique et industrielle qu'ont énoncés le gouvernement ou la législature de quelque province, sur lesquels l'acquisition ou la création est susceptible d'avoir des incidences appréciables".

L'élaboration d'une politique québécoise concernant l'investissement étranger au Québec aura pris près de cinq ans. Après deux ans d'études, un comité interministériel rédigeait un premier rapport en 1974. Ce rapport ne fut jamais rendu officiellement public, même si le DEVOIR en publiait de larges extraits en août 1974. Depuis, de révisions en révisions, on en arrivait aux énoncés de New York et de Francfort du Premier ministre, M. Bourassa à la fin de 1975.

On ne s'attend pas à de grands changements de la part du gouvernement du Québec en ce qui concerne les investissements étrangers, au moins tant que Québec demeure une province canadienne. D'autant qu'en ce qui concerne les "règles du jeu" auxquelles M. Bernard Landry faisait allusion mercredi soir à New York, elles existent, au moins au niveau fédéral. En procédant à l'application de la deuxième partie de la loi, celle concernant les créations de filiales d'entreprises étrangères au Canada, le ministre canadien déposait un "code de bonne conduite" pour ces finances internationales, sorte de code de déontologie, en 14 points, pour multinationales.

Même si l'essentiel de son discours aux 1,500 invités de l' "Economic club" de New York porte essentiellement sûr l'atitude du Québec face aux financiers américains, donc bien su aux investissements directs, M. Lévesque se fera poser une série de questions plus ou moins anxieuses, et toutes portant sur le référendum et "l'après-référendum".

Ainsi hier à New York, un associé de Salomon Brothers, M. John Wiley, n'a pas caché qu'on demandera au Premier ministre ce qu'il adviendrait d'un Québec séparé:

— Y aura-t-il une monnaie distincte du reste du Canada?

— les États-Unis devront-ils renégocier des accrods commerciaux avec le Québec?

M. Wiley, qui s'occupe des placements d'entreprises et de gouvernements canadiens aux États-Unis a rappelé que les emprunteurs canadiens ont toujours été bien reçus sur les marchés américains... "en grande partie à cause de la réussite de la Confédération". L'arrivée d'un parti séparatiste au pouvoir change donc la conception que se font les Américains du Canada et M. Wiley affirme que, "tous les emprunteurs canadiens, aussi bien ceux des autres provinces, se sont ressentis de l'issue du scrutin du 15 novembre".

Un autre conseiller de financiers américains, M. Benjamin Weiner, affirmait jeudi, après avoir rencontré le ministre Bernard Landry, que les firmes américaines sont particulièrement perplexes sur l'avenir du Canada. Il y a bien des points à éclaircir, affirmait M. Weiner, ajoutant que "des entreprises qui, il y a cinq ans, auraient lancé des projets d'expansion ou de création d'entreprise au Québec, aujourd'hui attendent et retiendront leur décision jusqu'à ce qu'elles y voient un peu plus clair dans les intentions du gouvernement québécois".

Les intérêts du Québec dans les possibilités du marché financier américain n'ont cessé de croître depuis 1970. Sous l'administration Bourassa, la part de tous les emprunts publics québécois sur le marché américain est passée de 20% en 1970 à 35% en 1975. Parallèlement, la part des emprunts souscrits sur le marché canadien diminuait, dans la même proportion.

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

Les communicateurs doivent "socialiser" leur travail

par Michel Nadeau

Publicitaires et relationnistes ont créé au cours des dernières années une "société de rêve" fondée sur le profit individuel. Maintenant, et surtout depuis le 15 novembre, les communicateurs doivent réaliser l'importance de leur travail sur le plan social et contribuer à trouver un sens à notre projet collectif québécois.

Prenant la parole hier devant le Publicité-Club de Montréal, le président de l'Association des relationnistes du Québec, M. Jean-Guy Thibault a affirmé que le rôle des communicateurs sera de motiver, "de plaider en faveur d'une société qui récompense et encourage, initiative, qui permet le développement en dehors de toute crainte étatique, qui considère le courage d'entreprendre comme un bienfait".

Aussi, les publicitaires et les relationnistes devront exiger que les moyens qu'on met à leur disposition ne servent pas uniquement à la rentabilité économique mais qu'ils soient répartis en fonction d'une nouvelle philosophie sociale.

Tout comme les média d'information, les publicitaires ont trop souvent sombré "dans l'idéal de la piasse vite faite ou des ambitions réalisées à tous prix par tous les moyens y compris la violence."

Si les communicateurs ne modifient pas leur comportement, l'État devra intervenir de plus en plus dans ce domaine.

M. Thibault a rappelé les trois volets du programme du Parti québécois dans le domaine de la publicité.

Étude par un bureau d'expertise de tous les produits mis en marché de façon à en évaluer la sécurité, la qualité, la durabilité et l'utilité réelle;

● Mise sur pied d'un Office de contrôle de la publicité chargé d'établir les normes de la publicité sous toutes ses formes.

● Création d'un comité consultatif de la publicité pour étudier les plaintes des consommateurs et apporter les corrections requises.

Évidemment ces organismes s'ajouteraient au grand nombre d'entreprises publiques et parapubliques, existant actuellement.

Donc, les publicitaires doivent eux-mêmes agir et s'autodiscipliner "avoir le courage de voir la réalité en face" dans cette société "où la plupart des gens se comportent en Ponce Pilate et se lavent les mains de leurs responsabilités".

M. Thibault a rappelé que l'association des relationnistes formée par d'anciens membres de la Société canadienne de relations publiques — a adopté un code d'éthique assez précis.

L'ARQ tente présentement de se faire reconnaitre sur le plan professionnel. Toutefois, le président de l'Office des professions aurait souligné le caractère un peu flou de cette profession.

Néanmoins, les 150 membres de l'Associations poursuivront leurs efforts vers la reconnaissance professionnelle et M. Thibault a annoncé l'intention de l'organisme qu'il dirige de mettre sur pied un Institut québécois des relations publiques.

Le but principal de cet institut sera de favoriser la recherche au niveau du doctorat et post-doctoral sur les relations publiques. "La recherche en ce domaine est pratiquement inexistante au Québec et nous voulons peu à peu corriger cette situation" de déclarer M. Thibault qui enseigne cet art à l'université de Montréal.

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE
SOUS LA DIRECTION DE
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC
86 EST, RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS
866-1836
Début des cours
le 21 février
Permis no. 749514
Enseignement de culture personnelle
(jour et soir)

Les consommateurs canadiens hésiteront à faire des achats importants en 1977

OTTAWA (PC) — Les consommateurs canadiens continuent d'être méfiants et incertains face à leur situation financière et à la possibilité d'améliorer leur sort au cours des prochains mois si bien qu'ils hésiteront à faire des achats importants en 1977.

Un sondage effectué par le Conference Board du Canada, en novembre dernier, révèle que les intentions d'achat des consommateurs sont encore faibles.

Selon ce sondage portant sur le quatrième trimestre 1976, les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par les changements survenus dans leur situation financière globale, et sont en général moins optimistes quant aux perspectives d'amélioration dans ce domaine au cours des prochains mois.

Cette attitude du consommateur s'explique du fait que le taux d'accroissement des salaires a ralenti considérablement au cours de la seconde moitié de 1976.

"Le revenu personnel disponible a de fait diminué, et le pouvoir d'achat global du secteur des ménages a été considérablement réduit durant le troisième trimestre de l'an dernier", note le rapport. Par contre, les consommateurs s'inquiètent moins du rythme d'augmentation des prix selon la courbe suivie depuis un an.

Le Conference Board note au passage que la performance globale de l'économie sera beaucoup plus faible en 1977 qu'en 1976 et que, de plus, le marché du travail se détériorera au cours des prochains mois.

Les résultats du sondage démontrent que les consommateurs se montreront plus réticents à prendre des engagements financiers importants et, d'ailleurs, leurs possibilités de le faire seront réduites. Si l'on se fie aux intentions d'achat exprimées, les ventes d'automobiles continueront d'être lentes alors que plus de répondants estiment que le moment est opportun pour acheter une maison.

Par contre, la proportion de ceux qui ont l'intention de faire l'acquisition d'une propriété au cours des prochains six mois a baissé.

Enfin, les intentions d'achat d'articles ménagers autres que les appareils électro-ménagers ont également diminué au quatrième trimestre, d'après ce sondage.

La grosse compagnie américaine Raytheon vient d'acquérir, pour environ 7 millions de dollars, 87% du capital de la société française Fil Dynamo S.A. qui exploite une usine de production de fil électrique à Satolas, près de Lyon.

Fil Dynamo emploie 400 personnes et a un chiffre d'affaires annuel d'environ 25 millions de dollars. L'actuel PDG de la firme M. Georges Fernand, qui possède 10% de son capital, demeurera à son poste et Fil Dynamo deviendra une filiale de la division européenne de Raytheon. Cette dernière est une grosse compagnie industrielle diversifiée, active notamment dans le secteur de la défense, dont le chiffre d'affaires dépasse le 2 milliards de dollars.

L'AUTHENTIQUE
Château d'aujourd'hui
M. Serge Lafrance, s.d.e.
382-4710

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

STEINBERG LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et trente et un cents ($1.31) l'action sur les actions privilégiées rachetables 5¼% cumulatif, série "A", de la compagnie a été déclaré, payable le 15 février 1977 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er février 1977.

Par ordre du Conseil d'Administration
Le Secrétaire
JAMES N. DOYLE

Montréal, le 26 novembre 1976.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*:	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

Moscou hausse de 22.5% son pétrole vendu à l'Est

VIENNE (Reuter) — Selon des informations en provenance de Budapest, l'Union soviétique a relevé de 22.5 pour cent le prix du pétrole qu'elle vend aux pays est-européens.

Pour sa part, la Hongrie paye maintenant 49 roubles (environ 65 dollars) la tonne, soit une augmentation de 9 roubles par rapport à 1976. Les autres pays du bloc soviétique ont, croit-on, à faire face à une hausse du même ordre.

Le relèvement du prix du pétrole soviétique acheté par les Hongrois n'a pas été officiellement annoncé, mais il a été mentionné dans une récente émission de la radio de Budapest.

Cette augmentation signifie que la Hongrie paiera désormais le baril sept roubles, (environ 9.30 dollars). À titre de comparaison, le pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) vaut de 12 à 13 dollars.

Selon des responsables hongrois, cette hausse signifie que la balance du commerce en Europe de l'Est va pencher encore un peu plus en faveur de l'URSS, principal fournisseur d'énergie et de matières premières de la région.

Il s'agit du troisième relèvement annuel des prix pétroliers soviétiques depuis que le COMECON, le marché commun de l'Europe de l'Est, a adopté un nouveau système de fixation des prix dans le sillage du quintuplement des tarifs de l'OPEP.

Il y a deux ans, les pays est-européens avaient vu les tarifs pétroliers soviétiques augmenter de 130 pour cent, hausse qui eut de sérieuses conséquences sur leurs économies. L'an dernier, l'augmentation s'était chiffrée aux environs de 8 pour cent.

"Nous sommes toujours contents d'acheter tout le pétrole soviétique que nous pouvons, car il vaut les deux tiers environ du prix qui est demandé partout ailleurs," a déclaré un responsable hongrois.

En 1975, dernière année pour laquelle on est en possession de statistiques, la Hongrie, l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Bulgarie ont importé ensemble plus de 63 millions de tonnes de pétrole soviétique.

La Roumanie n'achète pas de pétrole à l'URSS: ses besoins sont couverts par ses propres gisements et des importations de pétrole arabe.

La Hongrie a indiqué qu'elle importerait en 1977 7.4 millions de tonnes de pétrole soviétique, soit suffisamment pour couvrir environ les trois quarts de ses besoins.

Les experts occidentaux prédisent que la hausse de 22.5 pour cent de cette année sera suivie d'une augmentation similaire en 1978, évolution qui a pour effet de rapprocher progressivement les prix du COMECON des cours mondiaux.

Intensifiant la campagne de diffamation

Charte 77: Prague refuse le dialogue

PRAGUE (d'après Reuter et AFP) — Les autorités tchécoslovaques intensifient leur action contre les champions d'une nouvelle campagne en faveur des droits de l'homme, les signataires de la Charte 77, qui font renaître "l'esprit du printemps de Prague", selon l'auteur de "L'aveu", M. Arthur London.

Le dramaturge Vaclav Havel, arrêté vendredi dernier lors d'une opération visant les contestataires tchécoslovaques, a été inculpé d'activités subversives "en liaison avec une puissance étrangère ou un agent étranger", passibles de dix ans de prison, a déclaré hier soir sa femme Olga.

L'ancien journaliste Jiri Lederer, dont l'arrestation a été officiellement annoncée lundi, a été inculpé aux termes d'un autre article du code pénal tchécoslovaque concernant "l'atteinte aux intérêts de la Tchécoslovaquie à l'étranger", et il encourt une peine de trois ans de prison, déclare-t-on de source informée.

M. Lederer avait été libéré sur parole après avoir purgé dix mois d'une peine de deux ans et demi pour avoir critiqué en 1968 M. Ladislav Gomulka, alors premiers secrétaire du Parti ouvrier unifié de Pologne. S'il était reconnu coupable, la nouvelle condamnation de M. Lederer ne saurait être inférieure à la moitié de la peine prévue par le code et il devrait en plus purger le reste de sa peine antérieure, ajoute-t-on de même source.

Les arrestations ont été annoncées lundi dernier par l'agence officielle CTK. Deux autres personnes ont été appréhendées, MM. Otto Ornest et Frantisek Pavlicek, anciens directeurs de théâtre.

Selon l'agence, ils étaient tous "engagés, de manière approfondie, dans des contacts avec des forces étrangères hostiles et des centres d'émigrés" et leur ont remis des documents portant atteinte à la Tchécoslovaquie.

CTK n'a fait aucune allusion à la charte 77, manifeste lancé depuis le début du mois, qui aurait déjà, selon le professeur Jan Patocka, recueilli trois cents signatures. Il a précisé mercredi que plusieurs signataires avaient perdu leur emploi ces derniers jours.

Les partisans de la charte ont fait l'objet de nouvelles tracasseries administratives. L'acteur Pavel Landovsky et l'écrivain Lidvik Vaculik ont déclaré mercredi soir que leurs permis de conduire leur ont été enlevés. Il a été expliqué à M. Vaculik pour justifier le retrait que la photo portée sur le document n'était pas conforme. M. Vaculik a reconnu qu'elle avait été prise avant qu'il se laisse pousser une abondante moustache.

Les observateurs à Prague notent que malgré des attaques quotidiennes dans la presse locale contre la charte et ses partisans, aucun responsable du parti ou du gouvernement n'a encore soulevé la question en public. Le texte de la charte n'a pas été publié en Tchécoslovaquie, mais la campagne menée par les journaux suscite un grand intérêt dans la population qui se demande souvent à quoi exactement correspond toute l'affaire.

Répondant à un article de l'ancien directeur de la télévision tchécoslovaque, Jiri Pelikan, publié dans le journal italien Il Messaggero, et qui préconisait un dialogue entre les autorités et les dissidents, l'organe du parti tchécoslovaque, Rude Pravo, écrit hier qu'il ne saurait en être question.

"Il existe un large cadre pour un dialogue constructif en Tchécoslovaquie au sein du front national, qui combine tous les éléments de notre société socialiste", écrit Rude Pravo.

"Mais aucun dialogue ne saurait avoir lieu avec ceux qui voudraient le fonder sur des pamphlets calomniateurs produits sur l'ordre de l'étranger, et visant à semer la confusion parmi les peuples des pays capitalistes. Nul n'aura la moindre discussion avec eux, on ne conclura avec eux de compromis."

La Pravda de son côté dénonce sévèrement ce qu'elle qualifie de "tentatives de résurgence de la guerre froide", estimant que les milieux impérialistes de l'Occident veulent s'ingérer dans les affaires des pays socialistes.

Dans son commentaire, signé par Vladimir Bolchakov et cité par l'agence Tass, la Pravda affirme l'existence d'un dénominateur commun entre la campagne de signatures sous la Charte 77 en Tchécoslovaquie, les interventions sur les problèmes de la politique soviétique de Mme Margaret Thatcher, leader du parti conservateur britannique, les émissions dirigées vers l'URSS par les stations américaines Europe libre et Liberté, et "les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures de la Pologne et de la RDA sous le prétexte de la prétendue défense de la Liberté".

La Pravda affirme qu'il s'agit-là d'une campagne concertée en vue d'exercer une influence sur la nouvelle conférence européenne devant se réunir dans quelque six mois à Belgrade.

"Les réactionnaires de tout acabit se lancent ainsi à l'assaut de la détente", déclare la Pravda, qui note enfin que les pays de l'OTAN, en soulevant dès maintenant les problèmes qui avaient fait partie de la "troisième corbeille" de la conférence d'Helsinki, "sabotent la détente militaire".

Pour Artur London, l'auteur de "L'aveu", le printemps de Prague "n'est pas tout à fait mort" et "resurgit aujourd'hui grace aux signataires de la Charte 77".

Dans un article intitulé Prague: les insultes des années 50", publié hier dans le quotidien France-Soir, l'ancien ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères qui, après les événements de 1968 a choisi l'exil et vit maintenant en France, note qu' "après 25 ans on voit refleurir dans la presse tchécoslovaque le triste vocabulaire des années 50". "À cette époque, écrit Artur London, dans le pays rien ne transpirait des méthodes qui amenaient des innocents à se reconnaître coupables au cours de procès publics. Les gens mystifiés pouvaient croire au bien-fondé des accusations". C'est d'ailleurs ce qui explique que les activistes du parti arrivaient aisément à faire voter dans les usines et dans les villages des résolutions demandant la condamnation à mort de tous les accusés".

Le général Close prié de réduire ses activités

BRUXELLES (AFP) — Le général Belge Robert Close a été réduit au silence après la parution retentissante de son livre "L'Europe sans défense", qui, dans l'hypothèse d'une attaque-surprise sur la RFA, aboutit à la conclusion que les blindés soviétiques pourraient paralyser les forces conventionnelles de l'OTAN et atteindre le Rhin en quarante-huit heures.

Une série d'interviews à de grands organes de presse occidentaux ont été subitement annulées en début de semaine. Une conférence-débat prévue pour jeudi 27 janvier à l'école royale militaire de Bruxelles, en présence du ministre de la Défense, M. Paul Vanden Boeynants et du général, a été supprimée alors que les invitations avaient déjà été lancées.

De source proche du ministère bruxellois de la Défense, on apprend que "le général Close a décidé de restreindre ses activités de conférencier pour se consacrer davantage à sa mission militaire à la tête de la seizième division blindée belge en Allemagne. Ses chefs militaires le lui ont d'ailleurs amicalement conseillé. Il n'y a eu aucun acte de censure".

"Ce que dit le général Close, que nous ne contestons pas, n'est pas toujours correctement compris par l'opinion publique", assure-t-on dans les milieux officiels belges. Ces mêmes milieux soulignent par la même occasion le libéralisme du règlement de discipline militaire en Belgique, surtout depuis sa modification par l'actuel ministre de la Défense, par rapport à d'autres pays voisins.

Ils rappellent qu'un "ordre général" en date du 17 avril 1970, donne aux militaires de tous rangs la possibilité d'exprimer publiquement leur opinion. Tout officier, selon le texte, doit demander à ses supérieurs l'autorisation de publier des articles, mais cette restriction ne s'applique pas aux officiers généraux.

Le général Close, qui n'est donc pas concerné, suit scrupuleusement les conseils de ses chefs. À l'université de Bruxelles, où il a déposé le sujet d'une thèse sur le même thème que son livre, on se montre toutefois convaincu que le général viendra la défendre publiquement, sous les projecteurs de la télévision, à une date qui reste à fixer dans le courant du mois de février prochain.

LE
RABAIS
GÉNÉRAL
OGILVY
rabais de
10% a 33⅓%
et même jusqu'à 50%
sur presque tout
dans les trois magasins
Centre-Ville • Fairview • Anjou
OGILVY

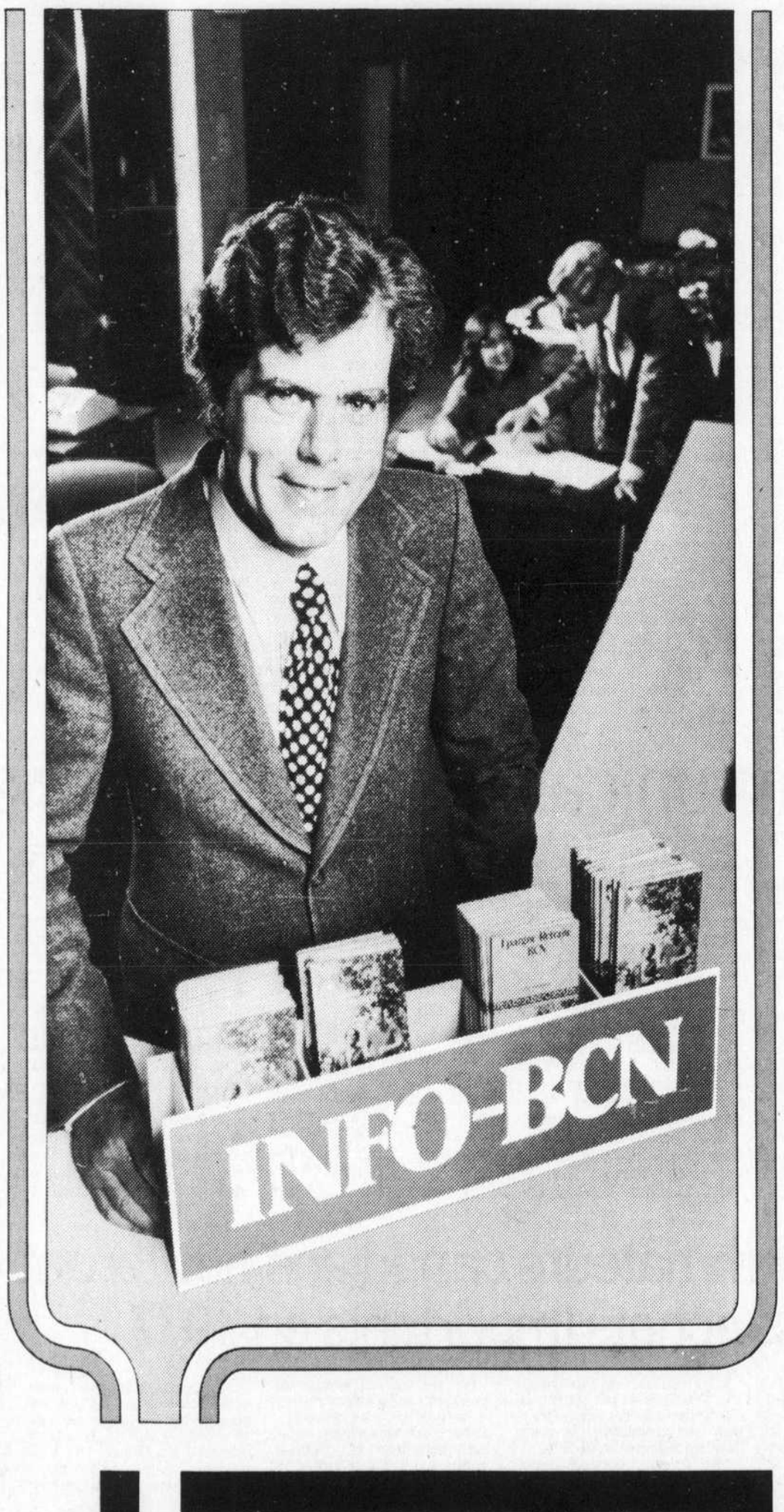

Banque Canadienne Nationale

Les Régimes enregistrés BCN

Épargne-retraite

Épargne-logement

Venez rencontrer notre conseiller spécial au comptoir INFO-BCN. Il vous fournira les détails complets sur les régimes et vous remettra notre brochure.

Profitez du choix des 4 options de placement et des 4 formules de versement que vous offrent les Régimes BCN.

Adhérez dès maintenant aux Régimes BCN, la façon idéale d'organiser vos affaires tout en bénéficiant d'importants avantages fiscaux.

"On s'adonne bien"